

## sommaire

CHADITEE	PAGE CHADITE	PAGE

> 3

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT	Г
DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS	
ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE	
DES COMPTES >	2

AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE

1	RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2004 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	>	5
	Présentation des états financiers	>	6
	Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole	>	9
	Tendances récentes et perspectives	>	28
	Annexe au rapport de gestion	>	34

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2004 DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE Bilans consolidés du groupe Crédit Agricole Hors bilans consolidés du groupe Crédit Agricole Comptes de résultat consolidés du groupe Crédit Agricole Annexes aux comptes consolidés Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 116



Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 avril 2005, conformément au Livre II de son Règlement général. Il complète le document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 mars 2005 sous le numéro D.05-0233. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF.

# PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE SES ACTUALISATIONS ET RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

#### Responsable du document de référence et de son actualisation

Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

#### Attestation du responsable

«À ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Fait à Paris le 20 avril 2005

Le Directeur général de Crédit Agricole S.A.

Jean Laurent

# Personne responsable de l'information financière

#### **Patrice Vincent**

Responsable du service Synthèse et Information Financière

Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A.

Téléphone: 01 43 23 56 68

#### > Responsables du contrôle des comptes

#### **TITULAIRES**

Barbier Frinault et Autres Ernst & Young

Société représentée par Valérie Meeus

41, rue Ybry 92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX PricewaterhouseCoopers Audit Société représentée par Gérard Hautefeuille

32, rue Guersant 75017 Paris

#### **SUPPLÉANTS**

Alain Grosmann	Pierre Coll
41, rue Ybry	34, place des Corolles
92576 Neuilly-sur-Seine CEDEX	92908 Paris-La Défense CEDEX

Barbier Frinault et Autres a été désigné en tant que Commissaire aux comptes par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 pour 6 ans et renouvelé pour 6 ans par l'Assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

Barbier Frinault et Autres représenté par Valérie Meeus est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

Le Cabinet Alain Lainé, représenté par Alain Lainé, avait été nommé Commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Il a audité et certifié les comptes individuels et consolidés de Crédit Agricole S.A. pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Le Cabinet Mazars et Guérard avait été nommé Commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994. Son mandat a pris fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004.

Ont été nommés, en remplacement, par l'Assemblée générale ordinaire du 19 mai 2004, les Commissaires aux comptes suivants :

PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux comptes titulaire;

Pierre Coll, Commissaire aux comptes suppléant,

pour la durée restant à courir des mandats des deux Commissaires aux comptes précités, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

#### AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

#### Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Crédit Agricole S.A. et en application de l'article 211-5-2 du livre II du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro D.05-0233, et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 17 mars 2005, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avions pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- a vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis rappelée ci-dessus, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,
- a apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. La présente actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

#### COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve avec une observation relative aux changements de méthode intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.3 de l'annexe);
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.3, 2.3.14 et 25 de l'annexe);
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.3 et 2.3.11 de l'annexe);
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.3 et 24.1 de l'annexe);
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.3 de l'annexe).

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2002 et 2003, arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé selon les normes professionnelles applicables en France et ont été certifiés sans réserve.

Le rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2003 comporte une observation, qui sans remettre en cause l'opinion des cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé, attire l'attention des actionnaires sur la note 2.3 de l'annexe concernant :

- ele changement de méthode relatif à l'application de la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre à partir du 1er janvier 2003 ;
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable des risques de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière ;
- le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs pour les activités bancaires et d'assurance.

#### COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

Les comptes consolidés pro forma couvrant les périodes du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002 et du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003 établis par le Conseil d'administration ont fait l'objet d'un examen de la part des cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé, selon les normes professionnelles applicables en France.

Ces comptes consolidés pro forma permettent, à des fins de comparaison, de traduire les effets de l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003.

Au terme de ces examens qui ont fait l'objet de rapports, les cabinets Barbier Frinault & Autres - Ernst & Young et Alain Lainé ont estimé que les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter aux 31 décembre 2002 et 2003 l'ensemble des opérations liées à l'acquisition du groupe Crédit Lyonnais au cours du deuxième trimestre 2003, que leur traduction chiffrée est appropriée et que les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Concernant les informations pro forma contenues dans la présente actualisation du document de référence, nous rappelons que ces informations ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Elles ne sont toutefois pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille Valérie Meeus

La présente actualisation du document de référence inclut par ailleurs le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 (pages 116 et 117 du présent document) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux comptes établie en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce.

# Rapport de gestion sur l'exercice 2004 du groupe Crédit Agricole

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	>	6
• Évolution du périmètre de consolidation	>	6
Changements de principes et méthodes comptables	>	7
• Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais	>	8
ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE	>	9
Environnement économique et financier	>	9
Résultats consolidés	>	9
• Analyse de l'activité et des résultats par pôle d'activité	>	11
Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole	>	25
Ratios prudentiels	>	26
TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES	>	28
• Perspectives 2005	>	28
Projet de conversion aux normes IAS/IFRS	>	29
Autres évolutions récentes	>	34
ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION	>	34
Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole	>	34

N.B. : Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué des Caisses locales, des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales.

#### > Présentation des états financiers

Le Crédit Agricole est le premier groupe bancaire français par l'importance de ses capitaux propres et de son bilan ; il figure aux tout premiers rangs des banques mondiales (The Banker - juillet 2004 - le classait au  $1^{\rm er}$  rang en Europe et au  $2^{\rm nd}$  rang mondial par le montant de ses capitaux propres).

Leader dans la banque de proximité en France avec ses 43 Caisses régionales, ses positions ont été renforcées dans tous les métiers avec l'acquisition du Crédit Lyonnais en 2003.

L'organisation du Groupe repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 599 Caisses locales regroupées en 43 Caisses régionales qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 54 % environ du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, qui assure entre autres les fonctions d'organe central et de banque centrale du groupe Crédit Agricole.

Le groupe Crédit Agricole enregistre, en 2004, des résultats en forte progression par rapport à ceux de 2003. Le résultat net part du Groupe atteint 4 milliards d'euros, en hausse de 44 % sur celui de l'exercice 2003. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts nets liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat dépasse 4,9 milliards d'euros, en croissance de 22,3 % par rapport à 2003. Ces résultats traduisent de très bonnes performances de tous les métiers du Groupe :

- les Caisses régionales ont connu une croissance vigoureuse de toutes leurs activités ;
- e le Crédit Lyonnais a également enregistré de bonnes progressions de ses encours commerciaux :
- les activités de crédit à la consommation ont poursuivi leur croissance rapide, en particulier à l'étranger;
- les métiers de gestion d'actifs et d'assurances ont connu une bonne dynamique de collecte;
- la banque de financement et d'investissement a enregistré une progression de son résultat de 30 %;
- la banque de détail à l'international a accéléré son redressement.

Ces performances ont été obtenues l'année même de l'intégration complète des activités du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A., qui a conduit à réorganiser en profondeur la majorité des pôles métiers.

De fait, au sein du groupe Crédit Agricole S.A., l'année 2004 a été consacrée à l'élaboration et à la mise en œuvre opérationnelle du processus d'intégration des activités du Crédit Lyonnais. La construction du nouveau Groupe a avancé conformément au calendrier annoncé et au schéma prévu. Ainsi, les fusions juridiques de la quasi-totalité des entités (plusieurs dizaines au total) ont été réalisées en 2004 au sein des lignes métiers spécialisés, dans la banque de financement et d'investissement avec la création de Calyon, dans les services financiers spécialisés (crédit à la consommation, crédit-bail), dans les métiers de gestion d'actifs et d'assurances, dans le capital investissement. Par ailleurs, ont été constituées des lignes-métiers couvrant l'ensemble du Groupe pour les fonctions centrales (finances, risques, ressources humaines...). La réorganisation de Crédit Agricole S.A. se poursuit en 2005 avec les rapprochements dans la ligne métier titres et services financiers et dans la banque privée (Pour plus de détail, se reporter au rapport de gestion de Crédit Agricole S.A. publié dans le document de référence 2004).

En outre, une nouvelle fusion de Caisses régionales a été réalisée au cours de l'exercice : celle des Caisses régionales de Sud Alliance et de Quercy-Rouergue pour former la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées, ramenant le nombre de Caisses régionales de 44 fin 2003 à 43 fin 2004.

S'agissant de réorganisations au sein du Groupe, ces opérations de rapprochement n'affectent pas le périmètre de consolidation et n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

#### PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante composée de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. (société mère).

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

Ils sont comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

#### Évolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2004, le périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole comprend 2599 Caisses locales, 43 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et 384 filiales et participations (contre 301 au 31 décembre 2003 et 280 au 31 décembre 2002).

Rappelons que l'année 2003 avait enregistré l'entrée dans le périmètre du Crédit Lyonnais (consolidation en un seul palier) et du groupe Finaref (consolidation par intégration globale de 20 entités).

Par ailleurs, depuis le 3° trimestre 2003, le Crédit Agricole belge (S.A. Crédit Agricole (Belgique)) est consolidée par intégration globale

à la suite de l'acquisition de 50 % de son capital conjointement par la Caisse régionale Nord de France, la Caisse régionale Nord-Est et Crédit Agricole S.A. Au cours de l'exercice 2004, le Crédit Agricole belge a acquis la totalité des actions de Europabank NV/SA, banque belge spécialisée dans le crédit à la consommation.

De même, Credibom, qui était mis en équivalence jusqu'en juin 2003, est intégré globalement après que Sofinco ait augmenté sa participation de 40 % à 85 % au capital de la société financière de crédit à la consommation portugaise, participation portée à 100 % en juillet 2004.

Au cours du premier semestre 2004, conformément aux accords de décembre 2002 relatifs à l'achat de Finaref, Crédit Agricole S.A. a racheté une tranche complémentaire de 14,5 % portant à 90 % sa participation au capital de Finaref S.A. et Finaref Group AB. Puis, un nouvel accord a été conclu le 31 décembre 2004 sur l'acquisition par Crédit Agricole S.A. de la participation résiduelle de 10 % dans les deux sociétés. Cette dernière acquisition a été réalisée en date du 27 janvier 2005. Toutefois, ces opérations n'impactent pas les comptes 2004, Finaref S.A. et Finaref Group AB étant déjà consolidés par intégration globale dans les comptes de l'exercice 2003.

Au cours de l'exercice 2004, le périmètre du groupe Crédit Agricole s'est élargi principalement de :

- Emporiki Credicom société de crédit à la consommation créée en Grèce détenue par Sofinco et Emporiki Bank (4e banque grecque) ; elle est consolidée par mise en équivalence ;
- Dan'Aktiv, société de crédit à la consommation acquise, le 2 avril 2004, au groupe danois F Group A/S, et consolidée par intégration globale. Sa gestion est confiée à Finaref;
- Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation rachetée au groupe Jotex AB, le 30 septembre 2004, par Finaref Group AB.

Des entités sont sorties du périmètre :

- La BFO, du fait de la cessation de son activité en mars ;
- Financière Lapérouse suite à sa cession hors du groupe ;
- Laing & Cruickshank Investment Management Limited, suite à sa cession hors du groupe finalisée le 30 avril 2004. Lacim était antérieurement consolidé dans le palier du groupe Crédit Lyonnais.

Les deux dernières entités ci-dessus étaient consolidées par intégration globale jusqu'à la fin du premier trimestre de l'année 2004.

- La Banque Libano-Française SAL. Suite à la cession, le 30 juillet 2004, de 42 % sur les 51 % de la participation détenue par Calyon, le bilan de la banque n'est plus consolidé en 2004 et les résultats de la Banque Libano-Française SAL sont pris en compte sur le seul premier semestre 2004 ;
- CAI Private Banking Italia SPA n'est plus consolidé depuis la fin du premier semestre 2004 suite à la reprise, en septembre 2004, de la banque privée italienne par Banca Intesa;
- Réunibail et Réuniroute suite à la cession, le 29 juillet dernier, par Sofinco des participations au capital des deux filiales réunionnaises. Leur déconsolidation a été effectuée rétroactivement depuis le 1er janvier 2004.

En outre, ont changé de méthode de consolidation depuis le 31 décembre 2003 :

- Uni-Éditions, auparavant consolidé par mise en équivalence, est consolidé par intégration globale à compter de 2004 ;
- la banque Finaref, consolidée par intégration globale en 2003, est consolidée par la méthode de la mise en équivalence;
- Eurofactor reste consolidé par intégration proportionnelle au plan des résultats de l'exercice 2004, Crédit Agricole S.A. ayant porté sa participation de 49,1 % à 98,2 % dans le capital de la société d'affacturage en toute fin d'année 2004. En revanche, le bilan est consolidé globalement au 31 décembre 2004.

Les autres variations du périmètre entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes. Il s'agit de la consolidation en direct de 69 sociétés précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais, d'un changement de dénomination sociale pour 12 filiales, de fusions ou absorptions d'entités par d'autres sociétés du Groupe. Outre les opérations réalisées dans le cadre du rapprochement Crédit Lyonnais - Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales de Quercy-Rouergue et de Sud Alliance ont fusionné le 1er juin 2004 pour former la Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées.

#### Changements de principes et méthodes comptables

Les filiales d'assurances du Groupe appliquent, depuis le 1er janvier 2004, l'avis n° 2004-04 du Conseil national de la comptabilité (CNC) du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 afférent à la comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances. Cet avis complète le règlement CRC n° 2002-09 et prévoit, dans le cas particulier des contrats en unités de compte et des plans d'épargne retraite populaire, une évaluation au prix de marché des instruments financiers à terme entrant dans des stratégies relatives à ces placements. La première application de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique dans son intégralité, par anticipation à compter du 1er janvier 2004, le règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. À ce titre, il applique à l'ensemble de ses immobilisations corporelles la méthode de comptabilisation des actifs par composants (se reporter à la note 2.3.10 de l'Annexe aux états financiers « Principes, méthodes et périmètre de consolidation - Règles et principes comptables »). L'application anticipée de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice 2004. L'impact sur la situation nette d'ouverture a été comptabilisée pour un montant de + 24 millions d'euros.

#### > Présentation des états financiers

Le groupe Crédit Agricole applique également, à compter du 1er janvier 2004, la recommandation n° 2003-R.01 du CNC du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (se reporter aux notes 2.3 et 2.3.14 de l'Annexe aux états financiers). L'impact du changement de méthode a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1er janvier 2004 pour un montant net de - 228 millions d'euros.

Il applique aussi **l'avis n° 2004-05 du CNC**, du 25 mars 2004, afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail. L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

En outre, dans le cadre de la mise en œuvre des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole publie ces informations dans l'Annexe aux états financiers (cf. notes 5, 6.1, 23 et 24) à l'exception de celles concernant les instruments dérivés (non disponible dans le format requis par ces règlements).

À l'exception de ces changements de méthode comptable, les comptes de l'exercice 2004 ont été établis selon les mêmes méthodes comptables que celles adoptées pour l'établissement des comptes annuels 2003.

#### Rappel relatif à l'élaboration des comptes de 2003 suite à l'acquisition du Crédit Lyonnais

Dans les comptes 2004 du groupe Crédit Agricole, le groupe Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de 99,86 % (taux de détention depuis le 4 août 2003, date de la clôture de l'OPRO).

Pour l'exercice 2003, rappelons qu'une méthode de consolidation mixte avait été retenue pour l'établissement des comptes au 1er semestre 2003; le bilan et le hors-bilan avaient été consolidés par intégration globale, alors que le résultat du Crédit Lyonnais avait été consolidé par mise en équivalence au taux de 25,62 % (correspondant à la moyenne pondérée des taux de détention par le Crédit Agricole sur cette période).

Puis, sur l'ensemble du second semestre 2003, le Crédit Lyonnais était consolidé par intégration globale au taux de 99,86 % (suite à l'acquisition complémentaire résultant de l'OPRO).

Aussi, eu égard à la variation significative du périmètre résultant de l'acquisition en 2003 du Crédit Lyonnais, **des comptes pro forma** avaient été établis sur les trois années 2003, 2002 et 2001 permettant d'assurer la comparabilité des résultats du nouveau Groupe (avec intégration du Crédit Lyonnais) sur cette période.

Dans ces comptes, le Crédit Lyonnais est consolidé par intégration globale au taux de détention du 30 juin 2003 soit à 97,45 %. Ces comptes pro forma traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où ce pourcentage du capital du Crédit Lyonnais aurait été acquis antérieurement au 19 juin 2003.

En revanche, ces comptes pro forma ne prennent pas en compte les autres modifications de périmètre intervenues en 2003 ; concernant l'acquisition de Finaref, il n'avait pas été possible d'établir des comptes pro forma pour ce groupe en raison des modifications très significatives intervenues en 2002 dans les participations et le périmètre de ce groupe (sortie de Facet). Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par le groupe Crédit Agricole et Crédit Lyonnais S.A. aux arrêtés mentionnés.

De même, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma 2002 et 2003 sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés du Crédit Agricole aux différentes dates d'arrêté. Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les modalités d'élaboration des comptes pro forma 2002 et 2003 sont décrits en note 2.4.2 de l'Annexe aux états financiers publiés ci-après.

Dans l'analyse **des résultats** consolidés du groupe Crédit Agricole présentée ci-après, les évolutions sont calculées par rapport aux données pro forma des exercices antérieurs, sauf indication contraire. En revanche, pour ce qui concerne **le bilan**, l'analyse des évolutions porte sur les données réelles publiées.

#### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

#### > Environnement économique et financier

#### 2004: UNE REPRISE SANS HAUSSE DES TAUX LONGS

Aux États-Unis, l'année 2004 aura marqué le début du resserrement monétaire. S'appuyant sur un rebond de l'emploi au printemps, la Fed a en effet infléchi sa politique monétaire en juin 2004, portant progressivement ses taux directeurs de 1 % à 2,25 %. Malgré une croissance économique dynamique (+ 4,4 % en 2004), les taux longs se sont maintenus à un niveau très bas, nettement inférieur à la croissance nominale de l'économie : de 4,31 % au 1er janvier à 4,26 % le 31 décembre.

Le Japon, avec une croissance de 2,6 % en 2004, enregistre sa meilleure performance depuis 1996.

En zone euro, la croissance de l'activité aura tout juste réussi à se rapprocher de son potentiel (1,8 % après 0,5 % en 2003).

Le moteur principal est resté la demande extérieure. L'investissement des entreprises a amorcé un léger rebond mais la demande des ménages a affiché une croissance assez faible (avec un impact négatif fort de l'Allemagne). La Banque centrale européenne (BCE) a laissé inchangés les taux directeurs toute l'année (l'appréciation rapide de l'euro contre le dollar a probablement temporisé ses velléités de normalisation monétaire). Les taux longs sont restés très bas (4,1 % en moyenne). Après avoir nettement progressé au premier trimestre, les marchés boursiers européens ont à nouveau hésité par la suite, touchés successivement par la hausse du prix du pétrole, l'appréciation de l'euro et les doutes sur la croissance mondiale.

La France a largement contribué à la reprise européenne en 2004 en se plaçant dans le peloton de tête des grands pays (avec une croissance de 2,4 %), grâce à une très bonne tenue de la consommation des ménages, en particulier en début d'année. Parallèlement, le rebond des profits des entreprises a relancé rapidement leur investissement.

#### Résultats consolidés

#### COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUE - PRINCIPAUX SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	22 060	23 886	24 320	+ 1,8 %
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(15 277)	(15 592)	(15 600)	+ 0,1 %
Résultat brut d'exploitation	6 783	8 294	8 720	+ 5,1 %
Coût du risque	(1 359)	(2 007)	(1 437)	- 28,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	219	389	+77,6 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(144)	(101)	(9)	- 91,1 %.
Résultat courant avant impôts	5 286	6 405	7 663	+ 19,6 %
Coûts liés au rapprochement	-	(513)	(349)	- 32,0 %
Résultat net exceptionnel	(286)	(151)	(169)	+ 11,9 %
Impôt sur les bénéfices	(1 540)	(1 963)	(2 304)	+ 17,4 %
Amortissement des écarts acquisition	(654)	(926)	(753)	- 18,7 %
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux	(171)	207	160	- 22,7 %
Résultat net	2 635	3 059	4 248	+ 38,9 %
Intérêts minoritaires	130	302	279	- 7,6 %
Résultat net part du Groupe	2 505	2 757	3 969	+ 44,0 %
Résultat net part Groupe avant coûts liés au rapprochement Crédit Agricole/Crédit Lyonnais	2 505	3 118	4 194	+ 34,5 %
Résultat net part du Groupe avant survaleurs et coûts liés au rapprochement	3 159	4 044	4 947	+ 22,3 %

Le résultat net, part du Groupe, du Crédit Agricole s'élève en 2004 à 4,0 milliards d'euros, en hausse de 44 % sur celui de l'exercice 2003. Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, le résultat atteint 4,9 milliards d'euros en croissance de 22,3 %.

Ce résultat confirme la contribution de tous les métiers du Groupe en forte croissance dans un environnement économique et financier peu favorable au secteur bancaire (dollar, pétrole, croissance, taux d'intérêt) et dans un contexte de transformation du Groupe en profondeur.

Le résultat brut d'exploitation du Groupe ressort à 8,7 milliards d'euros, en progression de 5,1 % par rapport à 2003. Cette évolution reflète la croissance organique du Groupe. De fait, l'impact positif sur le niveau du RBE de l'évolution du périmètre entre les exercices 2003 et 2004 (entrée de Dan'Aktiv, consolidation en année pleine de Crédit Agricole Belgique, sortie de Banque Libano-Française SAL et de Financière Lapérouse, principalement) ainsi que les changements de méthode de consolidation (Credibom, Uni-Éditions) est largement compensé par l'effet négatif dû à l'appréciation de l'euro par rapport aux principales devises (dollar, yen). Hors ces modifications de périmètre et de change, le RBE s'accroît de 5,7 %\*\*.

#### Il résulte :

- **d'un produit net bancaire** de 24,3 milliards d'euros, en hausse de 1,8 % sur celui pro forma de l'exercice 2003. Cette évolution ressort à 2,3 %\*\* hors les effets de périmètre et de taux de change.
- La réorganisation de la banque de financement et d'investissement, d'une ampleur exceptionnelle, ainsi que les conditions de marché ont pesé sur le PNB de ce métier qui ressort en baisse par rapport au niveau particulièrement élevé de 2003. Ainsi, hors la BFI, le PNB global des autres pôles métiers est en croissance de 6,7 % sur un an grâce au bon niveau d'activité des métiers de gestion d'actifs et d'assurances, du crédit à la consommation et à la dynamique commerciale des réseaux de proximité, celui des Caisses régionales (avec un PNB en augmentation de 4,2 %) et celui du réseau du Crédit Lyonnais (avec un PNB en augmentation de 2,4 %). Le PNB du pôle « Gestion pour compte propre et divers » enregistre aussi l'amélioration, par rapport à 2003, des marchés boursiers sur les portefeuilles actions ;
- de charges d'exploitation contenues à 15,6 milliards d'euros, stables par rapport à celles de l'exercice précédent (+ 0,5 %\*\* hors effets de périmètre et de change). Cette stabilité traduit la mise en œuvre accélérée du programme de synergies accompagnant l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe Crédit Agricole S.A. (représentant 325 millions d'euros sur l'exercice 2004 pour un objectif de 275 millions d'euros). Elle reflète aussi l'évolution très modérée des charges de fonctionnement des Caisses régionales et de leurs filiales.

En conséquence, **le coefficient d'exploitation** continue de s'améliorer, passant de 65,3 % en 2003 à 64,1 % en 2004 (après – 4 points l'année précédente).

" Données non auditées.

Le coût du risque s'établit à 1,4 milliard d'euros, en très nette réduction (- 28,4 %, soit - 570 millions d'euros) par rapport à 2003 dans un environnement de risque de crédit favorable (assainissement des bilans des entreprises et diminution des défaillances). Cette baisse est particulièrement prononcée dans la banque de financement et d'investissement (- 524 millions d'euros). Elle bénéficie de la politique prudente de gestion des risques au cours des années passées.

Au total, les créances douteuses diminuent de 6 % d'une année sur l'autre à 17,3 milliards d'euros. Elles représentent 4,1 % des encours bruts de crédits à la clientèle et de crédit-bail contre 4,6 % en 2003 et sont couvertes à hauteur de 67,6 % par des provisions (contre 65,6 % en 2003).

Le FRBG enregistre une nouvelle reprise nette de 160 millions d'euros (contre 207 millions d'euros en 2003), dont 39 millions d'euros par les Caisses régionales et 121 millions d'euros par Crédit Agricole S.A. Cette reprise porte essentiellement sur la provision épargne-logement en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne-logement.

Le stock de provisions générales et de FRBG atteint au total 6 881 millions d'euros, se répartissant comme suit : 1 766 millions d'euros de provisions de passif couvrant des risques sectoriels et autres provisions sur crédits, 704 millions d'euros de provisions pour risques pays, 1 446 millions d'euros de FRBG épargne-logement, 636 millions d'euros au titre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité et 2 329 millions d'euros d'autres FRBG.

La contribution des sociétés mises en équivalence est en hausse de 77,6 %, passant de 219 millions d'euros en 2003 à 389 millions d'euros en 2004. Cette très forte augmentation s'explique essentiellement par la contribution de Banca Intesa qui s'élève à 245 millions d'euros (x 2,1 par rapport à 2003).

Le « résultat sur actifs immobilisés » s'inscrit en perte de 9 millions d'euros contre une perte de 101 millions d'euros en 2003 ; le groupe a extériorisé moins de moins-values nettes en 2004 et a enregistré des reprises nettes de provisions sur les titres de participations et autres titres détenus à long terme.

Le résultat courant avant impôts ressort à 7,7 milliards d'euros, en croissance de 19,6 % sur un an.

Le résultat exceptionnel est négatif de 169 millions d'euros après 151 millions d'euros en 2003. Il couvre essentiellement des charges de réorganisation et de migration des systèmes d'information (à hauteur de 124 millions d'euros) principalement dans les Caisses régionales.

Après prise en compte de 2,3 milliards d'euros de charge fiscale, le résultat net, part du Groupe, avant prise en compte des coûts liés au rapprochement avec le Crédit Lyonnais et avant amortissements des écarts d'acquisition ressort à 4,9 milliards d'euros en hausse de 22,3 % sur l'exercice précédent.

Les amortissements courants (non compris en 2003 la révision de la valeur d'utilité de la participation dans Rue Impériale) des écarts d'acquisition augmentent de 30 millions d'euros (+ 4,1 %) compte tenu des investissements complémentaires réalisés fin 2003 et courant 2004 concernant principalement Credibom, le groupe Finaref (+ 24,5 %) et le Crédit Agricole Belge.

Le rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais se déroule conformément au calendrier et aux objectifs annoncés. Ainsi, les coûts bruts générés par le rapprochement et comptabilisés en résultat au cours de l'exercice 2004 s'élèvent à 349 millions d'euros (225 millions d'euros nets d'impôt). Ils traduisent la rapidité de sa mise en œuvre mais aussi son impact majeur sur le Groupe avec plus de 40 opérations juridiques de rapprochement réalisées. Ils se répartissent ainsi : Services financiers spécialisés 17 millions d'euros, Gestion d'actifs 59 millions d'euros, BFI 135 millions d'euros, Gestion pour compte propre et divers 137 millions d'euros.

Ces coûts recouvrent les projets destinés à concrétiser les synergies (rationalisation du dispositif immobilier, charges informatiques liées à la fusion des systèmes, etc.) et le recours accru au dispositif de préretraite.

Le stock de provisions dédiées spécifiquement à ces coûts s'élève à 600 millions d'euros au 31 décembre 2004 après une utilisation nette de 507 millions d'euros au cours de l'exercice 2004.

S'agissant des réductions de coûts attendus, soit 760 millions d'euros de synergies annoncés pour 2006, 325 millions d'euros ont d'ores et déjà été réalisés à fin 2004 pour un objectif 2004 de 275 millions d'euros.

#### Analyse de l'activité et des résultats par pôle d'activité

#### PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS DU GROUPE

Au sein du groupe Crédit Agricole, les activités sont organisées en sept secteurs d'activité :

les six pôles métiers suivants :

- 1. Banque de proximité en France Caisses régionales ;
- 2. Banque de proximité en France réseau du Crédit Lyonnais ;
- 3. Services financiers spécialisés ;
- 4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée ;
- 5. Banque de financement et d'investissement ;
- 6. Banque de détail internationale ;

auxquels s'ajoute un pôle « Gestion pour compte propre et divers ».

#### 1. La banque de proximité en France - Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre l'activité et les résultats des 43 Caisses régionales de Crédit Agricole et leurs filiales françaises.

#### 2. La banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau du Crédit Lyonnais en France (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises), ainsi que les résultats des activités de la banque privée en France du Crédit Lyonnais.

#### 3. Les services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales, en France et à l'étranger. Il s'agit :

- du crédit à la consommation autour de Sofinco et de Finaref, en France et au travers de filiales ou partenariats à l'étranger (Agos Itafinco, Credit-Plus, Lukas, Ribank, Credibom, Dan'Aktiv, Emporiki Credicom, etc.);
- des financements spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage (Transfact, Eurofactor et ses filiales internationales) et le crédit-bail (groupe Ucabail, EFL).

## **4.** La gestion d'actifs, les assurances et la banque privée Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Crédit Agricole Asset Management (CAAM) et BFT principalement pour la gestion classique d'OPCVM et de comptes gérés, par CPR Asset Management, Uniger, CA-AIPG, IDEAM..., pour la gestion spécialisée, par CA-ELS et CLEE (fusionnés sous CREELIA le 1er janvier 2005) pour l'épargne entreprise :
- les filiales de titres et services financiers aux émetteurs (CA-Investor Services Corporate Trust pour les services aux émetteurs, CA-Investor Services Bank pour la conservation et la fonction dépositaire, CA-investor Services Fund Administration pour l'administration, ainsi que les services financiers de Calyon);
- les activités d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica, Finaref assurances);
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par la Banque de Gestion Privée Indosuez (BGPI), des filiales de Calyon (CAI Suisse S.A., CAI Luxembourg SA, Crédit Foncier de Monaco...) et par des entités à l'étranger du Crédit Lyonnais non encore fusionnées au 31 décembre 2004 (Crédit Lyonnais Suisse SA, Crédit Lyonnais Benelux).

#### 5. La banque de financement et d'investissement

Elle se décompose en trois grandes activités dont les deux premières sont, pour l'essentiel, réalisées par Calyon - nouvelle entité issue du rapprochement des activités de Crédit Agricole Indosuez et des activités de Banque de financement et d'investissement apportées le 30 avril 2004 par le Crédit Lyonnais à CAI :

la banque de marchés et d'investissement qui regroupe l'ensemble des activités de capitaux et de courtage sur actions et contrats à terme, le primaire actions et le conseil en fusions et acquisitions;

- la banque de financement qui se compose des activités de financements bancaires classiques et des financements structurés : financements de projets, financements d'actifs, de l'immobilier et de l'hôtellerie et gestion des actifs dépréciés de Calyon ;
- les activités de capital-investissement autour de Crédit Agricole Private Equity, IDIA et Sodica.

La banque Al Saudi Al Fransi (BSF) antérieurement affectée au métier

- « Banque de détail internationale » est désormais intégrée dans le pôle
- « Banque de Financement et d'Investissement ».

#### 6. La banque de détail internationale

Ce pôle métier comprend :

- eles filiales et participations étrangères de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement ou par mise en équivalence dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail. Ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle les filiales étrangères de crédit à la consommation et de crédit-bail (filiales de Sofinco et d'Ucabail, Lukas et EFL en Pologne...) qui sont affectées au pôle « Services financiers spécialisés ».

  Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal...)
  - Europe (Banca Intesa Spa en Italie, Banco Espirito Santo au Portugal...) et dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Union Gabonaise de Banque, Crédit Lyonnais Cameroun, Société Ivoirienne de Banque...);
- les filiales étrangères des Caisses régionales (Crédit Agricole Belge en Belgique, Bankoa en Espagne...);
- les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. relevant de cette activité (la banque grecque Emporiki Bank...).

#### 7. La gestion pour compte propre et divers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-Éditions, des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). En outre, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes, notamment sur titres d'activité de portefeuille, et plus ou moins-values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'une ligne métier.

Celui-ci comprend également les résultats de secteurs d'activité en « work out » ou d'activités non apportées dans le cadre de la réorganisation des métiers dans le groupe (banque Finaref, activité flux de la Banque de Financement du Crédit Lyonnais non transférée à Calyon...) tel qu'indiqué ci-après.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale des groupes Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais ainsi que les écarts de taux d'imposition « normatifs » des métiers par rapport aux taux d'impôt réels des filiales.

Les résultats consolidés du groupe Crédit Agricole sont analysés selon cette nomenclature des métiers (qui est celle présentée en décembre 2002 à l'occasion de la présentation du projet de rapprochement du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais ainsi que dans la note d'information COB du 25 mars 2003 relative à l'Offre publique sur le capital du Crédit Lyonnais).

Suite aux réorganisations consécutives à l'intégration du Crédit Lyonnais dans le groupe, les périmètres des différents métiers ont néanmoins subi quelques modifications mineures et une remise à niveau de la facturation analytique entre les filiales du Crédit Lyonnais (UAF, CLAM, Lixxbail...) fusionnées avec les filiales de Crédit Agricole S.A. et le réseau Crédit Lyonnais a été effectuée afin d'homogénéiser les conventions entre les pôles métiers et les deux réseaux Caisses régionales et Crédit Lyonnais.

Ainsi, le nouveau périmètre du métier « Banque de financement et d'investissement » est légèrement modifié suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI ; certaines activités non apportées (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondent banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». De même, la clientèle entreprise et institutionnelle de la BFI du Crédit Lyonnais n'a pas été apportée dans son intégralité à CAI ; l'activité « agence bancaire internationale » et « petits institutionnels » a été rattachée au pôle Réseau du Crédit Lyonnais.

À l'inverse, début 2004, la banque Al Saudi Al Fransi (BSF) qui était auparavant affectée au métier « Banque de détail internationale » est intégrée dans le pôle « Banque de Financement et d'Investissement » et les filiales d'assurances à l'étranger sont transférées du pôle « Gestion pour compte propre et divers » vers le métier d'assurances au sein du pôle « Gestion d'actifs, assurances et Banque Privée ».

Les évolutions des principaux soldes intermédiaires de gestion des métiers concernés par ces réaffectations de produits et de charges sont indiquées « à périmètre et conventions comparables ». Toutes les données suivies d'une astérisque sont calculées sur cette base.

#### ANALYSE DES RÉSULTATS PAR MÉTIER

Les résultats consolidés du groupe Crédit Agricole sont analysés par grande ligne de métiers selon les conventions décrites précédemment (voir ci-dessus « Présentation des pôles métiers du Groupe »).

Avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement entre le Crédit Agricole et le Crédit Lyonnais, le résultat du Groupe (y compris la part des minoritaires) atteint 5,2 milliards d'euros, en hausse de 20,2 %. L'ensemble des lignes métiers contribue à

la croissance de ces résultats. Les métiers issus des activités liées à la banque de détail génèrent plus des quatre cinquièmes du résultat net. Les métiers de la gestion d'actifs et des services financiers poursuivent leur croissance, notamment à l'international. En France, les Caisses régionales et le réseau du Crédit Lyonnais poursuivent leur dynamique commerciale. La contribution de la banque de financement et d'investissement s'accroît grâce la forte réduction du coût du risque permettant une vive progression du résultat des activités de financement. La banque de détail à l'étranqer accélère son redressement.

#### Contribution des métiers au résultat net du groupe Crédit Agricole avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	31/12/2004
Banque de proximité en France – Caisses régionales	1 771	2 271	2 489
Banque de proximité en France – réseau du Crédit Lyonnais	528	501	529
Services financiers spécialisés	192	371	412
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	688	870	960
Banque de financement et d'investissement	503	782	1 053
Banque de détail internationale	(54)	234	365
Compte propre et divers	(339)	(683)	(582)
Total résultat	3 289	4 346	5 226

#### 1. Banque de proximité en France - Caisses régionales

La banque de proximité en France – Caisses régionales enregistre une croissance de 9,6 % de son résultat net à 2,5 milliards d'euros, contribuant ainsi pour 48 % au résultat du Groupe avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement. Cette progression du résultat reflète la poursuite d'une croissance vigoureuse de l'activité des Caisses régionales et de leurs filiales et une amélioration sensible des résultats d'exploitation obtenue grâce à une bonne maîtrise des charges d'exploitation et du coût du risque.

(en millions d'euros)	2003	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	11 366	11 842	+ 4,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(6 904)	(6 922)	+ 0,3 %
Résultat brut d'exploitation	4 462	4 920	+ 10,3 %
Coût du risque	(860)	(851)	- 1,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	(1)	n.s.
Résultat courant avant impôt	3 602	4 068	+ 12,9 %
Résultat exceptionnel, impôts et FRBG	(1 331)	(1 579)	+ 18,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	2 271	2 489	+ 9,6 %

Les 43 Caisses régionales et leurs filiales enregistrent une forte croissance de leurs activités et leur PNB progresse de 4,2 % à 11,8 milliards d'euros.

Elles ont réalisé de très bonnes performances commerciales dans les domaines du crédit et de la collecte. Leur dynamisme commercial a été soutenu par une politique innovante de conquête de segments prioritaires de clientèle (clientèle « haut de gamme », clientèle des jeunes, clientèle étudiante avec l'offre Mozaïc en matière d'équipement microinformatique portable dans le cadre du projet gouvernemental...) et par le lancement de campagnes de communication offensives (campagne automobile combinant assurance et crédit, campagne « Prêts Verts » destinée aux primo-accédants associant prêt immobilier et assurance habitation...).

La campagne intense menée tout au long de l'année sur « l'Épargne Retraite Verte » a permis aux Caisses régionales de commercialiser plus d'1 million de produits sur la période (dont 390 000 PERP) et de positionner le Groupe comme acteur de premier plan sur le marché de la retraite en France.

Les encours de collecte bilan et hors-bilan (y compris les OPCVM et SCPI, les titres - actions, obligations et assimilés - conservés dans les portefeuilles de la clientèle des Caisses régionales) progressent de 6,9 % - soit de 27,7 milliards d'euros - entre 2003 et 2004, pour atteindre 427,4 milliards d'euros.

Dans un contexte économique peu favorable à l'épargne (baisse du taux d'épargne des ménages, aversion au risque, euphorie de l'immobilier, mesure gouvernementale de relance de la consommation dite « loi Sarkozy »), l'assurance vie reste le placement favori, mais la liquidité des placements reste élevée. Ainsi, la croissance annuelle des encours d'assurance vie distribués par les Caisses régionales s'accentue (+ 10,8 % en 2004 contre 10,4 % en décembre 2003) à 99,6 milliards d'euros.

De même, les encours d'OPCVM (produits Groupe ou hors Groupe, FCPE et SCPI inclus) placés par les Caisses régionales s'établissent à 46 milliards d'euros, en hausse de 8,7 % sur un an. Leur évolution (+ 3,7 milliards d'euros) résulte d'une collecte nette positive et de l'effet favorable des marchés boursiers entre 2003 et 2004 (+ 7,4 % pour le CAC 40). L'encours des titres (actions, obligations et assimilés) conservés dans les portefeuilles de la clientèle progresse aussi de 10,3 % sur l'année pour atteindre 48,8 milliards d'euros.

La croissance de la collecte bancaire (+ 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004) est tirée par le développement soutenu des livrets (+ 9,3 %, dont + 14,3 % pour les seuls comptes sur livrets), le net redressement des dépôts à terme (+ 12,3 %) et la commercialisation du nouveau produit d'épargne retraite « Capital Vert Croissance » qui draine 700 millions d'euros depuis son lancement en début d'année. La collecte sur l'épargne-logement progresse de 4,4 %. À l'inverse, la baisse des taux sur les bons d'épargne d'une part et, en septembre 2003, la fin de l'ouverture de nouveaux plans d'épargne populaire d'autre part diminuent l'attractivité de ces produits (- 13,5 % et - 7,5 % respectivement). À 63,5 milliards d'euros en fin d'année, les dépôts à vue enregistrent pour leur part une progression significative : + 4,4 % entre décembre 2003 et décembre 2004 mais + 6,5 % en moyenne annuelle contre + 3,4 % l'année précédente.

#### Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

Encours de collecte des Caisses régionales	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Dépôts à vue	63,5	+ 4,4 %
Livrets	53,4	+ 9,3 %
Épargne-logement	84,3	+ 4,4 %
Plans d'Épargne Populaire	22,3	- 7,5 %
Comptes à terme et bons de caisse	9,5	+ 7,7 %
Sous-total ressources bancaires	233,0	+ 4,4 %
Assurance vie (1)	99,6	+ 10,8 %
Titres (actions, obligations, TCN, TSR, CCI) (2)	48,8	+ 10,3 %
OPCVM (3)	46,0	+ 8,7 %
Total encours	427,4	+6,9 %

(1) A été incluse l'activité d'assurance vie de CAICG (suite à son intégration dans BGPI).
(2) Titres conservés par les centrales titres dans les portefeuilles des clients des Caisses régionales (hors TCN de la clientèle financière et interbancaire).
(3) OPCVM (y compris les OPCVM hors Groupe) et SCPI.

Poursuivant le mouvement dynamique des 2 années précédentes, l'activité crédit s'est encore accélérée ; la production nouvelle de prêts à moyen et long terme approche 50 milliards d'euros en 2004, en croissance forte de 18,0 % par rapport à 2003. Le financement de l'habitat (en hausse de 24,3 %) constitue le principal moteur de cette augmentation avec une production de prêts de 29 milliards d'euros, portée notamment par le faible niveau des taux d'intérêt et par les mesures de soutien à l'investissement locatif. Les autres secteurs de financement enregistrent également une production en hausse :+ 14,3 % pour les PME, + 12,3 % pour l'agriculture, + 6,3 % pour les professionnels et + 8,5 % pour les collectivités locales.

Il en résulte une accélération de la croissance annuelle de l'encours des prêts bruts des Caisses régionales : + 8,8 % en 2004 après + 7,1 % en 2003. Cette croissance est supérieure à celle du marché domestique (+ 6,1 %, source BdF) aussi bien pour les crédits aux entreprises que pour ceux aux ménages. Fin 2004, l'encours global des prêts des Caisses régionales s'établit à 243 milliards d'euros.

La production et l'encours de crédit des Caisses régionales se répartissent comme suit :

(en milliards d'euros)	Production de prêts à moyen et long terme année 2004	Encours 31/12/2004	Évolution des encours en % 2004/2003
Habitat	29,0	117,1	+ 12,9 %
Agriculture	6,3	28,3	+ 3,8 %
Entreprises	6,9	37,7	+ 4,0 %
Professionnels	3,7	19,4	+ 4,2 %
Crédit à la consommation	N.D.	14,6	+ 4,0 %
Collectivités locales	3,6	21,9	+ 11,2 %
Autres	0,1	4,0	+ 8,0 %
Total	49,6	243,0	+ 8,8 %

N.D. : donnée non disponible.

La base de clientèle continue de se développer régulièrement (146 000 dépôts à vue de particuliers supplémentaires en une année) et les ventes de services sont aussi en hausse significative. À fin 2004, le nombre total de produits et services aux particuliers gérés par les Caisses régionales dépasse 100 millions, aussi le taux d'équipement de leur clientèle continue de progresser pour atteindre 7,54 produits par dépôt à vue en 2004 contre 7,43 produits en 2003.

Les commissions versées par la clientèle s'accroissent de 8,7 % (à 4 milliards d'euros) dont + 10,5 % pour les commissions d'assurance avec une forte progression de l'activité IARD (+ 17,4 % ; 720 000 nouveaux contrats), + 9,0 % pour les commissions liées à la gestion mobilière (contre + 1,2 % en 2003), + 8,2 % pour les commissions de services et autres opérations bancaires et + 8,0 % pour les commissions liées à la gestion des comptes et des moyens de paiement. Cette progression compense la faible augmentation de la marge d'intermédiation (+ 0,9 %) dans un contexte de taux peu favorable. Rappelons, en outre, que les nouvelles règles financières internes au Groupe, applicables depuis le 1er janvier 2004, ont introduit un nouveau cadre conceptuel qui rémunère les Caisses régionales par rapport à un référentiel de prix de marché.

Les charges d'exploitation du métier évoluent de façon très contenue (+ 0,3 %). De fait, les fusions de Caisses régionales ainsi que les regroupements informatiques résultant de la constitution des systèmes d'information de référence (SIR) intervenus au cours des années passées génèrent sur longue période des économies d'échelle.

Cette très faible augmentation des charges recouvre une baisse des frais de fonctionnement des filiales des Caisses régionales. S'agissant des seules Caisses régionales, leurs charges sont en hausse de 1,9 % malgré l'augmentation sensible des frais de personnel (de l'ordre de +3,5 %) liée à la progression des charges sociales et de retraite, de l'intéressement et de la participation.

Compte tenu de la croissance du PNB et des charges de fonctionnement, le coefficient d'exploitation continue de s'améliorer sensiblement pour s'établir à 58,5 % contre 60,7 % un an avant et le résultat brut d'exploitation du pôle Caisses régionales s'accroît sensiblement (+ 10,3 %).

Le coût du risque de crédit reste bien maîtrisé dans les Caisses régionales; il se situe au faible niveau de 851 millions d'euros (en réduction de 9 millions d'euros par rapport à 2003). La qualité des portefeuilles réduit le taux de risques (part des créances douteuses et litigieuses) qui ne représente plus que 3,4 % des encours de crédits contre 3,9 % un an auparavant; néanmoins, l'effort de provisionnement reste élevé, le taux de couverture s'améliorant à 70,2 % contre 68,9 % un an auparavant.

Le FRBG enregistre une reprise nette de 40 millions d'euros portant essentiellement sur la provision épargne-logement.

Au total, **le résultat net** de la banque de proximité France – Caisses régionales ressort à 2,5 milliards d'euros, en progression de 9,6 % sur celui de l'exercice 2003.

#### 2. Banque de proximité en France - Réseau du Crédit Lyonnais

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	3 312	3 280	3 393	+ 3,4 %
Charges d'exploitation et amortissements	(2 409)	(2 453)	(2 479)	+ 1,1 %
Résultat brut d'exploitation	903	827	914	+ 10,5 %
Coût du risque **	(157)	(157)	(158)	+ 0,6 %
Résultat courant avant impôt	746	670	756	+ 12,8 %
Résultat exceptionnel et Impôts	(245)	(217)	(227)	+ 4,6 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	501	453	529	+ 16,8 %

Le réseau du Crédit Lyonnais enregistre une forte croissance de son résultat opérationnel (résultat brut d'exploitation : + 10,5 %\*). Les bonnes performances commerciales enregistrées sur l'ensemble des segments de clientèle se sont traduites par une croissance soutenue des encours de collecte et de crédit. Le Crédit Lyonnais a enregistré en 2004 plus de 30 000 ouvertures de comptes (+ 10 % sur un an) et 58 000 PERP « Velours » ont été souscrits à fin 2004.

Les ressources de bilan et hors-bilan se développent globalement de 6,1 %, à 118,6 milliards d'euros (après intégration en 2004 et rétroactivement en 2003 des ressources collectées auprès des clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais) sous l'effet :

- d'une collecte record de 4,2 milliards d'euros sur les produits d'assurance vie, conduisant à une progression de l'encours de 8,8 % à 29.7 milliards d'euros :
- d'une forte croissance des encours de titres (+ 10,4 % à 9,6 milliards d'euros). Le Crédit Lyonnais a réalisé de bons résultats lors des introductions en Bourse (Offres publiques à Prix Ouvert sur Snecma, BioMérieux, Pages Jaunes, APRR...) le plaçant au 1er rang des réseaux de distribution bancaire en matière de placement des OPO auprès des particuliers;
- du développement sensible de l'épargne bancaire (+ 5,0 %) alimenté principalement par les livrets (+ 17,2 %) grâce notamment au succès commercial du Livret « Cerise » lancé en début d'année. Dans le même temps, les encours des plans d'épargne populaire continuent à diminuer (- 16,9 %) de même que les comptes à terme (- 5,6 %) eu égard au bas niveau des taux de marché. Les dépôts à vue, pour leur part, augmentent de 5,7 %.

Les portefeuilles d'OPCVM enregistrent une hausse limitée, de 3,9 % par rapport à 2003, pour s'établir à 26,9 milliards d'euros, conséquence de la prudence des épargnants dans un environnement boursier jugé incertain. L'essentiel de la collecte porte sur les OPCVM monétaires.

Encours de collecte du réseau Crédit Lyonnais	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Dépôts à vue	20,2	+ 5,7 %
Livrets	12,1	+ 17,2 %
Épargne-logement	14,2	+ 0,6 %
Plans d'Épargne Populaire	0,7	- 16,9 %
Comptes à terme	5,1	- 5,6 %
Sous-total ressources bancaires	52,3	+ 5,0 %
Assurance vie	29,7	+ 8,8 %
OPCVM	26,9	+ 3,9 %
Titres	9,6	+ 10,4 %
Total encours	118,6	+ 6,1 %

L'encours global des prêts s'accroît de 6,8 % d'une année sur l'autre (après intégration des crédits souscrits par les clients institutionnels de l'ex BFI du Crédit Lyonnais), pour atteindre 48,6 milliards d'euros. Il est porté par le développement vigoureux des crédits à l'habitat (+ 9,7 %) résultant d'un niveau record enregistré par la production nouvelle (7,5 milliards d'euros) dans un marché très concurrentiel. Sous l'effet d'une production annuelle en hausse de 11 %, les prêts d'équipement aux professionnels augmentent dans le même temps de 3,8 % et les crédits aux petites et moyennes entreprises de 3,5 %. De même, dans un marché du crédit à la consommation en net ralentissement, les encours de ce secteur conservent un rythme de croissance de + 3,7 %.

Encours de crédit du réseau Crédit Lyonnais	31/12/2004 en milliards d'euros	Évolution 2004/2003 en %
Crédit à l'Habitat	25,7	+ 9,7 %
Crédits à la Consommation	6,4	+ 3,7 %
Crédits aux Professionnels	7,7	+ 3,8 %
Crédits aux PME	8,8	+ 3,5 %
Total encours	48,6	+6,8 %

à périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

<sup>&</sup>quot;hors impact en situation nette dû à l'harmonisation des méthodes de provisionnement dans le Groupe.

Alimentée par cette activité commerciale dynamique, **le produit net bancaire** du réseau Crédit Lyonnais progresse de 3,4 %\* à périmètre et conventions comparables, à 3 393 millions d'euros. Il augmente sous l'effet de la marge d'intérêts (+ 3,2 %\*) qui bénéficie des effets volume dans un contexte de taux historiquement bas. Il s'accroît aussi grâce au développement des commissions (+ 3,8 %\*) sous l'effet des performances enregistrées en matière d'assurance (+ 4,1 %\*) et de commissions de services et autres opérations bancaires (+ 8,9 %\*) en particulier. En conséquence, la part des commissions dans le produit net bancaire augmente légèrement d'une période sur l'autre à 46 %.

À 2,5 milliards d'euros, les charges d'exploitation du réseau Crédit Lyonnais augmentent de façon contenue : + 1,1 %\* à périmètre et conventions comparables, en dépit d'importants investissements commerciaux réalisés par le réseau (50 créations d'agences et 150 rénovations), poursuite de la montée en charge des plates-formes téléphoniques...). Les autres charges sont stables d'une année sur l'autre, la masse salariale ayant même légèrement diminué du fait de la baisse des effectifs de 1 % enregistrée malgré un niveau soutenu de recrutements en 2004 (1 300 embauches). Le coefficient d'exploitation décroît ainsi de 74,8 % en 2003 à 73,1 % en 2004.

La charge du risque est restée stable à 158 millions d'euros malgré une progression de 4,9 % des emplois pondérés. Elle ressort à 43 points de base\*\* sur les engagements pondérés contre 45 points de base au cours de l'exercice précédent.

Au total, le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition atteint 529 millions d'euros (+ 16.8 %).

#### 3. Services financiers spécialisés

Le pôle **Services financiers spécialisés** dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement de 412 millions d'euros en hausse de 11,1 % par rapport à 2003.

2004 a été une année de profonde transformation dans les domaines du crédit-bail, de l'affacturage et du crédit à la consommation. Le pôle a profité de la dynamique de développement du métier crédit à la consommation, qui a poursuivi activement, au cours de l'exercice, sa croissance tant en France qu'à l'international. De fait, le dispositif a été sensiblement renforcé :

- en France, avec l'acquisition complémentaire, en mars 2004, de 14,5 % du capital de Finaref puis, le 27 janvier 2005 (effet au 31 décembre 2004), l'acquisition de la participation résiduelle de 10 % conformément aux accords conclus avec le groupe PPR;
- en Grèce, avec le lancement opérationnel des activités d'Emporiki Credicom ;

- au Danemark, avec l'acquisition, le 2 avril 2004, par Crédit Agricole
   S.A. de la société de crédit à la consommation Dan'Aktiv;
- dans les trois pays scandinaves, Suède, Norvège et Finlande, avec l'acquisition, le 30 septembre 2004, par Finaref group AB, de 100 % de Jotex Finans AB, société de crédit à la consommation non affecté spécialisée dans la vente à distance de textile de maison;
- au Maroc, avec le renforcement des liens avec la Banque Commerciale du Maroc, nouvel associé du Groupe dans la société de crédit à la consommation Wafasalaf;
- au Portugal, avec le rachat, début juillet 2004, des 15 % détenus par Banco Espirito Santo dans Credibom, portant ainsi la participation de Sofinco à 100 % de sa filiale portugaise.

De ce fait, le périmètre de la ligne métier « Services financiers spécialisés » enregistre des modifications par rapport à celui au 31 décembre 2003 :

- Credibom est consolidée par intégration globale depuis le 3° trimestre 2003 ; au premier semestre 2003, la société de crédit à la consommation portugaise était consolidée par mise en équivalence (à 40 %);
- Dan'Aktiv et Jotex Finans AB sont consolidées par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2004 et du 1<sup>er</sup> octobre 2004 respectivement ;
- le groupe Sofinco a cédé les filiales réunionnaises Réunibail (détenu à 52 %) et Réuniroute (détenu à 97,5 %) avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En revanche, Crédit Agricole S.A. ayant accru sa participation de 49,1% à 98,2% au capital d'Eurofactor en toute fin d'année, les résultats de la filiale d'affacturage restent consolidés par intégration proportionnelle dans les résultats 2004 du groupe Crédit Agricole.

Aussi, l'évolution des soldes intermédiaires de gestion du pôle métier est-elle précisée à périmètre constant (comme indiqué dans le tableau ci-après<sup>(1)</sup>).

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003	Variation 2004/2003 à périmètre constant (1)
Produit net bancaire	2 208	2 387	+ 8,1 %	+ 6,2 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 264)	(1 398)	+ 10,6 %	+ 8,9 %
Résultat brut d'exploitation	944	989	+ 4,8 %	+ 2,6 %
Coût du risque	(356)	(342)	- 3,9 %	- 4,0 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	4	(3)	n.s.	n.s.
Résultat courant avant impôts	592	644	+ 8,8 %	+ 5,8 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(221)	(232)	+ 5,0 %	- 0,5 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	371	412	+ 11,1 %	+ 7,6 %

Les activités de crédit à la consommation sont désormais exercées par Sofinco, Finaref et Lukas, après l'absorption par le groupe Sofinco, fin mars 2004 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2004), de Finalion, la filiale dédiée du Crédit Lyonnais.

Les encours gérés bruts s'accroissent fortement (+ 13,3 % sur un an) pour atteindre 31,9 milliards d'euros au 31 décembre 2004.

À l'étranger, l'activité des filiales a été forte avec une production globale en hausse de 32,1 % sur un an (+ 31,3 % hors Dan'Aktiv entrée dans le périmètre au cours du second trimestre 2004). En particulier, la filiale italienne Agos Itafinco a considérablement développé son activité (+ 44 % d'augmentation des encours sur un an). Par ailleurs, Sofinco a conclu un partenariat et crée une filiale commune avec Carrefour en Italie (CSF Spa). En outre, les performances des autres filiales ont été soutenues en Pologne, au Maroc, en Espagne et en Allemagne malgré un environnement économique difficile.

En France, la production globale augmente de 4 % sur un an. En particulier, la gestion de l'activité de crédit à la consommation au sein du groupe (en coopération avec les Caisses régionales et le Crédit Lyonnais) s'est accrue de façon très significative : Sofinco gère ainsi 2,5 milliards d'euros pour le compte des Caisses régionales (+ 13,7 %), et 4,7 milliards d'euros pour le compte du Crédit Lyonnais (+ 20,5 %). L'activité enregistrée via le canal Internet continue à se renforcer nettement : + 45 % par rapport à l'exercice 2003.

Compte tenu de la bonne progression des volumes et en dépit d'un contexte concurrentiel vif, qui pèse sur les marges, le produit net bancaire de l'activité augmente de + 11,3 % (+ 9,1 % à périmètre constant).

Parallèlement, les charges d'exploitation affichent une hausse de 13,8 % liée pour partie à l'élargissement du périmètre d'intégration globale. Hors Credibom, Réunibail et Dan'Aktiv, l'évolution, de 11,7 %, s'explique notamment par les investissements des filiales étrangères (dépenses informatiques d'adaptation des systèmes, aménagement des systèmes d'information pour répondre aux exigences de Bâle II, investissements commerciaux dont frais d'acquisition de clientèle et frais de recouvrement et de contentieux notamment...).

Le coût du risque reste stable, proche de 300 millions d'euros. Hors effets de périmètre (Credibom et Dan'Aktiv) qui renforce la charge du risque de 5 millions d'euros, les dotations nettes sont en baisse de 4 millions d'euros par rapport à 2003.

Avec un résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, de 359 millions d'euros, les entités de crédit à la consommation contribuent pour 87 % au résultat du pôle. En particulier, les filiales étrangères connaissent une belle progression de leur résultat net (+ 44,3 % dont + 35 % hors impact des changements de périmètre).

Dans le domaine du crédit-bail, après la fusion d'Ucabail et de Lixxbail le 27 mai, Ucabail regroupe désormais l'ensemble des métiers du crédit-bail et de la location des réseaux des Caisses régionales et du Crédit Lyonnais. Avec l'activité de la filiale polonaise EFL, l'encours global s'élève à 12,6 milliards d'euros fin 2004, en hausse de 0,4 % sur un an.

En Pologne, dans un environnement devenu très concurrentiel et marqué par l'impact de la réforme fiscale, EFL diversifie son activité vers le secteur de l'équipement et développe ses positions sur les marchés du transport ; son encours progresse de 24,4 % par rapport à 2003 soit de l'ordre de 8 % à taux de change constant.

En France, la production d'Ucabail diminue de 8 % à 3,4 milliards d'euros, sous l'effet conjugué d'une concurrence extrêmement vive et de l'atonie de l'investissement des entreprises. La progression des métiers de financements avec services - Location Longue Durée (+ 32 %) et location opérationnelle informatique (+ 6 %) - ne compense pas totalement la faible activité du crédit-bail mobilier et surtout immobilier.

L'évolution du RBE est impactée par la charge de financement du rachat de Lixxbail. Hors cet impact, sa diminution de 16,1 % par rapport à 2003 est ramenée à 9,7 % ; l'évolution du PNB est affectée par le resserrement du taux de marge moyen à la production et les frais d'exploitation supportent des charges non récurrentes liées à la réorganisation.

Le résultat net de cette activité, avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, s'établit à 40 millions d'euros, en recul de 7 millions d'euros par rapport à 2003.

L'affacturage retrouve, en 2004, un rythme de croissance soutenu après deux années de faible activité. Le chiffre d'affaires (factures achetées) réalisé par les deux sociétés, Eurofactor et Transfact, atteint 27,6 milliards d'euros, en hausse de 7,6 % par rapport à 2003. En France, la production commerciale enregistre une hausse de près de 7 %. Transfact a notamment remporté des succès commerciaux en partenariat avec les Caisses régionales et doublé en 2004 son activité export. Pour sa part, Eurofactor a enregistré une forte croissance sur le segment des très petites entreprises (+ 60 %) et sur celui des grandes entreprises (+ 30 %). À l'étranger, la production réalisée est en progression de 9,4 % par rapport à 2003, dépassant 8 milliards d'euros. L'activité a été particulièrement dynamique en Allemagne et au Portugal (+ 40 %).

L'encours global s'élève à 5,3 milliards d'euros, en croissance de 10 % sur un an. Cette activité commerciale s'accompagne d'une croissance du PNB (+ 2,9 %), d'une maîtrise des charges (- 1,4 %) et du coût du risque (en baisse de 10 millions d'euros par rapport à 2003 soit - 66,7 %). Le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition ressort à 19 millions d'euros contre 12 millions d'euros en 2003 (+ 58 %).

Au total, le produit net bancaire du pôle s'élève à 2 387 millions d'euros sur l'exercice 2004, en progression de 8,1 % sur 2003 (+ 6,2 % à périmètre constant c'est-à-dire hors Credibom, Réunibail et Dan'Aktiv). Les frais de fonctionnement s'accroissent de 10,6 % (+ 8,9 % à périmètre constant) et le résultat brut d'exploitation du pôle atteint 989 millions d'euros en 2004, en progression de 4,8 % sur un an (+ 2,6 % à périmètre constant).

Après prise en compte d'un coût du risque de 342 millions d'euros (- 3,9 %), le résultat courant avant impôt ressort à 644 millions d'euros, en hausse de 8,8 % sur un an (+ 5,8 % à périmètre constant).

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement s'élève à 412 millions d'euros, en progrès de 11,1 % sur celui de 2003 (+ 7,6 % à périmètre constant).

#### 4. Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre, en 2004, une progression sensible de sa contribution au résultat du groupe, dans un contexte marqué par la fusion effective des principales entités du pôle avec la mise en place opérationnelle des équipes et des systèmes :

- en gestion d'actifs: Crédit Agricole Asset Management (CAAM) regroupe les deux principales filiales de gestion généralistes CA-AM et CLAM et en gestion quantitative la société CPR Asset Management (CPR AM) a absorbé ABF CM;
- en assurances de personnes : regroupement de Predica et d'UAF ;
- dans la Banque Privée : poursuite de la restructuration du réseau.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	2 635	2 782	+ 5,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 343)	(1 385)	+ 3,1 %
Résultat brut d'exploitation	1 292	1 397	+ 8,1 %
Coût du risque	1	(11)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	7	12	+ 71,4 %
Résultat courant avant impôt	1 300	1 398	+ 7,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(430)	(438)	+ 1,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	870	960	+ 10,3 %

À la fin 2004, les actifs gérés au sein de ce pôle dépassent 400 milliards d'euros (405,8 milliards d'euros - après neutralisation des doubles comptes entre les entités du pôle). Dans un environnement de marchés atones, propice aux arbitrages (loi Sarkozy, OPO, PERP), ils ont augmenté de 28,1 milliards d'euros sur l'année soit + 7,4 % à périmètre inchangé c'est-à-dire hors la cession des filiales de gestion privée britannique (LACIM) fin avril 2004 et italienne (CAI Private Banking Italia Spa) en septembre 2004 et avant l'acquisition du fonds de commerce de banque privée de Citikank par le Crédit Foncier de Monaco. Cette activité s'est inscrite dans un contexte de restructuration profonde des métiers induite par le rapprochement des filiales dédiées du groupe Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais.

Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total du Groupe (géré par CAAM, CPR AM, BFT et Equalt) représente 347,0 milliards d'euros fin 2004. Par rapport à 2003, il s'accroît de 16 %, sur la base d'une méthode de comptage harmonisée des encours adoptée courant 2004 (intégration des mandats investis en OPCVM et neutralisation de la part des fonds nourriciers investie dans les fonds maîtres).

Cette progression des encours, de 47,9 milliards d'euros, a été alimentée en partie (13,2 milliards d'euros) par la performance des principaux marchés au cours de la période (sur l'année, le CAC 40 a gagné 7,4 % mais l'OAT a perdu 69 points de base entre décembre 2003 et décembre 2004). Elle s'explique aussi par une collecte nette de 34,7 milliards d'euros, y compris environ 20 milliards d'euros d'apport en gestion à CAAM, le 1er juillet 2004 suite à la fusion Predica/UAF, des actifs précédemment gérés en direct par l'UAF. Elle a toutefois été pénalisée par les retraits nets consécutifs aux mesures Sarkozy de déblocage exceptionnel des réserves de participation qui ont représenté 13 % des encours d'épargne salariale soit 1,2 milliard d'euros.

Pour adapter les produits à la demande des différentes cibles de clientèles ainsi qu'à la situation des marchés, les filiales de gestion d'actifs ont lancé des OPCVM innovants. La collecte nouvelle s'est ainsi concentrée sur les supports alternatifs (gamme VAR), structurés et de performance absolue.

Le Groupe poursuit sa stratégie de développement à l'international avec, fin 2004, 30,5 milliards d'euros d'actifs commercialisés par les filiales à l'étranger (en hausse de 42,7 % sur l'année) soit 8,8 % des actifs totaux. En 2004, les activités en Europe ont été consolidées, avec notamment de belles réussites commerciales en Espagne et au Royaume Uni ; de même, en Asie, la montée en puissance des partenariats au Japon et en Corée a permis des collectes substantielles (environ 45 % de la collecte internationale).

La gestion d'actifs a dégagé de très bonnes performances : + 10,9 % pour le produit net bancaire à 1,2 milliard d'euros (+ 16,4 % à périmètre inchangé), + 26,7 % pour le résultat brut d'exploitation (+ 28,0 % à périmètre inchangé) et + 17,1 % pour le résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement (+ 17,9 % à périmètre inchangé).

Les encours de **Banque privée** s'élèvent à 67,8 milliards d'euros\* fin 2004, en hausse de 1,1 % sur un an à périmètre constant. Sur l'exercice, ils se sont accrus de 729 millions d'euros.

Les encours de fortune gérée en France par la BGPI, CPR Online et dans le réseau du Crédit Lyonnais atteignent 26,0 milliards d'euros. L'activité de Banque Privée redémarre, après la création, fin 2003, d'une structure unifiée en France autour de la Banque de Gestion Privée Indosuez (fusion de BGPI et CAICG) et, en 2004, l'acquisition par CPR Online de Top Trades et la fermeture de la succursale française du Crédit Foncier de Monaco. L'objectif d'accélérer le développement commercial en renforçant la coopération entre les compétences du Groupe (filières métiers, Caisses régionales) s'est concrétisé notamment par le lancement de produits spécifiques. L'évolution des encours gérés (+ 1,4 %) est pénalisée en 2004 par les arbitrages de la clientèle en faveur d'autres catégories de placements (PERP, assurance vie, épargne bilan, OPO...).

À l'international, 2004 a été consacrée à l'optimisation du potentiel résultant du rapprochement, place par place, de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais dont la finalisation est prévue courant 2005. À Monaco, la fusion juridique du Crédit Foncier de Monaco et de Crédit Lyonnais S.A. Monaco a eu lieu début juillet 2004. Au Luxembourg, après le rattachement de Crédit Lyonnais Luxembourg à CAI Luxembourg en juillet 2004, la fusion de ces deux entités sous la dénomination sociale de « Crédit Agricole Luxembourg » devrait aboutir mi-2005. De même, la fusion de CAI (Suisse) S.A. et de Crédit Lyonnais (Suisse) S.A. sous Crédit Agricole Suisse est effective depuis le 19 mars 2005.

Fin 2004, les encours gérés par la Banque privée à l'étranger s'élèvent à 41,8 milliards d'euros. L'évolution depuis la fin 2003 des encours sous gestion a été marquée par les cessions de Laing & Cruickshank Investment Management Limited (LACIM) à UBS en avril 2004 et de CAI Private Banking Italia Spa à Banca Intesa en septembre, qui ont réduit l'encours de 8,7 milliards d'euros. À l'inverse, le fonds de commerce

de Citibank acquis par CFM Monaco, au dernier trimestre 2004, accroît les encours gérés de 189 millions d'euros. Sur un an, hors effets de périmètre, ils sont en hausse de 1 %.

Le produit net bancaire reste stable à 490 millions d'euros. Dans le même temps, les charges d'exploitation diminuent de 0,7 % sur un an, ce qui permet une progression du résultat brut d'exploitation de 2,6 %.

Les filiales d'assurance vie, Predica, UAF et AF Vie sont regroupées depuis le 30 juin 2004 (avec effet rétroactif au 1er janvier 2004) au sein de la nouvelle entité Predica Assurances de personnes. Dans un contexte favorable à l'assurance vie, le chiffre d'affaires global du Groupe atteint 16,4 milliards d'euros (non compris les contrats prorogés), en croissance de 7,8 % sur celui de 2003.

Le lancement du Plan d'Épargne Retraite Populaire « PERP » (sous deux types de contrats en euros et en unités de compte) a connu un vrai succès avec près de 450 000 contrats vendus en 2004 par les réseaux du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais, représentant plus de 200 millions d'euros de collecte et environ 35 % de part de marché commerciale sur ce produit. En outre, l'offre Retraite Verte du Crédit Agricole, qui propose des solutions mixtes associant le PERP et un contrat d'assurance vie, a permis au contrat en euros Confluence d'enregistrer une croissance exceptionnelle (plus de 730 000 contrats souscrits et un chiffre d'affaires en hausse de 21 % par rapport à 2003).

Les encours gérés par Predica (provisions mathématiques brutes) avoisinent 129 milliards d'euros ; ils enregistrent une croissance de 9,6 % sur un an, légèrement supérieure à celle du marché (+ 9 % - source FFSA). Les contrats libellés en unités de compte progressent de 7,8 % et représentent 11,2 % des provisions mathématiques. Les contrats en euros s'accroissent pour leur part de 9,8 % sur un an. La structure des placements (en valeur historique) se modifie d'une année sur l'autre en faveur des actions (11,5 % contre 9,3 %) et de la gestion alternative (1,3 % contre 0,7 %).

L'activité internationale a aussi connu un développement notable tant au Portugal qu'au Luxembourg avec Federlux dont la fusion avec Predicai Europe est prévue en 2005.

Dans le domaine des assurances dommages, Pacifica a absorbé Afcalia, filiale d'assurances du Crédit Lyonnais, le 30 septembre 2004 (avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004), la partie assurance vie d'Afcalia ayant été rétrocédée à Predica Assurances de personnes.

Les assurances IARD poursuivent sur une tendance très dynamique. En 2004, plus d'un million de nouveaux contrats, tous produits confondus, ont été souscrits auprès de Pacifica (+ 8,6 % par rapport à 2003) portant le portefeuille total à plus de 4 millions de contrats fin 2004, en augmentation de 14,1 % sur un an. De son côté, Finaref a placé près de 850 000 nouveaux contrats soit 12 % de plus qu'en 2003.

<sup>\*</sup> À compter de 2004, les encours sont évalués hors placements en assurance vie des clients de la Banque Privée en France du Crédit Lyonnais. Les données constituant l'historique ont été retraitées.

#### Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

À 1,022 milliard d'euros, la hausse de 17,6 % du chiffre d'affaires annuel global (Pacifica et Finaref) reflète une forte activité commerciale dans tous les domaines : + 17,4 % pour la multirisque habitation, + 9,9 % pour l'assurance automobile, x 2 pour l'Assurance Agricole et + 20,2 % pour la Garantie des Accidents de la Vie, la Protection Juridique et autres. Dans le même temps, les ouvertures de dossiers sinistres augmentent de 7,6 % seulement et le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore nettement passant de 69,3 % en 2003 à 58,5 % en 2004 à périmètre inchangé et à 52,5 % après l'apport du portefeuille d'Afcalia. Le ratio combiné global de l'assurance dommages, qui mesure le poids des sinistres et des frais de gestion (y compris les commissions allouées aux Caisses régionales) par rapport aux primes, reste au bon niveau de 96,4 %.

Les métiers d'assurances (de personnes et IARD) enregistrent un PNB de 1,1 milliard d'euros, en croissance de + 2,6 %. Dans un contexte de discussions en cours avec la CCAMIP et dans le cadre de sa politique traditionnelle de prudence, Predica a enregistré, dans ses livres, des provisions de 486 millions d'euros en fin d'année 2004. Représentant moins de 0,4 % de l'encours des provisions techniques (132,7 milliards d'euros), ces provisions n'ont pas eu d'impact sur le niveau du résultat net 2004.

Les charges d'exploitation, en croissance de 13,6 %, subissent l'impact sur les impôts et taxes de l'évolution du taux de l'Organic et du chiffre d'affaires.

Au total, le **produit net bancaire** du pôle « Gestion d'actifs, assurances et banque privée » s'accroît de 5,6 % sur un an, à 2 782 millions d'euros ;

sa progression est portée principalement par la hausse sensible des revenus de la gestion d'actifs (+ 10,9 %).

Les charges de fonctionnement du pôle augmentent de 3,1 % à 1 385 millions d'euros. En conséquence, le résultat brut d'exploitation du pôle s'accroît de 8,1 % passant de 1 292 millions d'euros en 2003 à 1 397 millions d'euros en 2004 et le coefficient d'exploitation s'améliore passant de 51 % à 49,8 %.

Le résultat net du pôle supporte un coût du risque de 11 millions d'euros concentré essentiellement sur quelques risques opérationnels dans la Banque privée.

Le **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement s'établit à 960 millions d'euros en hausse de 10,3% sur le résultat de 2003 (+ 5,7% à périmètre et conventions comparables).

#### 5. Banque de financement et d'investissement

En 2004, dans un environnement moins favorable pour les marchés de capitaux et malgré l'ampleur de la réorganisation induite par le rapprochement des activités de Banque de Financement et d'investissement du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez, le pôle Banque de financement et d'investissement dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 32,6 %\* sur celui de 2003, grâce à une base de coûts en diminution sensible et à une charge du risque s'établissant à un niveau historiquement faible.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	4 763	4 610	3 916	- 15,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(3 117)	(3 038)	(2 656)	- 12,6 %
Résultat brut d'exploitation	1 646	1 572	1 260	- 19,8 %
Coût du risque	(561)	(548)	(37)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	25	12	30	X 2,5
Résultat courant avant impôt	1 110	1 097	1 326	+ 20,9 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôts	(328)	(303)	(273)	- 9,9 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	782	794	1 053	+ 32,6 %

À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

Pour ce métier, l'année 2004 a été marquée par la création de Calyon; l'apport d'actifs de la banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez a donné naissance, le 1er mai 2004, à Calyon, Corporate and Investment Bank. Cet apport d'actifs a été réalisé avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

Le rapprochement technique a été réussi dans un délai très court. L'ensemble des migrations informatiques sur les systèmes retenus - notamment dans les marchés - est achevé. L'importance des ressources consacrées à ce processus de regroupement, d'une ampleur exceptionnelle, a fortement impacté les activités de Calyon en 2004. Néanmoins, les performances financières sont satisfaisantes et marquées par d'importants succès commerciaux.

Le produit net bancaire 2004 de la **Banque de financement et d'investissement** s'établit ainsi à 3 916 millions d'euros, en recul de 15,1 % sur un an à périmètre et conventions comparables. Hors la dépréciation du dollar par rapport à l'euro, la baisse des revenus est de 12,5 %.

Parallèlement, la base de coûts est significativement réduite. La baisse de 12,6 %\* des frais généraux, à périmètre et conventions comparables, reflète principalement les effets de la mise en œuvre accélérée du programme de synergies liées au rapprochement (93 % des synergies d'effectifs sont réalisées soit 2 600). Elle reflète aussi l'impact de la baisse du dollar (2,5 %).

Le résultat brut d'exploitation ressort en réduction de 19,8 %\* sur l'exercice 2003 à périmètre et conventions comparables.

Le coût du risque est en forte réduction à 37 millions d'euros contre 548 millions d'euros en 2003. D'une part, l'amélioration de la situation des grandes entreprises, aux États-Unis et en Europe, a permis de moindres dotations et, d'autre part, la politique très prudente de gestion des risques sur la période antérieure a permis des reprises de provisions spécifiques.

Après prise en compte de 73 millions d'euros de quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence (la banque Al Saudi Al Fransi était auparavant affectée au métier « Banque de détail à l'étranger ») et un résultat net sur actifs immobilisés de 30 millions d'euros lié à la cession résiduelle des titres Euronext notamment, la Banque de financement et d'investissement dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 1 053 millions d'euros, en hausse de 34,6 % sur celui de 2003 et de 32,6 %\* à périmètre et conventions comparables.

Dans ce contexte de réorganisation interne de très grande ampleur de par les investissements matériels, humains, etc., l'exercice 2004 constitue une année de transition au cours de laquelle les performances des activités ont été contrastées.

Le rapprochement technique des activités de marché est une réussite ; une partie des synergies y a été réinvestie en fin d'année dans le développement et la consolidation de certaines équipes. Les activités de financements ont dégagé des résultats en forte progression sous l'effet d'une baisse marquée des charges et du coût du risque et d'une bonne résistance du résultat opérationnel.

#### La banque de financement

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 075	1 864	1 667	- 10,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 171)	(1 069)	(868)	- 18,8 %
Résultat brut d'exploitation	904	795	799	+ 0,5 %
Coût du risque	(578)	(561)	50	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-	61	73	+ 19,7 %
Résultat net sur actifs immobilisés	17	4	(2)	n.s.
Résultat courant avant impôt	343	299	920	X 3,1
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(107)	(73)	(203)	X2,8
Résultat net avant écarts d'acquisition	236	226	717	X3,2

À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

#### Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

La banque de financement a bien résisté dans un environnement peu actif et très compétitif. Elle dégage, au cours de l'exercice, un **résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 717 millions d'euros, soit plus du triple de celui de 2003.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de 0.5~%\* d'une période sur l'autre à périmètre et conventions comparables et de 5.4~% à taux de change constant. Le produit net bancaire apparaît en recul de 10.6~%\* sur celui de 2003~dont~2.5~% s'expliquent par l'effet de change négatif.

Les revenus ont toutefois bien résisté notamment dans les financements structurés qui avaient connu une année 2003 exceptionnelle avec quelques opérations très significatives.

En 2004, le niveau d'activité est resté également soutenu dans les financements d'actifs maritimes et aéronautiques. En financements de projets, de nombreuses transactions ont été conclues, le secteur le plus performant étant celui de l'énergie.

Pour leur part, les revenus des services bancaires à la clientèle (syndications, financements d'acquisition, ingénierie financière...) et de la banque commerciale internationale subissent le resserrement de la demande et des marges de crédit, plus particulièrement marqué aux États-Unis, après une année 2003 qui avait enregistré des opérations à forte marge. Néanmoins, de bonnes performances ont été réalisées sur le marché des financements d'acquisition, marché sur lequel le groupe a réalisé plusieurs opérations notables en Europe (Galbani, Vendex, Itelevisa, Vivarte Picard...).

Les charges d'exploitation sont en baisse de 18,8 % à périmètre d'activité comparable et de 16,3 % à taux de change constant.

Le coût du risque s'améliore fortement ; il apparaît en reprise nette de 50 millions d'euros alors que 2003 supportait une charge de 578 millions d'euros. Avec la contribution de la banque Al Saudi Al Fransi (BSF), désormais intégrée dans ce pôle, le résultat des sociétés mises en équivalence atteint 73 millions d'euros sur la période.

La banque de marchés et d'investissement\*\*

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003 *	2004	Variation 2004/2003 *
Produit net bancaire	2 563	2 621	2 043	- 22,1 %
Charges d'exploitation et amortissements	(1 924)	(1 947)	(1 752)	- 10,0 %
Résultat brut d'exploitation	639	674	291	- 56,8 %
Coût du risque	33	29	0	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	9	9	32	X 3,6
Résultat courant avant impôt	681	712	323	- 54,6 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement) et impôt	(208)	(217)	(81)	- 62,7 %
Résultat net avant écarts d'acquisition	473	495	242	- 51,1 %

La banque de marchés et d'investissement enregistre un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement de 242 millions d'euros en 2004 en recul de 51,1 %\* par rapport au niveau élevé du résultat enregistré en 2003.

Le produit net bancaire atteint 2 043 millions d'euros, en recul de 22,1 %\* sur celui de 2003 à périmètre d'activités comparable et de 19,6 % hors effet de change. La réorganisation consécutive à la création de Calyon a pesé sur le développement des activités en 2004 ; toutefois, le PNB s'est accru sur le dernier trimestre. En outre, l'environnement s'est avéré moins favorable qu'en 2003 sur les marchés de capitaux, plus particulièrement pour les activités de dérivés actions et les dérivés de taux.

Sur les marchés de capitaux, l'année a été marquée par le développement des activités de crédit et une bonne contribution des activités d'émissions obligataires et de courtage sur contrats à terme. D'importantes opérations ont été réalisées en titrisation (Korea First Bank, Fraikin, Spie, Goodyear...) et en structuration de crédits. En revanche, la performance annuelle de la trésorerie a été affectée par l'environnement de taux (faible volatilité des taux courts, hausses des taux américains) ainsi que par la réduction des positions. En trading, l'activité commerciale est restée faible. Le profil de risque reste très prudent (VaR moyenne de 22 millions d'euros dans la période post-fusion).

Les activités de courtage sur actions, autour de Cheuvreux en Europe, CLSA en Asie et Calyon Financial, dégagent de très bonnes performances avec des revenus en hausse de 11 % et un RBE multiplié par plus de 6. Les volumes de courtage électronique progressent sensiblement et cette activité représente désormais 15 % des revenus de Cheuvreux.

À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du groupe.

<sup>&</sup>quot;Les activités de Private Equity, jusqu'ici présentées au sein de celles de la Banque de marchés et d'investissement, sont désormais suivies séparément (cf. point suivant).

Dans la banque d'investissement, l'activité a été portée en 2004 par un segment primaire actif, Calyon ayant dirigé un nombre significatif d'opérations d'augmentation de capital telles que Alstom, Rhodia, Club Med... La réouverture du marché des introductions en Bourse lui a aussi permis de diriger de nombreuses opérations comme BioMérieux, Nexity, de participer à l'ouverture du capital de grandes entreprises du secteur public (Snecma, Pages jaunes) et de prendre part aux opérations majeures en Europe (Postbank en Allemagne, Terna en Italie).

La poursuite des restructurations financières ou industrielles dans plusieurs secteurs a également permis à Calyon d'obtenir des rôles de banque conseil visibles (auprès de la CDC pour la cession d'Eulia aux Caisses d'Épargne ou de PPR pour la cession de Rexel).

Les charges d'exploitation de la banque de marchés et d'investissement se contractent de 10 %\* à périmètre d'activités comparable et le coût du risque est nul après une reprise de 29 millions d'euros\* en 2003.

Le Private Equity

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	125	206	+ 64,8 %
Charges d'exploitation et amortissements	(22)	(36)	+ 63,6 %
Résultat brut d'exploitation	103	170	+ 65,0 %
Coût du risque	(16)	(87)	X 5,4
Résultat net sur actifs immobilisés	(1)	-	n.s.
Résultat courant avant impôt	86	83	- 3,5 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	(13)	11	n.s.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	73	94	+ 28,8 %

La restructuration des activités de Capital Investissement s'est poursuivie en 2004 avec le rapprochement des entités du Crédit Lyonnais (CLPEH, CLPE, CLCI et CLVC) et du groupe UI prévu au cours du premier semestre 2005. Le dispositif a été recentré autour de trois métiers : le capital investissement (financement en direct d'entreprises non cotées) sous la marque Crédit Agricole Private Equity, le métier de haut de bilan dans les secteurs agricoles et agroalimentaires sous la marque IDIA, et les Fusions et Acquisitions Mid-caps sous la marque Sodica.

Dans un marché fortement concurrencé, l'activité est restée soutenue en 2004 dans les financements de développement et transmission d'entreprises, dans le Capital Risque (financement en fonds propres de jeunes entreprises dans les secteurs des hautes technologies), dans le conseil en financements mezzanine, ainsi que dans les opérations de Fusions et Acquisitions dans le domaine mid-caps.

167 millions d'euros de plus-values ont été enregistrés sur l'exercice contre 97 millions d'euros un an auparavant conduisant à un PNB de 206 millions d'euros (+ 64,8 %).

Après un coût du risque qui enregistre une dotation nette aux provisions de 87 millions d'euros couvrant notamment quelques lignes du portefeuille de Private Equity, le résultat net ressort à 94 millions d'euros, en hausse de 28,8 % sur 2003.

#### 6. Banque de détail à l'international

La contribution du pôle Banque de détail à l'étranger au résultat du Groupe s'améliore nettement. Avant amortissements des écarts d'acquisition et charges liées au rapprochement, son résultat net atteint 365 millions d'euros, en progrès de 56 % sur un an.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2004	Variation 2004/2003
Produit net bancaire	452	563	+ 24,6 %
Charges d'exploitation et amortissements	(344)	(433)	+ 25,9 %
Résultat brut d'exploitation	108	130	+ 20,4 %
Coût du risque	(62)	(41)	- 33,9 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	207	299	+ 44,4 %
Résultat courant avant impôt	253	388	+ 53,4 %
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), Impôts et FRBG	(19)	(23)	+ 21,1 %
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement	234	365	+ 56,0 %

L'évolution entre 2003 et 2004 des principaux soldes intermédiaires de gestion de ce pôle est impactée d'une part par la cession de la participation de Calyon dans la Banque Libano-Française SAL, mi 2004 et, d'autre part, par la consolidation en année pleine du Crédit Agricole Belge (consolidé depuis le dernier trimestre 2003).

À périmètre constant, le RBE diminue de 0,8 %. Il résulte d'un PNB en augmentation de 4,4 % à périmètre constant, sous l'effet d'une amélioration de la contribution des réseaux en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Parallèlement, à périmètre constant, les charges enregistrent une hausse de 6 %. Le coût du risque se réduit de 21 millions d'euros (- 33,9 %) à 41 millions d'euros.

Le pôle enregistre par ailleurs une quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence de 299 millions d'euros, en hausse de 44,4 % par rapport à 2003. Cette forte augmentation est obtenue malgré l'impact de la sortie de la banque Al Saudi Al Fransi, auparavant consolidée dans ce pôle métier, et désormais affectée à la banque de financement et d'investissement. Elle représentait 61 millions d'euros sur le résultat mis en équivalence en 2003.

À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

#### Analyse de l'activité et des résultats du groupe Crédit Agricole

À périmètre inchangé du métier, la croissance du résultat mis en équivalence (x par 2) résulte principalement de la très forte amélioration des résultats de **Banca Intesa**. Le plan stratégique - recentrage sur le marché italien et contraction de la base de coûts - initié fin 2002 par la banque lui permet de dégager un résultat en très nette progression. Ainsi sa contribution au résultat net avant amortissement des survaleurs du groupe Crédit Agricole atteint 245 millions d'euros contre 115 millions d'euros en 2003 et - 55 millions d'euros en 2002.

Par ailleurs, le Groupe confirme sa présence au Maroc via Crédit du Maroc (6° banque du Maroc), dans laquelle il détient une participation de 51 %, et développe ses partenariats avec Attijariwafa Bank (ex Wafabank) dans les domaines du crédit à la consommation, des assurances et de la gestion d'actifs.

#### 7. Gestion pour compte propre et divers

Le pôle « Gestion pour compte propre et divers » dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition et coûts liés au rapprochement en amélioration : - 582 millions d'euros en 2004 contre - 683 millions d'euros en 2003.

(en millions d'euros)	2003 Pro forma	2003*	2004	Variation 2004/2003*
Produit net bancaire	(850)	(705)	(563)	- 20,1 %
Charges d'exploitation	(211)	(246)	(327)	+ 32,9 %
Résultat brut d'exploitation	(1 061)	(951)	(890)	- 6,4 %
Coût du risque	(12)	n.a.	3	n.a.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	1	n.a.	9	n.a.
Résultat net sur actifs immobilisés	(126)	n.a.	(39)	n.a.
Résultat courant avant impôt	(1 198)	n.a.	(917)	n. a
Résultat exceptionnel (hors coûts liés au rapprochement), impôts et FRBG	515	n.a.	335	n.a.
Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition	(683)	n.a.	(582)	n.a.

Suite aux apports partiels d'actifs de la BFI du Crédit Lyonnais à CAI (devenu Calyon), des activités résiduelles de la BFI du Crédit Lyonnais (activité contrats en cours d'extinction, activité de « correspondent banking ») ont été affectées au pôle « Gestion pour compte propre et divers ». Ces réorganisations entre les pôles métiers du Groupe apportent 90 millions d'euros de PNB supplémentaires. De plus, la première consolidation globale d'Uni-Éditions, filiale de presse du Groupe (consolidée auparavant par mise en équivalence), génère 54 millions de PNB.

Le PNB enregistre l'amélioration des marchés boursiers sur les portefeuilles actions. En 2004, il intègre des reprises nettes de 55 millions d'euros de provisions sur les titres de l'activité de portefeuille, alors qu'en 2003 le PNB avait enregistré une dotation de 158 millions d'euros ; ce qui représente une augmentation du PNB de 213 millions d'euros entre les deux périodes.

À l'inverse, le pôle supporte une hausse des coûts de financement (+ 72 millions d'euros) liée principalement aux nouvelles acquisitions de participations au cours de l'exercice (Finaref 14,5 % en mars 2004 puis 10 % fin 2004 ; Dan'Aktiv).

Le résultat net sur actifs immobilisés augmente de 87 millions d'euros d'un exercice à l'autre à -39 millions d'euros ; de fait, 2003 avait enregistré des dotations aux provisions sur des participations non consolidées.

À périmètre et conventions comparables. Données non auditées. Se reporter au chapitre sur la présentation des pôles métiers du Groupe.

#### Bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

#### BILAN CONSOLIDÉ RÉEL SYNTHÉTIQUE

N.B. Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Actif	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Structure	Variation
(en millions d'euros)	montant	montant	montant	en %	2004/2003
Opérations interbancaires et assimilées	111 359	177 418	163 927	18,0 %	- 7,6 %
Opérations avec la clientèle	266 349	370 895	396 298	43,4 %	+ 6,8 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 863	13 263	13 693	1,5 %	+ 3,2 %
Opérations sur titres	63 069	93 089	105 376	11,5 %	+ 13,2 %
Placements des entreprises d'assurance	85 296	127 509	139 699	15,3 %	+ 9,6 %
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	171	416	698	0,1 %	+ 67,8 %
Valeurs immobilisées	13 946	17 866	17 878	2,0 %	+ 0,1 %
Écarts d'acquisition	1 570	9 983	10 033	1,1 %	+ 0,5 %
Comptes de régularisation et actifs divers	32 172	64 799	65 043	7,1 %	+ 0,4 %
Total actif	580 795	875 238	912 645	100 %	+ 4,3 %

Passif	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004	Structure	Variation
(en millions d'euros)	montant	montant	montant	en %	2004/2003
Opérations interbancaires et assimilées	70 882	126 873	129 235	14,1 %	+ 1,9 %
Comptes créditeurs de la clientèle	270 164	366 960	377 981	41,4%	+ 3,0 %
Dettes représentées par un titre	64 684	101 332	114 598	12,5 %	+ 13,1 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 553	123 491	135 650	14,9 %	+ 9,8 %
Comptes de régularisation et passifs divers	42 187	85 016	81 748	9,0 %	- 3,8 %
Provisions et dettes subordonnées	13 908	24 348	23 665	2,6 %	- 2,8 %
Fonds pour risques bancaires généraux	4 299	4 559	4 411	0,5 %	- 3,2 %
Intérêts minoritaires	361	4 049	3 610	0,4 %	- 10,8 %
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	29 757	38 610	41 747	4,6 %	+ 8,1 %
Total passif	580 795	875 238	912 645	100 %	+ 4,3 %

Fin 2004, le total du bilan du Groupe atteint 912,6 milliards d'euros contre 875,2 milliards d'euros un an avant.

Sa croissance de 37,4 milliards d'euros sur l'exercice 2004, soit + 4,3 % par rapport à décembre 2003, est freinée par les modifications du périmètre de consolidation d'une part et l'évolution des taux de change d'autre part.

Les variations nettes du périmètre de consolidation entre 2003 et 2004 diminuent le bilan de 1,3 milliard d'euros. La nouvelle consolidation de Dan'Aktiv et de Jotex Finans AB ainsi que le changement de méthode d'intégration d'Eurofactor et d'Uni-Éditions l'accroissent de 2,4 milliards d'euros ; à l'inverse, la déconsolidation en 2004 de la Banque Libano-Française SAL, Réunibail et Réuniroute, Financière Lapérouse, la BFO et CAI Private Banking Italia le réduisent de 3,7 milliards d'euros.

En outre, la poursuite de la dépréciation du dollar et du yen par rapport à l'euro entre fin 2003 et fin 2004 (USD - 7,8 %, JPY - 3,4 %) pèse aussi sur l'évolution du bilan.

Au total, à périmètre et cours de change constant, le bilan augmente de plus de 43 milliards d'euros\*, soit de 4,9 %\* sur un an.

#### Opérations avec la clientèle

L'encours des créances sur la clientèle (y compris les opérations de crédit-bail) net des provisions s'élève à 410 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Il s'accroît de 25,8 milliards d'euros sur l'exercice (+ 6,7 %), sous l'effet principalement du dynamisme de l'activité de la banque de proximité en France, dans le réseau des Caisses régionales (+ 8,8 %) et dans le réseau du Crédit Lyonnais (+ 6,8 %) ainsi que de celle du groupe Sofinco dans le crédit à la consommation.

<sup>\*</sup> Nonnées non auditées

Les variations de périmètre représentent + 1 milliard d'euros. Pour leur part, les encours des opérations clientèle de Calyon diminuent sous l'effet de la contraction de 2,8 milliards d'euros des titres reçus en pension livrée après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI.

Au niveau du passif, **les comptes créditeurs de la clientèle** représentent 378 milliards d'euros. Leur développement de 11 milliards d'euros sur l'année (+ 3,0 %) résulte de la progression de la collecte placée sur les comptes d'épargne à régime spécial dont la progression approche 10 milliards d'euros depuis la fin 2003 (+ 5,4 %) en liaison avec la bonne tenue de la collecte d'épargne dans la banque de détail en France : +6,5 milliards d'euros soit +4,1 % sur un an dans le réseau des Caisses régionales d'une part et + 1,7 milliard d'euros soit + 6,7 % dans le réseau du Crédit Lyonnais d'autre part.

La réduction de 7,1 milliards d'euros des titres donnés en pension livrée, après la fusion des activités de la BFI du Crédit Lyonnais et de CAI, pèse sur le développement des « autres dettes » envers la clientèle qui n'augmentent que de 0,6 % soit de 1,2 milliard d'euros. Les comptes ordinaires de la clientèle s'accroissent, pour leur part, de 8,2 milliards d'euros soit + 7.9 %.

#### Opérations sur titres

Les dettes représentées par un titre se sont développées de 13,3 milliards d'euros au cours de l'exercice pour représenter 114,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004. Eu égard au niveau des taux, le Groupe a accru de 18,5 milliards d'euros son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables et a réduit de près d'un milliard d'euros l'encours de ses emprunts obligataires, à 22.4 milliards d'euros.

Les placements dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille dépassent 105 milliards d'euros, en forte augmentation de 12,3 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2003. Cette progression concerne le portefeuille de transaction (+ 13,3 milliards d'euros soit + 68,1 %).

En outre, les placements des entreprises d'assurance, d'un montant de 139,7 milliards d'euros, se sont accrus de plus de 12 milliards d'euros sur l'exercice (+ 9,6 %) sous l'effet du développement de l'activité de Pacifica et de Predica.

Parallèlement, leurs provisions techniques, au passif, s'accroissent de 12,2 milliards d'euros (+ 9,8 %) sur l'exercice pour atteindre 135,6 milliards d'euros.

#### Fonds propres

Les capitaux propres, part du Groupe, du groupe Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice) s'élèvent à fin 2004 à 41,7 milliards d'euros. Ils augmentent de 3,1 milliards d'euros depuis la clôture de l'exercice précédent (soit + 8,1 %) sous l'effet principalement du résultat

de l'exercice (4 milliards d'euros) diminué des dividendes et assimilés versés au titre de 2003 (556 millions d'euros) et de l'impact négatif (pour 186 millions d'euros) des changements de méthode comptable (principalement application de la recommandation du CNC 2003-R01 sur les engagements de retraite et assimilés) et de l'élimination de titres d'auto contrôle (pour 223 millions d'euros).

Les fonds propres bruts (capitaux propres, FRBG, dettes subordonnées et assimilées) atteignent 67 milliards d'euros, en augmentation de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2003. L'accroissement des capitaux propres est pour partie compensé par la diminution des autres composants: contraction des dettes subordonnées (- 343 millions d'euros), du FRBG (- 148 millions d'euros) et réduction de la part des intérêts minoritaires (- 439 millions d'euros) suite à la cession des participations du Groupe dans la Banque Libano-Française SAL, dans Réunibail et dans Financière Lapérouse, et à l'augmentation de la participation dans le groupe Finaref.

Après déduction des 805 millions d'euros correspondant à la part des minoritaires (hors actions de préférence), la part du Groupe dans les fonds propres atteint 66,2 milliards d'euros.

Dans le même temps, **les valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) sont restées stables entre le 31 décembre 2003 et le 31 décembre 2004, à 17.9 milliards d'euros.

Les écarts d'acquisition nets sont stables à 10 milliards d'euros, après les investissements complémentaires (dans le groupe Finaref, Credibom, Eurofactor, le Crédit Agricole Belge principalement) et les amortissements de l'exercice (753 millions d'euros). L'écart d'acquisition du Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une réestimation définitive et d'une affectation par métiers.

#### > Ratios prudentiels

#### RATIO DE SOLVABILITÉ EUROPÉEN DES CAISSES RÉGIONALES

En tant qu'établissement de crédit, chacune des 43 Caisses régionales de Crédit Agricole doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres.

Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio d'adéquation des fonds propres (dit « ratio CAD ») ne prenait pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs comme la plupart des Caisses régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen (RSE) des Caisses régionales aux dates indiquées.

en %	31/12/2003	31/12/2004
Plus haut	17,34	17,57
Moyen*	12,29	12,53
Plus bas	9,42	9,41

<sup>\*</sup> Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.

Le ratio moyen des Caisses régionales augmente de près d'un quart de point entre 2003 et 2004. Cette progression résulte de la croissance des fonds propres des Caisses régionales essentiellement alimentée par le résultat conservé de l'exercice 2004. Cette augmentation des fonds propres a permis aux Caisses régionales de supporter le rythme soutenu de leur activité crédit au cours de l'exercice, qui se traduit par une hausse de près de 8 % du dénominateur du ratio.

Il importe de rappeler que les Caisses régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où celle-ci ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses régionales. En conséquence, les agences de notation internationales accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses régionales notées.

#### LE RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

En application des recommandations du Comité de Bâle, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2004 s'établit à 10,4 % contre 10,5 % au 31 décembre 2003. Le ratio de Tier 1 s'élève à 7.9 % contre 7.6 % au 31 décembre 2003.

Le tableau suivant détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalents risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations du Comité de Bâle, aux dates indiquées.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2003	31/12/2004
Risques			
Risques de crédit	265 437	378 972	398 918
Risques de marché	26 767	32 964	29 065
- Risques de taux	20 421	23 401	20 020
- Risques actions	5 096	5 419	5 056
- Risques de change	1 145	1 487	1 587
<ul><li>Risques sur les matières premières</li><li>Modèle interne</li></ul>	105	101 2 556	15 2 387
Total des risques pondérés (dénominateur)	292 204	411 936	427 983
Fonds Propres Disponibles			
Tier 1	31 584	31 391	33 802
Tier 2	9 937	16 980	15 773
Tier 3	499	1 440	1 684
Déductions	7 878	6 613	6 615
Total des fonds propres disponibles	34 142	43 198	44 644
Ratio de solvabilité tier 1	10,8 %	7,6 %	7,9 %
Ratio de solvabilité global	11,7 %	10,5 %	10,4 %

#### RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Conformément à la réglementation du Comité de Bâle, depuis sa cotation le 14 décembre 2001, le groupe Crédit Agricole S.A. calcule semestriellement comme le groupe Crédit Agricole le ratio international de solvabilité.

Au 31 décembre 2004, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole S.A. s'établit à 8,6 % contre 8,9 % au 31 décembre 2003.

Le ratio sur noyau dur (Tier 1) augmente de 0,1 point, à 8,0 % au 31 décembre 2004 contre 7,9 % au 31 décembre 2003.

#### PROJET DE RÉFORME DES NORMES DU COMITÉ DE BÂLE

Dès 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

La publication le 26 juin 2004 du projet de document définitif intègre en partie les dernières observations de la profession et dispose notamment :

- la limitation du calcul des exigences de fonds propres prudentiels à la couverture des seules pertes inattendues, les pertes attendues sur les crédits sains devant être couvertes par les provisions générales ou spécifiques ou à défaut par les fonds propres;
- la simplification des règles de calcul des exigences de fonds propres concernant la titrisation ;
- la modification du calibrage des crédits « revolving » et de certaines techniques de réduction des risques.

La mise en application est fixée au plus tôt au 31 décembre 2006 pour les établissements ayant opté pour les méthodes « standard » ou « notation interne fondation IRB » et au 31 décembre 2007 pour les établissements ayant opté pour la méthode « notation interne avancée IRB », sachant que tous les établissements peuvent continuer de déclarer leur ratio sous le format Bâle 1 jusqu'au 30 décembre 2007.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, un calcul parallèle du ratio de solvabilité sera déclaré sous le format actuel et sous le format Bâle II sur les périmètres d'application des différentes méthodes. Avant cette date, le ratio de solvabilité déclaré au 31 décembre 2005 sera impacté par les transpositions, au cours du premier semestre 2005, dans les textes le réglementant :

- des filtres prudentiels ayant pour objet le retraitement des comptes établis en normes IAS/IFRS pour limiter la volatilité des fonds propres induite par la réforme comptable;
- de la directive européenne sur les conglomérats qui introduit :
- > une surveillance complémentaire de la couverture par les fonds propres consolidés du Groupe Crédit Agricole du cumul des exigences bancaires de fonds propres et de marge de solvabilité des compagnies d'assurance,
- ) un ratio bancaire « hors assurance » éliminant au numérateur la contribution aux réserves consolidées des compagnies d'assurance et au dénominateur leur valeur de mise en équivalence.

Par ailleurs un nouvel exercice de calcul de l'impact (QIS5) du dernier projet de texte est organisé au niveau international pour réponse d'ici fin 2005 sur les grands groupes bancaires internationaux dont les groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A. Au terme de l'analyse des résultats prévue début 2006, un nouveau calibrage des exigences de fonds propres pourra être finalisé avant l'entrée en application effective de la réforme.

Dans ce contexte, selon le plan arrêté (exposé dans l'Annexe sur la gestion des risques), le Crédit Agricole aura achevé, sur la partie la plus importante des périmètres des groupes Crédit Agricole et Crédit Agricole S.A., le programme de mise à niveau de son système de notation interne propre à rendre plus compétitive et rentable la gestion de ses risques et l'allocation de ses fonds propres.

#### TENDANCES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

#### ▶ Perspectives 2005

Aux États-Unis, l'objectif de l'année 2005 sera de parvenir à mieux asseoir la croissance. Ceci passe par un rebond de l'activité dans le secteur des services, toujours déprimé et partant de créations d'emplois supérieures et d'une distribution de revenus plus efficace. Le risque est que bon nombre de stimuli vont cesser d'alimenter la croissance. Fiscalité probablement neutre et pression monétaire en hausse vont brider la consommation, qui ne sera plus soutenue que par une désépargne des ménages et la poursuite de la hausse de prix immobiliers déjà tendus. Le pari se tiendra aussi vis-à-vis de l'extérieur : le différentiel de croissance creuse le déficit courant déjà trop fort, au risque d'entraîner avec lui dollar et marché obligataire.

Au Japon, le ralentissement dessiné fin 2004 devrait se poursuivre jusqu'en milieu d'année 2005, avant un rebond initié par les échanges extérieurs qui devrait produire ses effets au cours du deuxième semestre.

Dans la zone euro, les hésitations de la confiance et du commerce mondial décelées fin 2004, ainsi que l'appréciation de l'euro, devraient continuer à produire leur effet modérateur en première moitié d'année 2005. Une fois ce léger trou d'air passé, et sous condition du repli des prix du pétrole et de la stabilisation de l'euro, le réveil du dernier chaînon manquant de la reprise, l'emploi, devrait entraîner avec lui les revenus et la consommation. Forte d'une assise de croissance plus stable, la Banque Centrale Européenne (BCE) pourrait enclencher un mouvement de normalisation monétaire prudent qui amènerait les taux directeurs à 2,5 % fin 2005. Resserrement monétaire américain et européen, et croissance au potentiel, devraient militer pour le retour des taux longs vers des niveaux plus « normaux », supérieurs à 4,5 % dans la zone euro en deuxième partie d'année.

L'année 2005 devrait être marquée par une croissance limitée de la France (croissance attendue à 1,9 %). En effet, la consommation des ménages ralentirait légèrement pour revenir en ligne avec le revenu. Une forte contribution négative des stocks est aussi attendue, compensée en partie par de meilleures performances du commerce extérieur.

#### **POUR LE GROUPE**

Dans un contexte de solvabilité dégradée des ménages et de modération du marché immobilier, les crédits à l'habitat sont attendus en moindre croissance, sans cassure. Cette évolution accentuera la forte concurrence entre prêteurs. Les crédits aux entreprises continueront leur lente accélération. Quant aux placements financiers, soutenus par un taux d'épargne quasi stable, ils devraient progressivement se rééquilibrer vers une épargne un peu plus longue, confirmant notamment le dynamisme de l'assurance. De même, les Services Financiers Spécialisés devraient poursuivre une croissance dynamique de leurs activités, le Groupe tirant parti du relais de croissance en provenance de l'International.

Le Crédit Lyonnais - banque de proximité - confirme le plan de marche du Projet d'entreprise 2005-2007 dont les objectifs ont été annoncés au début de l'été :

- une croissance du PNB de 3 % minimum par an ;
- une baisse du coefficient d'exploitation à 65 % à l'horizon 2007 ;
- une réduction de postes de 2 600 équivalents temps plein d'ici 2007.

Enfin, la réorganisation du groupe Crédit Agricole S.A. s'achèvera en 2005 avec, principalement, la fusion des entités de banque privée au Luxembourg, la réorganisation du métier de gestion d'actifs immobiliers (CLAM immobilier et Uniger), le rapprochement des activités d'affacturage (Eurofactor et Transfact) et l'aboutissement de la fusion des systèmes informatiques avec la création d'un GIE de production. Les charges liées au rapprochement devraient sensiblement diminuer.

Pour ce qui concerne les Caisses régionales, deux projets de fusions sont en préparation et doivent se concrétiser en 2005 : la fusion entre les Caisses du Calvados et Normand d'une part et celle de la Brie et de la Somme d'autre part. Cette dernière fusion se réalisera par l'absorption des deux Caisses régionales d'origine par la Caisse régionale de Brie Picardie, créée le 1er décembre 2003 à Amiens. Elle sera définitive fin avril 2005 après approbation du traité de fusion par les assemblées générales.

La charte de regroupement des Caisses régionales, actualisée en septembre 2003, confirme les objectifs définis par les congrès de Montpellier en 2000 et de Lille en 2002 : « L'accroissement durable de la compétitivité des Caisses régionales implique également de favoriser les regroupements de moyens, d'activité et de marchés ». À cet effet, chaque rapprochement de Caisses régionales ne peut avoir lieu qu'après un processus minutieux de préparation permettant au Crédit Agricole de conserver son ancrage sur le terrain et son atout de banque de proximité.

En outre, le congrès d'octobre 2004 a affirmé la volonté d'accentuer le leadership des Caisses régionales dans la banque de proximité, en mettant l'accent sur la qualité de la relation clientèle.

#### Projet de conversion aux normes IAS/IFRS

L'Union européenne a adopté le 19 juillet 2002 le règlement (CE n° 1606/2002) imposant aux entreprises européennes cotées de produire des comptes consolidés selon le référentiel IFRS à partir de 2005.

À ce jour, ce règlement a été complété par le règlement du 29 septembre 2003 (CE n° 1725/2003) portant application des normes comptables internationales (celles en vigueur le 14/09/2002), ainsi que par 5 règlements publiés en 2004 (n° 707/2004, n° 2086/2004, n° 2236/2004, n° 2237/2004, n° 2238/2004) permettant l'adoption d'une version de normes modifiées ainsi que l'adoption de la norme 32 et de la norme 39.

L'Ordonnance du Ministère des Finances du 20 décembre 2004 (n° 2004-1382) permet aux entreprises d'opter pour le référentiel IAS pour établir leurs comptes consolidés à partir de 2005, même lorsqu'elles ne sont pas cotées. Cette option a été retenue pour l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Dans le cadre de la préparation de la transition aux normes IFRS, le groupe Crédit Agricole applique la recommandation émise par le Comité des régulateurs de valeurs mobilières (CESR) le 30 décembre 2003\*, et reprise par la recommandation AMF\*\*.

Cette recommandation formule les conditions dans lesquelles les sociétés soumises, communiquent leurs informations financières pendant la période de transition, sachant que le référentiel applicable aux comptes de l'exercice 2005, sera celui en vigueur au 31 décembre 2005.

Le groupe Crédit Agricole S.A. en tant qu'établissement de crédit est impacté par la norme IAS 39 sur un grand nombre de ses activités. Certains points de cette norme ont suscité des débats techniques importants, qui n'ont à ce jour pas trouvé de solution définitive. Cette situation a amené la Commission européenne à adopter une version partielle (dite « carve out ») de la norme 39 le 19 novembre 2004. Les travaux qui se poursuivent au niveau des instances européennes ont pour objectif d'aboutir à un texte révisé dans le courant de l'année 2005.

Les principaux points en réflexion susceptibles d'engendrer, par rapport à la version actuelle des textes, des évolutions significatives des impacts, ne pouvant être estimés à ce jour, portent sur :

- le traitement de la macrocouverture selon la norme 39 ;
- le recours à l'option d'enregistrement des passifs à la juste valeur.

<sup>\*</sup> Document disponible sur le site http://www.cesr-eu.org rubrique « Standards, Recommandations & Guidelines » (référence : 03-323 e).

<sup>\*\*</sup> Recommandation AMF disponible sur le site http://www.amf-france.org

Considérant ces points et compte tenu des impacts à la fois sur l'organisation, les processus et la présentation financière de l'arrêté des comptes, le groupe Crédit Agricole considère que la communication d'informations quantitatives à ce stade ne serait pas faite dans des conditions d'exhaustivité suffisante au regard des exigences du marché et des investisseurs.

C'est pourquoi, le calendrier de communication financière envisagé en 2005 est le suivant :

- fin avril 2005 : Présentation quantitative de la conversion aux normes IAS/IFRS sur base d'informations financières pro forma relatives à l'exercice 2004 ;
- début juin 2005 : Arrêté des comptes du 1er trimestre 2005 selon le référentiel IAS/IFRS. Cette communication financière trimestrielle se fera selon les principes retenus précédemment, la norme IAS 34 n'étant pas d'application obligatoire en 2005.

#### L'ORGANISATION DU PROJET

Pour mettre en œuvre cette transition, Crédit Agricole S.A. a mis en place une structure projet permettant de s'assurer que le passage aux nouvelles normes s'effectuera au 1er janvier 2005, de façon harmonisée sur l'ensemble des entités concourant aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

Cette structure s'appuie sur une équipe projet au sein de la Direction de la comptabilité et de la consolidation, et sur une organisation par groupes de travail, impliquant les Caisses régionales et les filiales du Groupe. Ces groupes de travail sont spécialisés par domaine (7 domaines identifiés) et font intervenir les différents métiers du Groupe.

Les préconisations de traitement comptable des opérations sont entérinées par un comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur Finances Groupe de Crédit Agricole S.A.

Cette organisation a permis à Crédit Agricole S.A., en tant que société cotée et organe central du réseau du Crédit Agricole au sens de la Loi bancaire, de piloter de façon centralisée les évolutions à mettre en œuvre.

Cette organisation est relayée au niveau des entités par des équipes projet dédiées, selon que leur taille ou leur spécificité métier le nécessite.

Ce projet a été lancé fin 2002 et structuré en trois phases : l'analyse normative, les études détaillées, la mise en œuvre.

La phase d'analyse normative a permis d'appréhender les principales divergences par rapport aux normes comptables applicables dans le Groupe selon le référentiel français et de prévoir les évolutions nécessaires pour assurer la transition vers le référentiel IAS/IFRS. Ces évolutions sont d'ordre comptable (schémas, règles, référentiels), mais peuvent également être à l'origine d'aménagements dans les outils

opérationnels et de reporting comptable ainsi que de modifications dans les processus de gestion et de suivi des activités.

#### LA PRÉPARATION DU GROUPE EN 2004

#### Avancement du projet

Les divergences identifiées en 2003 ont conduit à des travaux de mise en œuvre dans les systèmes, qui se sont poursuivis en 2004, notamment au fur et à mesure de la publication des normes définitives.

La mise en place progressive de l'architecture informatique cible (outils mutualisés) devrait s'achever en 2005. Le suivi des réalisations et des plannings est centralisé à Crédit Agricole S.A.

Le déroulement du processus de mise en œuvre ainsi que les choix de traitement normatif ont fait l'objet de journées spécifiques d'information regroupant l'ensemble des correspondants comptables du Groupe.

#### Guides opératoires par domaine

Les travaux réalisés par les groupes de travail par domaine ont permis d'élaborer des guides opératoires permettant :

- l'analyse des normes et des divergences avec le référentiel français;
- l'élaboration de schémas comptables appropriés ;
- la mise en place de modalités pratiques d'application ;
- la quantification de l'impact de la 1<sup>re</sup> application.

Ces guides sont les documents de référence pour la mise en œuvre pratique des IAS/IFRS au sein du Groupe. Ils sont complétés au fur et à mesure de l'interprétation des textes et des options retenues.

#### Établissement des informations trimestrielles pro forma en 2004

Afin de permettre à l'ensemble des entités du groupe de s'adapter aux nouvelles normes, les arrêtés trimestriels de 2004 font l'objet d'une préparation d'états pro forma. Ces états sont élaborés de façon simplifiée et les impacts de première application sont affinés au fur et à mesure des arrêtés trimestriels.

Après les contrôles et ajustements nécessaires, ces données serviront de comparatif 2004 lors des publications des arrêtés 2005.

#### Contrôle de la conformité aux normes IAS/IFRS du groupe Crédit Agricole

À la demande de Crédit Agricole S.A., une mission contractuelle spécifique a été mise en place avec les Commissaires aux comptes des entités du groupe Crédit Agricole. Ce dispositif, démarré en 2004 doit se poursuivre en 2005. Les travaux demandés aux auditeurs visent à s'assurer :

- du bon degré de préparation des entités et de leur capacité à produire des états comptables conformes aux normes IFRS;
- de la conformité des principes retenus par les entités avec les options retenues par le Groupe.

#### DESCRIPTION DES PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE ET MODALITÉS D'APPLICATION

#### Règles spécifiques de première application (IFRS 1)

La norme IFRS 1 s'applique aux entités qui présentent pour la première fois leurs états financiers selon les nouvelles normes, ceux-ci devant être préparés en appliquant les principes comptables IFRS en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

Réglementairement, les normes s'appliquent de façon rétrospective aux périodes précédentes et donc au bilan d'ouverture. Cependant, la norme IFRS 1 prévoit des exemptions facultatives ou obligatoires à ce principe d'application rétrospective.

Les choix retenus par Crédit Agricole S.A. concernant les exemptions facultatives sont les suivants :

- Regroupements d'entreprises : Le groupe Crédit Agricole conserve le traitement appliqué aux regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les goodwills résiduels à cette date ne sont plus amortis et font l'objet d'un test de dépréciation ;
- Utilisation de la juste valeur ou d'une réévaluation comme coût présumé au moment de la conversion : cette option peut s'appliquer à toute immobilisation corporelle, tout actif incorporel qui satisfait les critères de réévaluation, ou tout immeuble de placement évalué sur la base du coût. Le groupe Crédit Agricole a choisi comme règle de ne pas réévaluer ses immobilisations;
- Avantages au personnel : L'exemption autorisée dans ce domaine n'aura pas d'impact significatif lors de la première application du référentiel sur les comptes consolidés du Groupe compte tenu des règles déjà appliquées par le Groupe (voir ci-dessous le point particulier sur ce sujet);
- Écarts de conversion cumulés : Une entité peut considérer, qu'à la date de transition, son écart de conversion cumulé est nul pour toutes ses activités étrangères et elle peut l'imputer sur les capitaux propres. Dans ce cas, ces écarts de conversion ne rentreront pas en compte dans la détermination du résultat de cession ultérieur des activités concernées. Cette option est retenue au sein du Groupe et elle s'applique à toutes les activités étrangères ;
- Instruments financiers composés: Dans le cas d'émission d'instruments financiers ayant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, une entité n'est pas obligée d'identifier séparément les valeurs d'origine des deux composants si la partie dette est nulle à la date de transition. Les travaux en cours montrent que ces cas n'existent pas dans les principales entités du Groupe. Cette exemption ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le bilan d'ouverture du Groupe;
- Actifs et passifs de filiales d'entreprises associées ou de coentreprises : Cette dérogation traite des impacts de la date de transition aux IFRS au sein d'un Groupe, pour le cas ou une filiale adopte les IFRS soit antérieurement, soit postérieurement à la maison mère. Au sein du Groupe, l'ensemble des entités appartenant au périmètre de consolidation produit des comptes consolidés en normes IFRS à compter du 1er janvier 2005.

#### Les principes de consolidation

Le caractère consolidable ou non d'une entité au sein du Groupe est déterminé en fonction d'une liste de critères conformes aux exigences des autorités réglementaires. Cette liste de critères a été maintenue pour la consolidation en normes IAS. Le périmètre de consolidation ne devrait donc évoluer qu'à la marge.

Les méthodes de consolidation restent identiques aussi bien pour l'intégration globale que pour la mise en équivalence ou l'intégration proportionnelle.

#### Les regroupements d'entreprises

La norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » retient la méthode du coût d'acquisition pour comptabiliser les regroupements d'entreprises.

Dans la mesure où le texte actuel exclut de son champ d'application les regroupements d'entreprises effectués au sein de mutuelles, le groupe Crédit Agricole considère que les fusions de Caisses régionales continuent d'être régies par les normes françaises.

Les écarts d'acquisition : La norme IFRS 3 stipule que les écarts d'acquisition doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an et lors d'apparition d'indices de perte de valeur. Ainsi, l'amortissement actuellement pratiqué via le compte de résultat ne sera plus effectué. Les modalités de test des pertes de valeur intègrent la valeur actualisée des flux futurs générés par unité génératrice de trésorerie. Les pertes de valeur font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation.

Les écarts d'acquisition négatifs, non reconnus en IAS, font l'objet d'une imputation en capitaux propres lors du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Les écarts d'acquisition négatifs postérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 seront constatés en résultat.

#### Le traitement des immobilisations

Le groupe Crédit Agricole respecte les principes édictés par le règlement CRC 2002-10 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ce texte permet la convergence entre le traitement des amortissements et des dépréciations des immobilisations dans les comptes sociaux en normes françaises et leur traitement dans les comptes consolidés en normes IFRS.

En normes IFRS, la comptabilisation des immobilisations corporelles et des immeubles de placement se fera, comme aujourd'hui, au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées. Concernant les immobilisations incorporelles, leur comptabilisation se fera au coût diminué des amortissements et des pertes de valeur constatées.

#### Les avantages du personnel

Le groupe Crédit Agricole a décidé d'appliquer la recommandation du CNC  $n^{\circ}$  2003-R.01 pour les comptes individuels des entités du Groupe dès l'exercice 2004. Cette recommandation est similaire à la norme IAS 19.

#### > Tendances récentes et perspectives

Ce choix permet d'anticiper la convergence des référentiels lors de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2004 et de ne pas constater d'écart de traitement entre les normes françaises et les normes IAS lors de la conversion.

Le Groupe n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat.

#### Les Titres de capitaux propres

- Titres d'autocontrôle : tous les titres d'autocontrôle détenus en portefeuille par les sociétés mères du groupe Crédit Agricole sont imputés en diminution des capitaux propres conformément à la norme IAS 32.
  - Les parts sociales des Caisses régionales : Les parts sociales des Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2\*, et traitées comme tels dans les comptes consolidés du Groupe;
- Les stock-options : la norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation et la comptabilisation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux plans accordés après le 07/11/2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 01/01/2005. La comptabilisation de la charge se fait au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

Les plans concernés par ce dispositif étant récents dans le Groupe, l'impact de la première application n'est pas significatif.

#### Le portefeuille Titres détenu à l'actif

La classification du portefeuille titres se fait au sein des quatre catégories autorisées par la normes IAS 39. L'enregistrement à l'origine est fait à la juste valeur, frais d'acquisition inclus s'ils sont significatifs.

Les reclassements se font majoritairement selon les principes suivants :

- Le portefeuille des « actifs financiers à la juste valeur par résultat » enregistre principalement les titres de transaction actuels selon la terminologie française. Ce portefeuille peut également être utilisé sur option pour les instruments financiers incluant un dérivé pour lequel la valorisation séparée est complexe. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat;
- La catégorie des « actifs détenus jusqu'à l'échéance » regroupe pour partie les anciens titres d'investissement. Ce portefeuille enregistre des titres à taux fixe non couverts quant au risque de taux. L'enregistrement dans ce portefeuille se fait sous condition de détention des titres jusqu'à l'échéance. La valeur au bilan comprend le capital restant dû, la part non amortie des surcotes ou décotes et des coûts d'acquisition (le cas échéant). La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) ;
- Le portefeuille des « prêts et créances » enregistre les titres à revenus fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif et que l'établis-

- sement a l'intention de conserver durablement. La comptabilisation des résultats est faite au coût amorti selon la méthode du TIE :
- Le portefeuille des « actifs disponibles à la vente » est la catégorie par défaut qui intègre notamment les catégories actuelles des titres de l'activité de portefeuille, titres de placement, autres titres détenus à long terme et titres de participations non consolidés. Ces titres sont enregistrés à leur valeur de marché et les éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe sont enregistrées en résultat selon la méthode du TIE.

Les variations de juste valeur sont enregistrées en contrepartie des capitaux propres. Dans le cas de la reconnaissance d'une moins-value latente dans les capitaux propres, celle-ci est inscrite en résultat si la perte de valeur est durable.

Concernant l'évaluation des titres de participation non consolidés, les critères généralement retenus sont le niveau de quote-part de situation nette dans l'entreprise et les perspectives de détention et de rentabilité attendue par le détenteur du titre.

#### L'activité Crédit

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Conformément à la norme IAS 39, l'évaluation initiale est faite à la juste valeur et la comptabilisation ultérieure est réalisée au coût amorti selon la méthode du TIE (prise en compte actuarielle des décotes d'origine et des produits et coûts de transaction attribuables à l'opération). En règle générale et sauf exception, les prêts et créances sont réalisés à des conditions de marché et la prise en compte des produits et coûts de transaction attribuables aux opérations ne devrait pas avoir d'impacts significatifs.

Le provisionnement du risque de crédit :

Selon la norme 39, le provisionnement du risque de crédit est possible sur les seules pertes encourues. Le provisionnement peut être réalisé soit sur base individuelle (généralement le risque est survenu et les créances dépréciées ont été identifiées) soit sur base collective (encours sains mais avec existence d'évènements permettant l'appréciation du risque).

En règle générale, la provision est calculée à partir d'un échéancier des flux futurs estimés en fonction des recouvrements potentiels, nets de garanties, et actualisés.

Les provisions sur base individuelle sont constituées dès lors qu'il existe un indice objectif de dépréciation. Les règles de déclenchement de cette provision ne diffèrent pas fondamentalement du risque avéré tel que défini selon les principes français. À compter du 1er janvier 2005, la valeur de recouvrement des flux estimés sera établie sur base actualisée dès les comptes individuels en normes françaises (texte CRC 2002-03). L'application de ce texte permettra de ne pas avoir d'écart de traitement entre les deux référentiels.

<sup>\*</sup> IFRIC 2 est relative au traitement des parts dans les entités coopératives.

Concernant le provisionnement sur base collective, le groupe Crédit Agricole s'appuiera notamment sur les outils de mesure du risque utilisés dans le cadre de l'établissement des ratios de solvabilité.

#### L'activité d'Assurance

Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe sont reclassés selon la norme IAS 39 au sein des quatre catégories d'actifs autorisées. Les passifs d'assurance quant à eux restent pour partie évalués en normes locales selon IFRS 4, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif relatif à l'assurance (évolution prévue selon une phase 1 courant 2005 puis une phase 2 ultérieurement).

Afin de neutraliser partiellement les variations de juste valeur des actifs, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices font l'objet d'une « comptabilité miroir » au niveau des passifs (option offerte par la norme IFRS 4). Ce traitement permet de limiter l'impact sur le bilan d'ouverture en normes IAS/IFRS de ces sociétés.

#### Les passifs financiers

La norme IAS 39 reconnaît deux catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat : cette catégorie regroupera les opérations du portefeuille de transaction actuel selon la terminologie française. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat. L'utilisation de l'option à la juste valeur pour les passifs n'est pas autorisée ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti en fonction du TIE.
  - Les encours du groupe Crédit Agricole entrent majoritairement dans ce portefeuille.

#### Les instruments dérivés et la comptabilité de couverture

Les instruments dérivés sont tous enregistrés au bilan en juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture efficace.

Les variations de juste valeur sont quant à elles enregistrées :

- soit en résultat dans le cas d'opérations de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- soit en capitaux propres pour le risque couvert en cas de couverture de flux de trésorerie. La partie inefficace de cette couverture est imputée en résultat.

Le « Day one Profit » : La norme IAS 39 précise que l'évaluation d'un instrument financier à l'origine réside dans la reconnaissance, à la date d'initiation, d'un résultat basé sur des données de marché « observables ».

Les montages structurés et les instruments financiers complexes doivent faire l'objet d'une cartographie pour établir si le modèle d'évaluation interne et les paramètres utilisés répondent ou non à cette définition. Le cas échéant, un montant est à réserver en capitaux propres au titre de ces données non observables. La reprise de ce montant en résultat est répartie dans le temps.

La comptabilité de couverture : les couvertures de juste valeur réduisent le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe, par exemple, causée par des changements de taux d'intérêt. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en instruments à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie réduisent le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments à taux variables, par exemple.

Dans le cadre de microcouverture parfaitement adossée (en juste valeur ou en couverture de flux futurs), la documentation des relations de couverture ainsi que la démonstration de l'efficacité est faite à l'origine des opérations. Dans ce cas, l'enregistrement comptable de la variation de valeur du dérivé :

- est inscrite en capitaux propres pour les couvertures de flux futurs de trésorerie ;
- est inscrite en résultat pour les couvertures de juste valeur. et la variation de juste valeur de l'élément couvert est ajustée symétriquement d'un montant identique en résultat.

Dans le cadre de la macrocouverture, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée de façon partielle par l'UE (version dite « carve-out »).

La documentation de ces relations de couvertures se fait sur la base :

- de la désignation de portefeuilles d'instruments couverts et d'instruments de couverture ;
- d'une position brute d'instruments dérivés (généralement des swaps
- d'échéanciers établis en encours moyen.

L'efficacité des relations de couverture est mesurée de façon prospective et rétrospective.

#### Les provisions pour risques et charges et le FRBG

La norme IAS 37 sur les provisions et les passifs et actifs éventuels est à mettre en regard du règlement CRC 2000-06 (hors provisions d'activité bancaire) pour analyser les divergences.

Les provisions générales et les FRBG, qui ne sont pas justifiés par l'existence d'un risque répondant aux critères retenus dans les normes IAS, sont inscrits en réserves consolidées lors de l'établissement du bilan d'ouverture. Les provisions documentées au sens IAS 37 ou IAS 39 sont quant à elles inscrites soit en diminution de l'actif (notamment le provisionnement pour risque de crédit) soit deviennent des provisions pour risques et charges. Entre notamment dans ce dernier cas la provision épargne-logement qui permet de couvrir le risque de déséquilibre général du système épargne-logement.

#### > Annexe au rapport de gestion

#### La présentation des états financiers

Le groupe Crédit Agricole utilisera les formats préconisés par la recommandation CNC n° 2004-R.03 du 27 octobre 2004. Ces états seront disponibles progressivement au fil des arrêtés intermédiaires 2005.

#### Autres évolutions récentes

En complément aux renseignements publiés dans le rapport de gestion du groupe Crédit Agricole S.A. concernant les évènements intervenus depuis la clôture de l'exercice 2004, le groupe Crédit Agricole a porté à la connaissance du public les informations suivantes :

Crédit Agricole S.A. annonce la création de Crédit Agricole (Suisse) SA né de la fusion entre CAI (Suisse) SA et CL (Suisse) SA.

Communiqué de presse du 22 mars 2005.

Le 19 mars 2005, Crédit Agricole (Suisse) SA est né de la fusion entre Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA et Crédit Lyonnais (Suisse) SA, deux banques implantées depuis de nombreuses années dans la Confédération helvétique.

Le nouvel ensemble exerce deux types d'activités :

- la banque privée, sous la marque Crédit Agricole (Suisse) SA Private Bank, également représentée à l'étranger par une succursale à Singapour et deux filiales à Bruxelles et Nassau;
- le financement transactionnel des matières premières (pétrole et dérivés, soft commodities et métaux), la banque commerciale et les marchés de capitaux sous la marque Calyon.

Le rapprochement renforce la position du nouvel ensemble et place Crédit Agricole (Suisse) SA parmi les toutes premières banques étrangères en Suisse avec plus de 1 000 collaborateurs et une fortune clientèle supérieure à CHF 41 milliards. La banque dispose d'un siège à Genève et de quatre succursales en Suisse, à Bâle, Lausanne, Lugano et Zurich qui couvrent une clientèle diversifiée localisée en Europe, en Asie, au Moyen-Orient et en Amérique latine.

Dotée d'une logistique de pointe au service de la clientèle, la Direction logistique représente un soutien indispensable aux activités clés de Crédit Agricole (Suisse) SA. La sophistication de cette organisation logistique est certifiée ISO 9001:2000.

#### Crédit Agricole (Suisse) SA en bref

Bilan : CHF 14,8 milliards ;

Fonds propres : CHF 1,22 milliard;

Fortune gérée : CHF 41 milliards.

#### ANNEXE AU RAPPORT DE GESTION

#### Gestion des risques dans le groupe Crédit Agricole

#### LE CONTRÔLE INTERNE

L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la conformité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne.

Suivant les dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales ayant ou non le statut d'établissement de crédit ou d'entreprise d'investisse-

ment) a poursuivi le renforcement de son dispositif de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité avec les règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs :
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Conformément à la réglementation française et aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurances, filiales de prise de participations, GIE - moyens de paiement -, sociétés de gestion, de services aux émetteurs...). Ce principe, appliqué par

chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe. Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A., filiales...) se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

#### Principes fondamentaux

Ces principes, et les composantes des dispositifs de contrôle interne, communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole, recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne);
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs :
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour ;
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques), de taux d'intérêt et de liquidité;
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, structuré entre :
  - > contrôles permanents de 1er degré, réalisés par les unités opérationnelles elles-mêmes, intégrés dans le traitement des opérations, et de 2e degré, exercés par des unités ou personnes indépendantes des unités opérationnelles ou distinctes de celles ayant effectué les contrôles de 1er degré;
  - > contrôles périodiques de 3º degré réalisés par l'Inspection générale Groupe et les services d'Audit - Inspection des filiales et des Caisses régionales ;
- des dispositifs spécifiques en matière de sécurité des systèmes d'information et de continuité d'activités, de prévention du blanchiment de capitaux, de respect des normes déontologiques.

L'ensemble de ces dispositifs concourent à la promotion d'une culture de contrôle interne.

#### En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du dispositif de contrôle interne ont été formalisées et diffusés en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA SA auparavant).

Les principes d'organisation du contrôle interne et le rôle de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. ont été confirmés à la suite de l'intégration de nouvelles entités au sein du Groupe (notamment le Crédit Lyonnais et ses filiales).

À l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A., se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques et d'organiser et de surveiller le dispositif global de contrôle interne.

Un Responsable du contrôle interne, chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité des dispositifs de contrôle interne, directement rattaché au Directeur général de Crédit Agricole S.A., afin de garantir son indépendance vis-à-vis de toute unité opérationnelle, a été nommé à compter du 1er octobre 1997.

Le Responsable du contrôle interne assure le pilotage du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A. au moyen d'une unité centrale dédiée à cette fonction. Il s'appuie :

- en premier lieu sur les fonctions centrales, directions et lignes métiers de Crédit Agricole S.A. concourant à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne. Ainsi, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :
  - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit, de marché et opérationnels par la Direction des risques Groupe,
  - la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par la Direction de la gestion financière
  - ) la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation,
  - la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction du budget, du contrôle de gestion et des participations,
- ) la normalisation et le déploiement de la sécurité des systèmes d'information et les plans de continuité d'activités par le Département sécurité,
- > le respect des normes déontologiques par la Direction de la conformité déontologie,
- la prévention du blanchiment de capitaux par la ligne métier Sécurité financière,
- > le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale Groupe.

Ces fonctions, directions et lignes métiers s'appuient elles-mêmes sur des comités spécialisés (Comité des risques Groupe, Comité des normes et méthodologies, Comité de trésorerie et de gestion Actif/Passif...) et sur des correspondants dans chaque entité du périmètre de contrôle interne.

Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

# > Annexe au rapport de gestion

en deuxième lieu sur des dispositifs décentralisés au sein de chacune des entités juridiques, filiales de premier rang, relevant du périmètre de contrôle interne de Crédit Agricole S.A., animés par le Responsable du contrôle interne de chaque entité.

Des Comités de contrôle interne, semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, regroupent le Directeur général de l'entité, son Responsable du contrôle interne et le Responsable audit-inspection, s'il en est distinct, ainsi que l'Inspection générale Groupe. Ils sont chargés notamment de l'évaluation critique des dispositifs de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires

Rôle du Conseil d'administration et du Comité d'audit et des risques de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est informé, notamment au travers du Comité d'audit et des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise.

Il a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il est régulièrement informé de l'activité et des résultats du contrôle interne et dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux normes définies par Crédit Agricole S.A.

Le Comité d'audit et des risques, créé afin d'assister le Conseil d'administration dans l'exercice de ses fonctions, a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

# En ce qui concerne les Caisses régionales

Pour les Caisses régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité plénier de contrôle interne des Caisses régionales, composé de cadres de direction et de Responsables du contrôle interne des Caisses régionales, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de l'Inspection générale Groupe.

Le rôle d'Organe central dévolu à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en matière de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent à l'Inspection générale Groupe de rencontrer tous les Responsables du contrôle interne et d'audit des Caisses régionales, notamment au moyen de rencontres régionales, deux fois par an en moyenne.

# Rôle de l'Inspection générale

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale Groupe, directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. En effet, elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois

dans les Caisses régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent de leur propre corps d'audit-inspection interne.

Ces vérifications périodiques intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces diligences sont établies au regard des assurances raisonnables et permanentes que ce dispositif apporte en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Elles consistent notamment, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation externe et interne, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à s'assurer de l'adéquation des dispositifs de mesure et de surveillance des risques de toute nature, à procéder à une évaluation des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

En outre, dans le cadre de la ligne métier Audit Inspection propre au groupe Crédit Agricole S.A., des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales sont menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit au sein du groupe Crédit Agricole S.A., tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

Enfin, les missions réalisées par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

# Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement du terrorisme

La prévention du blanchiment de capitaux relève de la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse régionale a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, si chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le dispositif central, au sein de l'Inspection générale Groupe, relève de la ligne métier Sécurité financière. C'est ainsi que toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection générale Groupe.

Un premier renforcement des dispositifs des Caisses régionales est intervenu début 2000 et a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A. notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux puis, à compter de juillet 2003, par la création d'une ligne métier Sécurité financière aux compétences élargies, rapportant au Responsable du contrôle interne du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de prévention du blanchiment ont pris en compte les évolutions législatives et réglementaires ainsi que les recommandations des autorités de tutelle, ce qui s'est traduit par un approfondissement et une mise à jour du cadre procédural. Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques et de monnaie électronique. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'action financière sur le blanchiment (GAFI). Enfin, la connaissance des clients a fait l'objet d'une procédure spécifique (FIDES 6) applicable à l'ensemble des filiales du groupe Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la mise en place d'un programme renforcé de contrôle de la conformité.

S'agissant de la lutte contre le financement du terrorisme et des obligations de gel des avoirs, des mesures spécifiques ont été mises en œuvre au sein du Groupe en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. À ce titre, l'Inspection générale Groupe a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses régionales).

Le dispositif global s'est accompagné du développement d'outils de surveillance et d'actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés dans toutes les unités du Groupe. Par ailleurs, la coordination des actions menées dans les différentes composantes du Groupe a été renforcée.

# ORGANISATION DE LA DÉONTOLOGIE ET CONFORMITÉ

Les fonctions Conformité Déontologie sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 210 personnes - en équivalent plein-temps - au sein du Groupe.

Dans le groupe Crédit Agricole S.A., les Responsables Conformité Déontologie assurent leurs missions sous l'autorité hiérarchique des responsables des différentes entités et sont regroupés dans une ligne métier Conformité Déontologie sous la responsabilité fonctionnelle du Responsable Conformité Déontologie Groupe.

Ce dernier est en charge de la fonction Conformité Déontologie de Crédit Agricole S.A. et, au titre des prérogatives de l'organe central, il veille à la « cohésion et au bon fonctionnement » des dispositifs déontologiques des Caisses régionales.

Il est rattaché directement au Secrétaire général de Crédit Agricole S.A., également responsable d'un Comité de management de la conformité, mis en place au début de l'année 2004 dans le cadre du Programme renforcé de contrôle de la conformité (dénommé FIDES).

Les travaux de mise en place de ce programme demandé par la Commission bancaire dans sa lettre du 24 juillet 2003 et par la Réserve Fédérale des États-Unis ont conduit Crédit Agricole S.A. à diffuser en date du 2 juillet 2004, en accord avec la Commission bancaire, les directives du programme FIDES relatives à la Conformité au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ces directives concernent l'ensemble des activités du Groupe Crédit Agricole S.A. Elles portent, pour l'essentiel, sur l'organisation de la fonction conformité, sur la surveillance des opérations réalisées avec la clientèle, l'encadrement du lancement de nouveaux produits et de nouvelles activités et des opérations d'investissement et de désinvestissement dans le Groupe, ainsi que l'organisation de la remontée d'éventuels dysfonctionnements et de mise en place d'actions correctrices.

À noter que les Caisses régionales sont exclusivement concernées par la procédure FIDES relatives aux opérations investissements désinvestissements. Elles seront plus largement concernées par un dispositif de contrôle de la conformité lors de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2006 de la modification du règlement CRBF N° 97-02 relatif au contrôle interne.

La fonction des Responsables Conformité Déontologie du groupe Crédit Agricole comprend :

- l'identification des risques de non-conformité, en liaison avec les responsables d'activités ;
- l'identification des dispositions nécessaires au respect des règles de bonne conduite fixées par les réglementations ou dont les principes sont fixés par le Groupe;
- l'établissement des recueils des dispositions que les entités du Groupe et ses collaborateurs doivent respecter;
- la diffusion de ces règles et instructions aux collaborateurs ; la mise en œuvre de leur formation ;
- l'assistance aux responsables d'activités et collaborateurs pour l'application des règles de bonne conduite aux cas particuliers qu'ils rencontrent;
- le contrôle du respect des règles, soit directement, soit en déléguant cette mission à d'autres personnes, bien identifiées, dans le cadre du dispositif du contrôle interne du Groupe;
- la proposition de sanctions éventuelles aux manquements aux règles internes constatés.

Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction Conformité Déontologie est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, l'Autorité des Marchés Financiers).

### **LA GESTION DU BILAN**

# Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole S.A. consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A., compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses régionales, et au niveau des filiales.

Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité.

Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité actif/passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le Groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec
   l'évolution des risques de liquidité;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

# Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du Groupe.

Les limites mises en place au niveau du Groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant.

Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des Caisses régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments de bilan (obligations...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt...).

Certaines filiales comme Crédit Lyonnais, Calyon, Sofinco, Finaref, Ucabail dont Lixxbail, Lukas et EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité. Leur exposition au risque de taux justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte sur l'année 2005 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2004, le risque de perte cumulé et actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels du groupe Crédit Agricole S.A.

# Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps;
- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % environ des prêts à moyen et long terme des Caisses régionales sont adossés à des avances de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen et long terme est centralisée à 100 % au niveau de Crédit Agricole S.A., 50 % étant remis à disposition des Caisses régionales ; ces dernières sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A. ;
- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant.

De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du Groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont

l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 108 % au 31 décembre 2004 contre 129 % au 31 décembre 2003.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. a complété ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 4,5 milliards d'euros, sous forme d'émissions obligataires à concurrence de 4 milliards d'euros et par des émissions de « Tier 3 » pour un montant d'environ 0,5 milliard d'euros.

# Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Calyon induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2004, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Calyon s'élevaient à 108 millions d'euros (contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003 pour CAI et la BFI du Crédit Lyonnais).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2004 à 124 millions d'euros contre 116 millions d'euros au 31 décembre 2003. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

# LA GESTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE, DE MARCHÉS, OPÉRATIONNELS ET AUTRES RISQUES

### Introduction

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général et a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant la gestion de ces risques.

- Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du Groupe.
- Le risque de marchés est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés.
- Le risque opérationnel est un risque de préjudices dus à l'inadéquation ou la défaillance de l'organisation, des procédures, des collaborateurs, des systèmes d'information ou la survenance d'évènements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. ne gère pas directement les risques générés par les opérations des Caisses régionales. En tant qu'établissements de crédit de plein exercice, celles-ci assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau Crédit Agricole selon la loi bancaire, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses régionales.

L'exercice 2004 a vu le plan d'actions initié en 2003, à la suite de l'intégration du Crédit Lyonnais et ses filiales, se poursuivre en vue d'harmoniser les méthodologies de mesure des risques, les dispositifs de pilotage et les systèmes d'information et d'unifier la gestion des projets transverses au groupe (projet Bâle II notamment).

# Organisation de la fonction « Risques » au sein du Groupe L'organisation de la fonction Risques repose sur les principes suivants :

- une ligne métier intégrée pilotée par la Direction des risques du Groupe selon les principes de subsidiarité et de délégations, définissant formellement les pouvoirs décisionnels des échelons concernés :
- la Direction des risques Groupe (DRG) qui supervise les risques de crédit, de marchés et les risques opérationnels sur l'ensemble du groupe Crédit Agricole S.A. et consolide également les données liées aux risques logés dans les Caisses régionales.

L'organisation de la Direction des risques Groupe (DRG) a été structurée autour de trois périmètres, chacun sous la responsabilité d'un adjoint : Crédit Agricole S.A. et filiales (hors Calyon) d'une part, Calyon d'autre part, et les Caisses régionales, ce dernier périmètre reportant également au pôle Caisses régionales (PCR). La supervision des risques et la consolidation des trois périmètres sont opérées au sein de trois départements en charge de chacun des trois types de risques bancaires : les risques de crédit, les risques de marchés, les risques opérationnels. Dans chacun de ces départements les éléments constitutifs du « risk-management » sont ainsi mis en œuvre : stratégies risques, cartographie des risques, fixation et suivi des limites, reporting, méthodologies, normes.

Les responsables des risques des filiales rapportent hiérarchiquement à la Direction générale de leur filiale et fonctionnellement à la DRG, notamment pour la fixation de plans d'actions dans le domaine des risques, l'évaluation des responsables, la nomination et les mobilités des responsables.

La DRG s'appuie, en tant que de besoin, sur la Direction des risques des Caisses régionales, pour répondre aux besoins de consolidation des risques et aux exigences du régulateur en matière de gestion des risques au niveau du groupe Crédit Agricole (Bâle II, Tableau de bord des risques, reportings réglementaires...).

des Comités qui valident les stratégies et les méthodologies applicables au sein de Crédit Agricole S.A. Le Comité des risques Groupe (CRG) a pour missions de :

- définir les orientations en matière de politique de risques au sein du Groupe;
- valider les stratégies risques présentées par chaque métier et notamment les limites de risques (crédit, marché) associées ;
- examiner les risques sensibles (contreparties, pays, secteurs) et les provisions éventuellement proposées au regard de la dégradation du profil de ces risques;
- valider les limites sur les plus grandes contreparties du Groupe ;
- assurer le suivi des grandes zones de risques du Groupe.

Le Comité des risques Groupe est présidé par le Directeur général et se réunit selon une périodicité en général mensuelle.

Le Comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques du Groupe ou son adjoint en charge des risques de Crédit Agricole S.A., a pour mission principale la validation des principales méthodologies de mesure des risques (crédit, marchés, opérationnels).

Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Le dispositif de la DRG repose notamment sur les éléments suivants :

- les trois unités dédiées à la gestion transverse du risque de crédit, de marchés, et opérationnel, comme précédemment exposé;
- une fonction « suivi des filiales » en charge de la relation globale entre la DRG et les Directions des risques des filiales, dont la mission générale est de lui donner une vision globale des risques des filiales, en ayant une bonne connaissance des dispositifs risques internes à chaque filiale, en s'assurant de la conformité aux règles du Groupe, et en surveillant l'évolution du profil de risque de chaque filiale. Cette fonction veille également à repérer les meilleures pratiques et à les faire partager.

Les modalités de fonctionnement entre la DRG et les responsables risques des filiales de Crédit Agricole S.A. s'organisent autour des principes suivants :

- nomination et évaluation du responsable de la fonction risques conjointement entre le Directeur des risques du Groupe et le Directeur général de la filiale;
- gestion coordonnée des stratégies et des reportings sur les grands risques de contrepartie, sur les risques de marchés et sur l'évolution des portefeuilles par secteurs et transmission du tableau de bord « Risques » de la filiale à la DRG qui centralise ces éléments, les consolide et les synthétise pour présentation au Comité exécutif de Crédit Agricole S.A.;
- positionnement garantissant l'indépendance des Directions des risques de chaque filiale ou métier par rapport aux opérationnels : elles sont indépendantes du front office et sont rattachées au Directeur général de la filiale ou du métier concerné. Dans ce contexte, les filiales ou métiers suivent et contrôlent les risques de crédit, de marchés et opérationnels suivant le principe de subsi-

- diarité et de délégation définie ci-dessus. Ainsi, chaque filiale ou métier se dote des moyens nécessaires pour assurer la gestion de ses risques et met en place une organisation, des processus et des outils adaptés à ses besoins;
- obligation de transparence et devoir d'alerte vis-à-vis de la Direction des risques Groupe (DRG). Pour ce faire, des contrats de fonctionnement formalisés entre la DRG et les filiales ou métiers de Crédit Agricole S.A. précisent le niveau des délégations et les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques, d'alerte et de reporting. Ces contrats sont formalisés sur la base des nouvelles organisations, des missions de la ligne risque et du nouveau périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. et seront achevés sur 2005 là où ces contrats n'ont pas encore été validés;
- chaque filiale ou métier définit, en liaison avec la DRG, sa stratégie risque et la fait valider par le Comité des risques Groupe. Ces stratégies risques définissent le cadre dans lequel les filiales et métiers sont autorisés à développer leur activité (limites globales et individualisées, critères de sélectivité, dispositif de gestion des risques).

Le dispositif de surveillance des risques des Caisses régionales Les Caisses régionales sont des établissements de crédit de plein exercice et leurs dirigeants assument la pleine et entière responsabilité de leur gestion.

La réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne.

Cependant, en application du règlement 2001-03 du Comité de la Réglementation bancaire française, Crédit Agricole S.A. procède à la consolidation des risques sur le périmètre du groupe Crédit Agricole et aux déclarations réglementaires (grands risques, division des risques).

Les risques de crédit importants pris par les Caisses régionales doivent être présentés à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, Foncaris peut décider de les garantir (en général à 50 %). Chaque Caisse régionale détermine, pour une période de six ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20 % des fonds propres de la Caisse régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses régionales à Foncaris en rémunération de sa couverture sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le guart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

S'agissant des risques de marchés, les Caisses régionales reportent également leurs positions à Crédit Agricole S.A.

Un Comité présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., en charge du pôle Caisses régionales, examine périodiquement l'évolution des risques de crédit et de marché (concentrations, qualité des notations).

# Le projet BÂLE II : organisation et impact sur les systèmes d'information

La mise en œuvre opérationnelle du projet Bâle II, lancée dès 2001 au Crédit Agricole et au Crédit Lyonnais, s'est poursuivie en 2004, dans un cadre concerté associant les entités du groupe Crédit Agricole S.A, d'une part, et l'ensemble des Caisses régionales, d'autre part. L'état d'avancement des projets est conforme au calendrier de validation sur lequel le Groupe s'est engagé auprès de la Commission bancaire.

Le projet Bâle II du groupe Crédit Agricole est placé sous l'autorité du responsable des Risques de Crédit Agricole S.A.; le responsable des Risques de Calyon d'une part, des Risques Caisses régionales d'autre part, sont en charge de la mise en œuvre du projet sur leurs périmètres respectifs avec chacun leur structure projet.

Sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A., l'organisation et le pilotage du projet s'articulent en deux niveaux :

- au niveau central, Crédit Agricole S.A. définit les orientations communes et les standards de niveau Groupe; ces principes communs sont soumis pour validation à un Comité de pilotage placé sous l'autorité du Directeur risques et finances Groupe, qui associe des représentants des principales filiales et métiers et de l'informatique;
- au niveau de chaque filiale ou métier, un responsable Bâle II désigné au sein de la Direction des risques a la responsabilité de la mise en œuvre du projet sur son périmètre et de sa bonne fin, conformément aux orientations retenues pour le Groupe.

Les travaux ont été organisés en trois chantiers principaux :

- un chantier Risque de crédit Méthodologie,
- un chantier Risque de crédit Systèmes d'informations,
- un chantier Risques opérationnels.

Sur le périmètre des Caisses régionales, l'année 2004 a été celle du déploiement effectif des dispositifs communs de notation interne et de la mise en place des bases historiques locales de données. L'homogénéité de mise en œuvre des concepts Bâle II, dont le défaut, a été particuliè-

rement examinée et contrôlée dans les différents systèmes opérants des Caisses régionales (SIR : Systèmes d'information de référence.) Un processus de fiabilisation récurrente des données a été engagé dès le 2º trimestre 2004 ; les données des entreprises, y compris PME et TPE, ont été particulièrement traitées.

Après l'acculturation engagée dès 2004, l'année 2005 sera l'année de l'usage effectif du dispositif de notation interne Bâle II dans les Caisses régionales, notamment dans les processus crédit au quotidien.

Concernant la banque de détail, sur le périmètre des Caisses régionales, le Crédit Agricole a développé une méthodologie de notation interne et la détermination de modèles nationaux d'évaluation du risque pour chaque classe de notation. Un outil de notation (LUC, pour « Logiciel Unique de Cotation »), permettant le paramétrage des modèles de risques et le calcul mensuel des éléments réglementaires, est en fonctionnement dans les Caisses régionales, depuis fin 2004. Le dispositif de remontée des données pour le back-testing, est opérant depuis le début de l'année 2005. Le Crédit Lyonnais, de son côté, a mis en conformité des outils de scoring existants depuis 1990 (IRPAR, IRPRO) et a achevé les travaux d'adaptation des systèmes d'information visant notamment à compléter les données nécessaires pour Bâle II et à les fiabiliser. Les outils de back-testing sont développés et opérationnels. Les méthodologies des filiales de banque de détail, Crédit Lyonnais, Sofinco France et Finaref France, ont été validées par le Comité des normes et méthodologies. Leur mise en œuvre a été achevée en 2004.

Sur le périmètre de la banque des entreprises, les entités du groupe Crédit Agricole, dont les Caisses régionales, Calyon et le Crédit Lyonnais, disposent de méthodologies communes de notation, avec 15 gradations, mixant des critères quantitatifs et qualitatifs. Un dispositif commun, « FRANE » (Fonctions Réglementaires d'Accompagnement de la Notation Entreprises), assure, d'une part, la mise en œuvre d'une notation homogène dans le Groupe, via le fichier national des notes (FNN), et, implémente, d'autre part, les outils de back-testing et de constitution des séries historiques nécessaires pour justifier les paramètres de mesure bâlois, dans une optique IRB. Des dispositifs de contrôle destinés à assurer la qualité et la fiabilité des données ont aussi été définis. Ces dispositifs prévoient la mise en place d'une piste d'audit, d'indicateurs de contrôle, de procédures et d'outils d'alerte, de procédures de réconciliation des données comptables et risques, de procédures de gestion et d'administration des données et de procédures spécifiques de surveillance des notations.

S'agissant des impacts en termes de systèmes d'information, sur le périmètre de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, le projet SIRIS (Système d'information risques), lancé en 1999, a permis une harmonisation des référentiels (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données entre les entités, permettant ainsi d'améliorer la qualité du suivi des risques. La base centrale de Crédit Agricole S.A. est utilisée pour la consolidation des engagements du groupe Crédit Agricole S.A. traités en méthode IRB. Sur le périmètre des Caisses

# > Annexe au rapport de gestion

régionales, le développement en commun d'un outil de pilotage et de gestion des risques de crédit, ARCADE, permettant l'homogénéisation des agrégats et indicateurs de risque, a démarré dès 2003 pour un déploiement prévu en 2005 dans toutes les Caisses régionales. Cet outil permettra de calculer de manière automatisée, dans chaque Caisse régionale, les éléments des déclarations réglementaires « crédit », notamment celles du futur ratio de solvabilité Bâle II.

# Les risques de crédit

# Définition et principes généraux

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance, garantie de bonne fin ou engagement confirmé non utilisé). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Principes généraux de la gestion des risques de crédit :

- le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou para-publique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace économique européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondues ;
- des règles de division des risques, des limites et des process spécifiques au niveau de la décision et du suivi sont mis en place. Ceci, notamment, afin que les engagements sur les premières contreparties du Crédit Agricole n'atteignent pas une concentration excessive du portefeuille et de la consommation de capital économique alloué aux métiers concernés et, a fortiori, n'atteignent pas les plafonds réglementaires;
- un processus d'engagement encadré: les décisions d'engagement sont prises soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire dûment habilité avec formalisation d'un avis de la ligne métier risque (principe de double signature pour les engagements hors « retail »). Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième niveaux, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes;
- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites internes et des plans d'action visant à les résorber ;
- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir de la dégradation des notations internes ou externes, des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet,

- destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;
- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie-risque et à surveiller l'évolution des concentrations;
- un reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles le groupe Crédit Agricole est engagé est effectué : la Direction des risques Groupe consolide et présente au Directeur général dans le cadre du Comité des risques du Groupe une revue semestrielle des engagements de Crédit Agricole S.A. sur les groupes non bancaires clients du Groupe dépassant 300 millions d'euros ainsi que des limites sur les banques les plus importantes, avec une information sur les engagements des Caisses régionales;
- la tenue d'un tableau de bord des risques (indicateurs, engagements, structure des portefeuilles selon divers axes) par pôle métier et consolidé est établie sur base au minimum trimestrielle;
- un modèle de portefeuille est utilisé au sein des métiers de la Banque de Financement et d'Investissement permettant de mesurer les effets de diversification, les calculs de pertes futures (volatilité, pertes attendues et inattendues), les simulations de scénarios de crise.

# Méthodologies de mesure

Le Comité des normes et méthodologies de Crédit Agricole S.A. a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques. La validation des méthodologies utilisées dans le cadre du projet Bâle II a été la priorité de ce comité en 2004.

Le déploiement généralisé d'un système de notation interne a permis au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de type Bâle II. Notamment, sur les métiers de banque de financement et d'investissement, des mesures de pertes attendues, de capital économique et de rentabilité ajustée du risque sont utilisées lors des processus décisionnels d'octroi des crédits, de définition des stratégies risque et de la définition des limites par secteur, par pays et par contrepartie. De même, les équipes se sont attachées à commencer à présenter des indicateurs et des approches de type Bâle II dans les dossiers de stratégies risques des divers métiers.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent une approche interne pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient « add-on » représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet « add-on » est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. Cette méthode est utilisée à des

fins de gestion interne des risques de contrepartie par Crédit Agricole S.A. et ses filiales et se différencie de l'approche réglementaire qui est utilisée pour répondre aux exigences de mesure des ratios européen et international de solvabilité ou de déclarations des grands risques.

Par ailleurs, afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Calyon, mettent en œuvre des contrats de colatéralisation avec leurs contreparties, en complément des effets de compensation, négociés lors de la documentation préalable à la mise en place des transactions.

### Diversification des risques

Le groupe Crédit Agricole s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter leur exposition au risque de contrepartie notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. La Direction des risques Groupe surveille régulièrement le montant total des engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Par ailleurs, une gestion active de portefeuille est faite au sein des métiers liés à la banque de financement et d'investissement, notamment au travers d'une fonction dédiée de « Credit Portfolio Management » (CPM). L'utilisation d'instruments de marché pour réduire et diversifier les risques de contrepartie (ex. : dérivés de crédit, CLOs, etc.) permet au Groupe d'optimiser l'emploi de ses fonds propres. De même, la syndication de crédits entre les diverses entités du Groupe (Caisses régionales, filiales) et entre des banques externes ainsi que la recherche de couverture des risques, (assurance crédit, portage de risque avec Sofaris) constituent d'autres solutions pour atténuer les concentrations éventuelles.

# Suivi des grands risques de contrepartie

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe lié de contreparties d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, l'ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties incluent l'ensemble des crédits accordés par le groupe Crédit Agricole, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier.

Chaque entité opérationnelle de Crédit Agricole S.A. communique trimestriellement à la Direction des risques Groupe le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire

celles sur lesquelles les engagements cumulés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 300 millions d'euros, font l'objet d'un reporting spécifique à la Direction des risques Groupe en vue d'un suivi par le CRG, simultanément à un traitement à des fins de déclaration réglementaire. Les engagements des Caisses régionales sur ces grandes contreparties sont également intégrés.

Fin 2004, les engagements en risques de bilan et hors-bilan du Crédit Agricole auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 73,5 milliards d'euros de risques nets pondérés pour plus d'une centaine de groupes, les engagements en risques auprès des 20 groupes les plus importants totalisant un montant de 41 milliards d'euros dont 7 milliards d'euros sur deux établissements publics non industriels (données de gestion, intégrant tous les types de risques en montant net de garanties d'assurances crédit étatiques mais brutes de toutes autres garanties sur opérations de crédit, titres et de marché).

Le suivi des grands risques de contrepartie des Caisses régionales est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2004, garantissait à 50 % les 6,6 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses régionales sur leurs plus grands risques. À ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,3 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentent de ce fait un tiers de ses engagements totaux.

# Suivi des risques pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières politiques ou sociales dans un pays étranger affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques « élémentaires » (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, macro-économique et financier spécifique.

# Missions et Organisation

Les missions de gestion et de contrôle des risques pays du groupe se sont poursuivies et affinées selon les principes suivants :

- la définition et l'identification des activités consommatrices de risque pays sont assurées grâce à l'élaboration et au suivi d'outils analytiques de gestion du risque pays ;
- la détermination des limites d'exposition acceptables en terme de risque pays est effectuée à l'occasion des revues annuelles des stratégies pays en fonction de l'évaluation du degré de vulnérabilité du portefeuille à la matérialisation du risque pays. Ce degré de vulnérabilité est déterminé par la nature et la structuration des opérations, la qualité des contreparties et la durée des engagements. Ces limites d'expositions peuvent être revues plus fréquemment si l'évolution d'un pays le nécessite. Ces stratégies et limites sont validées selon leur importance par les Comités « stratégies et portefeuilles (CSP) » ou « Comités pays » du pôle « Banque de financement et d'investissement » et le Comité des risques du Groupe (CRG) ;
- le maintien d'un système d'évaluation régulière des risques pays est assuré par l'établissement et la mise à jour trimestrielle de la notation

# > Annexe au rapport de gestion

de chaque pays sur lesquels le Groupe est engagé. Cette notation est fondée sur des analyses multicritères (économique, financier, politique, scénarios de crise) conçues dans le cadre d'une méthodologie interne. Des événements de nature spécifique peuvent justifier une révision de la notation en dehors du calendrier trimestriel :

- le Département des risques pays et portefeuille du pôle « Banque de financement et d'investissement » procède à la validation d'opérations dont la taille, la maturité et la dangerosité au titre du risque pays sont susceptibles d'altérer la qualité du portefeuille;
- la surveillance et la maîtrise de l'exposition au risque pays, tant d'un point de vue quantitatif (montant et durée des expositions) que qualitatif (vulnérabilité du portefeuille) s'opèrent grâce à un reporting spécifique et régulier de l'ensemble des expositions sur les pays à risques auprès de la Direction des risques du Groupe.

# Politique de risque pays

En termes de politique de risque, le Groupe a visé à stabiliser ses encours et à favoriser les opérations les moins vulnérables à la matérialisation du risque pays, dans le cadre d'une mise en perspective dynamique du portefeuille.

La poursuite de l'amélioration qualitative du portefeuille s'est opérée au cours de l'année 2004 grâce à une détente générale observée sur le marché des pays émergents et à l'amélioration de la notation de 22 pays pour une dégradation de 6 pays, de moindre importance. La tendance à privilégier les transactions qui, du fait de leur nature ou de leur structuration, présentent une moindre vulnérabilité au risque pays a également porté ses fruits.

Les pays dont la situation ou les évolutions sont jugées potentiellement préoccupantes, en termes économiques ou politiques, font l'objet d'un suivi rapproché, tant en terme de notation que de gestion des limites et expositions du groupe.

# Évolutions en 2004

Les encours en risque (financements, titres, hors bilan) sur les pays émergents, essentiellement libellés en USD, ont légèrement diminué en Euros en 2004 (-3 %). Cela s'explique par la cession de la Banque Libano-Française (BLF) et par l'effet de change USD/Euros depuis décembre 2003. Toutefois à périmètre constant (i.e. hors effet de cession de la BLF), l'encours global, environ 33 milliards d'euros, est en progression de 5 %, soit de 12 % en USD.

La concentration reste assez forte dans la mesure où 33 pays représentent 93 % du portefeuille et 7 pays 54 % de celui-ci.

63 % des encours sont logés dans les pays « investment grade ». Par ailleurs, deux zones géographiques dominent : l'Asie (39 %) et le Moyen-Orient/Afrique du Nord (29 %).

Dans une perspective dynamique, une réorientation du portefeuille a été opérée depuis plusieurs mois pour prendre en compte certaines évolutions - positives ou négatives - anticipées, notamment : Amérique latine : cette région représente 7 % de l'exposition sur les « pays émergents » dont 73 % sont concentrés sur trois pays : Mexique, Brésil et Chili.

Au cours de l'année 2004, la plupart des pays de la région ont retrouvé un bon niveau de croissance (4 %) qui a permis une amélioration sensible de leurs fondamentaux économiques et leur assure une meilleure résistance aux chocs extérieurs. Cette amélioration s'est traduite par une révision à la hausse du rating de 3 pays (Brésil, Colombie et Venezuela).

Par ailleurs, les encours sur l'Argentine ont été ramenés de 262 millions USD à fin 2003 à 145 millions USD à fin 2004.

- Asie: Avec 15,6 milliards USD d'encours à fin 2004, l'Asie concentre 39 % de l'exposition du groupe sur les pays émergents.
- La politique de concentration des activités sur les pays les mieux notés (Chine, Corée et plus récemment Malaisie et Thaïlande, qui ont vu leurs ratings relevés en catégorie C au 2º semestre) a été poursuivie, sous-tendue par la dynamique de croissance soutenue de la zone, notamment en Chine et en Inde et dans une moindre mesure en Corée.

La stratégie de réduction de l'exposition aux Philippines, pays dont la trajectoire reste préoccupante, a été validée et les encours du groupe ont été réduits d'1/3 pour s'établir à 245 millions USD à fin 2004, avec pour objectif d'être ramenés, après cessions d'actifs, à 220 millions USD en juin 2005.

■ Proche et Moyen-Orient & Afrique : Le maintien à niveau élevé du cours du pétrole a entraîné une progression des encours de cette zone dont la situation politique nécessite une surveillance rapprochée. Il convient ainsi de rester vigilant sur l'Égypte et de maintenir une attention particulière à l'évolution de la situation en Arabie Saoudite.

À fin 2004, l'Afrique subsaharienne représente 12 % de l'exposition « pays émergents », dont 52 % revenant à l'Afrique du Sud et 12 % au Cameroun. L'essentiel des engagements est le fait des filiales africaines qui, hors Afrique du Sud, concentrent 33 % de l'encours. La plus grande partie de l'exposition est en monnaie locale.

Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord constituent après l'Asie la deuxième grande zone d'exposition avec 29 % des encours « pays émergents ». Le Maroc représente la principale exposition (29 % du total de la région) du fait de la présence de Crédit Agricole S.A. au capital du Crédit du Maroc. Il est suivi par l'Arabie Saoudite, les Émirats et l'Iran. Les pays du « Golf Country Council » (hors Arabie Saoudite) comptent pour 20 % de l'ensemble de la région. À noter que l'exposition au Liban ne pèse plus que 0,30 % des encours pays émergents à la suite de la vente de la BLF.

L'exposition sur l'Europe centrale et orientale (PECO) représente 13 % des risques sur pays émergents. Elle est concentrée sur quatre pays (Pologne, Russie, Hongrie et République Tchèque) qui représente 80 % de la zone et comprend les actifs des deux implantations polonaises, spécialisées dans les services financiers (crédits à la consommation, crédit-bail).

# Provisions pour risques pays

Les provisions générales pays sont déterminées selon un processus qui intègre la probabilité de crise d'un pays - matérialisée par sa notation - et une perte en cas de crise calculée en fonction de la vulnérabilité du portefeuille. Ainsi les provisions permettent de couvrir la perte estimée à maturité pour les pays listés « sous-surveillance » et le complément

de pertes estimé après étude d'un stress-scenario pour les pays où un risque avéré est identifié.

Le stock de provisions générales risques pays s'élève à 704 millions d'euros contre 753 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2003 dont une baisse de 34 millions d'euros liée à l'écart de conversion.

# Analyse du portefeuille

# Valeurs nettes inscrites au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole

Encours nets [1]	Au 31 décembre 2004		Au 31 décen	Évolution en %	
	en millions d'euros	en % du total	en millions d'euros	en % du total	
Opérations avec la clientèle	396 298	80 %	370 895	77 %	+ 6,9 %
Opérations sur les établissements de crédit	87 278	17 %	94 647	20 %	- 7,8 %
Opérations de crédit-bail	13 693	3 %	13 263	3 %	+ 3,2 %
Total Crédit Agricole	497 269	100 %	478 805	100 %	+ 3,9 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion. (1) Les valeurs inscrites au bilan sont nettes de provisions.

Les encours nets sont globalement en augmentation de 18,5 milliards d'euros, soit + 3,9 % par rapport à décembre 2003 en raison essentiellement de l'évolution des opérations sur les établissements de crédit (- 7,8 %) liée pour l'essentiel à la variation de la parité euro/dollar, compensée par une augmentation des opérations avec la clientèle (+ 6,9 %). Celle-ci porte sur une croissance des encours sur la banque de détail et les crédits à la consommation aux particuliers, permettant de compenser la baisse de certaines expositions unitaires dans la banque de financement et d'investissement, permettant une moindre concentration du risque de crédit.

Les variations liées aux effets de périmètre sont estimées à 1 milliard d'euros (0,4 % du global) sur le poste « Opérations avec la clientèle »

puisque la déconsolidation des engagements de la Banque Libano-Française a été compensée en partie par quelques acquisitions en Europe : prise de contrôle majoritaire de Crédibom, établissement de crédits à la consommation au Portugal, de Dan'Aktiv au Danemark et Jotex Finans en Norvège également spécialisés dans le crédit à la consommation, par la reprise d'un portefeuille de crédits en Uruguay par la filiale Crédito Uruguay Banco, et par la consolidation des encours à 100 % du groupe Eurofactor, correspondant à la prise de contrôle des 50 % jusqu'alors détenus par le Groupe Euler Hermès.

Les encours d'opérations de crédit-bail conservent un poids relatif stable, le crédit-bail mobilier représentant 59 % et le crédit-bail immobilier 41 %.

# Ventilation des encours bruts consolidés du groupe Crédit Agricole par zone géographique

Encours bruts <sup>(1)</sup> en millions d'euros	31 décembre 2004	en % du Total	31 décembre 2003 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	370 555	72,8 %	324 683
Union Européenne (hors France)	63 294	12,5 %	51 797
Autres pays d'Europe	11 473	2,2 %	7 652
Amérique du Nord	10 845	2,1 %	13 392
Amériques centrale et du Sud	6 704	1,3 %	5 343
Afrique et Moyen-Orient	8 875	1,7 %	10 263
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	1,5 %	8 245
Japon	3 569	0,7 %	5 241
Sous-total encours ventilé	482 998	94,8 %	426 616
Organismes internationaux et non ventilés [2]	2 542	0,5 %	40 656
Crédit-bail, affacturage et assimilés	19 399	3,8 %	19 344
Créances rattachées	4 444	0,9 %	4 581
Total au bilan	509 383	100 %	491 197

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Y compris les titres reçus en pension livrée du Crédit Lyonnais au 31/12/03.

# > Annexe au rapport de gestion

L'analyse des encours ventilés par zone géographique montre une répartition volontariste des encours en faveur de la France de 72,8 % et de 85,3 % de l'Europe occidentale et une large diversification sur les autres zones plus risquées. Cette tendance illustre notamment la position du Groupe sur la banque de détail et la stratégie de celui-ci sur la filiale Calyon, qui donne une priorité aux grands clients européens multiproduits, mais aussi celle du pôle des services financiers spécialisés dont les actifs sont concentrés dans cette zone géographique.

En élargissant à l'ensemble des implantations de pays OCDE (avec les États-Unis et le Japon) la proportion s'élève à 95 %.

Il faut relever la poursuite de l'amélioration des fondamentaux des économies émergentes en 2004 et de leur résistance aux chocs économiques. Toutefois, ont été poursuivies certaines politiques de réduction d'exposition en particulier sur les Philippines. Par ailleurs,

la réduction sur le Moyen-Orient est consécutive notamment à la cession de la Banque Libano-Française.

En Amérique du Nord, la réduction des encours engagée au cours des dernières années a été accompagnée de la poursuite de la baisse du dollar, la stratégie de réduction du risque au travers de techniques de couverture (titrisation notamment) ayant été poursuivie dans les secteurs sensibles à la conjoncture économique (tel l'automobile). En 2 ans, l'exposition du Groupe aux États-Unis aura été réduite de plus de moitié.

Rappelons enfin le poids devenu important de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sur la France (50 %) avec l'intégration du Crédit Lyonnais et en particulier de son réseau en France avec la clientèle des particuliers et professionnels et de PME, ainsi que la forte présence des services financiers (affacturage, crédit-bail, crédit à la consommation, banque de flux).

# Ventilation des encours bruts consolidés du groupe Crédit Agricole par agent économique

Encours Bruts en millions d'euros	31 décembre 2004	en % du Total
État, Administrations et Collectivités publiques	29 831	6 %
Institutions financières	104 959	20 %
Particuliers et professionnels	204 591	40 %
Agriculteurs	35 345	7 %
Entreprises et autres agents économiques (y compris crédit-bail, affacturage)	131 793	26 %
Valeurs non ventilées	2 864	1 %
Total au bilan	509 383	100 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

À noter : le comparatif n-1 n'est pas présenté car les valeurs non ventilées au 31/12/03 comprenaient en totalité les encours du Crédit Lyonnais.

L'analyse des encours ventilés par agent économique fait apparaître une répartition de plus des deux tiers sur les opérations à la clientèle non financière (73 % dont 7 % aux agriculteurs) pour un quart aux administrations ou institutions financières (26 %).

Analyse des engagements par activité économique des entreprises L'ensemble de la filière de l'énergie, qui intègre au sens large, tant les secteurs amont ou aval, de la production que du négoce, conserve une position importante en terme de concentration, avec 12,2 % des engagements mais avec un certain rééquilibrage interne entre secteurs ou produits. Ainsi, l'importance du secteur Électricité et Gaz naturel a été réduite au profit du secteur Production et Transformation Pétrole & Gaz. Les prix élevés du secteur de l'énergie ainsi que la présence du Groupe chez les grands opérateurs du secteur et les financements de projets expliquent l'importance des encours, avec un risque de crédit de sens contraire selon les métiers financés.

Le secteur de la distribution, avec un poids relatif de 10,9 %, intègre les grands groupes du secteur. Par ailleurs, il convient de noter la contribution élevée (près de la moitié) des Caisses régionales sur l'agroalimentaire (8 %).

Les autres secteurs ont une exposition au risque de crédit plus faible. Parmi ces secteurs, les télécommunications, l'aéronautique et le secteur de l'hôtellerie restent des secteurs sensibles à la conjoncture économique et font l'objet d'un suivi rapproché. Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, pour la plupart, de garanties sur les avions.

Le Groupe a poursuivi un suivi rapproché du portefeuille « Télécommunications » et conservé une approche prudente et sélective des nouvelles transactions proposées avec un souci de rentabilité et de retour sur actifs.

# Ventilation de l'exposition des entreprises par secteur économique industriel et commercial

Filières (en millions d'euros)	Exposition au 31/12/2004	%
Aéronautique – Aérospatial	8 976	4,6 %
Agroalimentaire	15 400	8,0 %
Automobile	12 819	6,6 %
Autres industries	8 121	4,2 %
Autres Transports	5 386	2,8 %
Bois - Papier - Emballage	2 3 1 0	1,2 %
BTP	7 240	3,7 %
Distribution - Industries de biens de consommation	21 126	10,9 %
Divers, dont sociétés financières, véhicules de titrisation	20 198	10,4 %
Énergie	23 557	12,2 %
Immobilier	13 111	6,8 %
Industrie lourde	13 293	6,9 %
Informatique – Technologie	5 108	2,6 %
Maritime	7 962	4,1 %
Média – Édition	4 211	2,2 %
Santé – Pharmacie	6 831	3,5 %
Télécom	9 242	4,8 %
Tourisme - Hôtels - Restauration	5 200	2,7 %
Services marchands (Utilities)	3 465	1,8 %
Total	193 556	100 %

Source: Direction des risques Groupe.

Périmètre: encours bruts des opérations, bilan et hors bilan, en faveur des entreprises industrielles et commerciales, y compris opérations sur titres, produits dérivés (hors filières banques assurances, autres activités financières non bancaires, services non marchands/secteur public/collectivités, hors intra-Groupe et hors Eurofactor, Lixxbail).

## Politique de provisionnement et couverture des risques

La couverture des risques de pertes repose sur deux natures de provisionnement :

- des provisions spécifiques destinées à couvrir la perte probable sur les créances douteuses ;
- des provisions à caractère général visant à couvrir au-delà des risques spécifiques, les risques inhérents à l'activité bancaire dans certaines régions ou secteurs d'activité. Il s'agit notamment des provisions risques pays et de la provision générale États-Unis.

La politique de provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses :

- soit après examen individuel de la situation de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des divers scénarios d'évolution, notamment pour les risques « professionnels », « entreprises » et autres grandes clientèles ;
- soit de façon statistique selon des méthodologies fondées sur les taux de recouvrement et les taux de perte estimés et réévalués périodiquement.

L'ensemble des engagements douteux (sur créances interbancaires et clientèle de bilan) s'élèvent à 17,8 milliards d'euros, dont 9,6 milliards d'euros d'encours douteux compromis. Ils sont constitués des encours

non performants et des engagements sur lesquels le Groupe anticipe un éventuel non-recouvrement. Les encours douteux représentent 3,5 % (3,8 % en 2003) des encours bruts du Groupe et sont couverts à hauteur de 68 % (67 % en 2003) par les provisions, étant noté que les provisions sont des provisions affectées hors provisions sectorielles et pays.

Une gestion active du portefeuille douteux, notamment par cessions de créances sur le marché secondaire aux États-Unis et l'allégement volontariste de certaines positions ont permis de baisser de 806 millions d'euros le montant nominal des créances douteuses.

Le tableau ci-après donne la répartition par zone géographique :

- de la part des encours douteux compromis et non compromis dans le total des engagements sur chaque région;
- de la couverture des encours douteux totaux et compromis par les provisions qui s'est renforcée en 2004, notamment sur les PME en France et le surendettement des particuliers. Le taux plus faible observé aux États-Unis (41 % contre 68 % en moyenne) s'explique par une pratique comptable locale laissant au bilan la seule partie des créances jugée recouvrable.

# Annexe au rapport de gestion

# Tableau des encours douteux dont douteux compromis et des provisions ventilés par zone géographique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2004	Encours bruts	Encours <sup>(2)</sup> douteux	dont encours douteux	Provisions sur encours	dont provisions sur encours douteux	Taux de couverture encours douteux
en millions d'euros			compromis	douteux	compromis	par provisions
Encours Ventilés par zone géographique [1]	482 998	14 619	7 607	9 221	5 6 1 0	63 %
France	370 555	10 972	5 654	7 138	4 269	65 %
Union Européenne (hors France)	63 294	1 435	700	837	533	58 %
Autres pays d'Europe	11 473	287	160	195	129	68 %
Amérique du Nord	10 845	774	499	314	247	41 %
Amérique centrale et du Sud	6 704	341	71	206	25	60 %
Afrique et Moyen-Orient	8 875	488	369	386	303	79 %
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	288	139	145	104	50 %
Japon	3 569	34	15	n.s.	n.s.	n.s.
Encours non ventilés	26 385	3 144	1 995	2 892	1 909	92 %
Crédit-bail Affacturage et assimilés	19 399	669	12	550	1	82 %
Autres encours non ventilés	2 542	476	368	346	294	73 %
Créances rattachées	4 444	1 999	1 615	1 996	1 614	100 %
Total des encours	509 383	17 763	9 602	12 113	7 5 1 9	68 %

Source : Direction de la comptabilité et de la consolidation.

Ce tableau montre une stabilité ou une décroissance des encours douteux dans toutes les régions hormis celles de l'espace économique européen lié à l'effet périmètre sur crédits à la consommation en Scandinavie, Portugal et à quelques dossiers d'entreprises.

De même, le tableau ci-après montre la répartition des encours douteux, dont ceux non compromis, et leur couverture par les provisions, par agent économique.

# Tableau des encours douteux non compromis et douteux compromis et des provisions ventilés par agent économique du groupe Crédit Agricole

Encours au 31 décembre 2004 en millions d'euros	Encours bruts	Encours douteux	dont encours douteux	Provisions sur encours douteux	dont provisions sur encours douteux	Taux de couverture encours douteux par provisions
en millions a euros			compromis	uouteux	compromis	pai provisions
État, Administrations et Collectivités Publiques	29 831	110	54	64	43	58 %
Institutions financières	104 959	342	32	297	32	87 %
Particuliers et professionnels	204 591	7 256	4 387	4 677	3 284	64 %
Agriculteurs	35 345	1 840	1 012	1 259	821	68 %
Entreprises et autres agents économiques						
(y compris Assurances) (1)	131 793	7 674	3 748	5 432	3 044	71 %
Valeurs non ventilées	2 864	541	369	384	295	71 %
Total	509 383	17 763	9 602	12 113	7 519	68 %

Source : Informations pour partie issues de données de gestion.

(1) Crédit-bail, affacturage et assimilés inclus.

<sup>(1)</sup> Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

<sup>(2)</sup> Nouvelle réglementation relative au traitement comptable du risque de crédit applicable au 01/01/03.

# Coût du risque de crédit

Le coût du risque de crédit de Crédit Agricole S.A. s'améliore nettement avec 34 points de base des emplois pondérés Cooke « Crédit », contre 63 points de base au 31 décembre 2003.

Celui de l'ensemble des Caisses régionales s'établit à 29 points de base des emplois pondérés Cooke « crédit » contre 34 points de base l'année précédente.

Ces améliorations significatives sont liées pour l'essentiel à une situation économique favorable. Par ailleurs, une politique active en matière de recouvrement (affacturage, crédits consommation) et de renforcement des provisions notamment sur les particuliers surendettés ont également caractérisé cet exercice.

### Les risques de marchés

La maîtrise des risques de marchés du groupe Crédit Agricole repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante, des procédures de surveillance et de consolidation, des méthodologies d'identification et de mesures des risques.

## Périmètre

Le dispositif couvre l'ensemble des risques de marché issus des activités de marché. Il s'agit principalement des activités d'arbitrage et de prise de positions directionnelles des salles de marchés de la filiale Calyon Corporate and Investment Bank (issu de l'apport partiel des activités de la BFI du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez). Les portefeuilles de placement des directions financières sont suivis séparément. Les risques de marchés se traduisent par un risque de variation du résultat de la filiale du fait d'un ou plusieurs vecteurs financiers : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, corrélation entre les marchés etc.

Les Caisses régionales n'ont pas vocation à intervenir sur les marchés de capitaux internationaux à des fins spéculatives ou d'arbitrage. Leurs activités de marchés se limitent à des activités de refinancement et de trésorerie courante qui ne génèrent pas ou peu de charges prudentielles. En 2004, seules 2 Caisses régionales sur 43 ont été réglementairement conduites à déclarer un ratio d'adéquation des fonds propres dans le cadre de la réglementation CAD. Les exigences cumulées de fonds propres au titre de leurs risques de marché s'élèvent à moins de 14 millions d'euros.

# Organisation

### Dispositif local et central

Dans le cadre de la nouvelle organisation mise en place en 2003, en remplacement du mode de fonctionnement antérieur de Crédit Agricole S.A. et du Crédit Lyonnais, la gestion des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. est désormais structurée sur deux niveaux

distincts mais complémentaires : un niveau central de coordination et d'agrégation et un niveau local où s'exerce le métier.

- Au niveau central, la Direction des risques Groupe est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.;
- Au niveau local, la Direction des risques de la filiale est le bras agissant de la Direction des risques Groupe sur ce périmètre. Il lui revient d'effectuer un contrôle de premier niveau sur les risques de marchés encourus sur ses activités.

# Les comités de décision et de suivi des risques

Deux instances interviennent dans la gestion des risques de marchés au niveau du Groupe :

- Le Comité des risques Groupe, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., examine la situation des marchés et des risques encourus sur une base trimestrielle. L'utilisation des limites, les dépassements ou incidents significatifs observés, l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Ce comité valide les limites globales encadrant les risques de marché de chaque entité lors de la présentation de leur stratégie risques et arrête les principaux choix en matière de maîtrise des risques;
- Le Comité des normes et méthodologies est une instance périodique présidée par le Directeur des risques Groupe. Il est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies d'identification et de mesure des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif est complété par les Comités de risques locaux propres à chacune des entités au premier rang desquels le CRM (Comité des risques de marché) de Calyon, instance bimensuelle présidée par le membre du Comité de direction générale responsable des risques, qui associe le responsable des activités de marchés de Calyon et les « risk managers » responsables d'une activité donnée. Il effectue une revue des positions et des résultats des activités de marchés du groupe central et s'assure du respect des limites assignées à chaque entité. Il est décisionnaire sur leurs demandes ponctuelles de révision de limites.

# Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement quantitatif des risques de marchés repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs qui servent à construire des limites globales ou spécifiques. Ces indicateurs peuvent être agrégés en trois grands groupes : la Value at Risk, les scénarios de stress, les indicateurs complémentaires.

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marchés est la Value at Risk (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de

# Annexe au rapport de gestion

temps et pour un intervalle de confiance donnés. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Une procédure dite de « back testing » (comparaison entre le résultat quotidien et la VaR théorique de la veille) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

Les méthodologies utilisées sont distinctes selon les facteurs de risques ou les activités concernées :

- > VaR historique pour toutes les activités de produits dérivés (y compris dérivés de crédit mais hors matières premières) et les actions,
- VaR paramétrique et historique sur les produits linéaires de taux et de change,
- > VaR Monte Carlo sur les matières premières et leurs dérivés ;
- Le deuxième élément quantitatif est le « stress scénario ». Il complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact des situations de crise dans les marchés. Ces calculs de stress scénarios simulent des conditions extrêmes de marché (chocs vraisemblables ajustés en fonction des évolutions économiques) ou des situations de crises historiquement observées (krach obligataire de 1994, krach boursier technologique de 2002, etc.). Une revue de l'ensemble des scénarios de stress et leur redéfinition a constitué l'un des objectifs prioritaires d'amélioration du dispositif sur l'année 2004;
- Enfin, un ensemble d'indicateurs complémentaires constitue le troisième élément du dispositif quantitatif d'encadrement des risques. Ces indicateurs (sensibilité, montants nominaux, encours, durées...) assurent une cohérence entre les limites globales et les limites opérationnelles utilisées par les opérateurs de front-office. Ces limites permettent également d'encadrer les risques qui ne seraient pas correctement capturés par les mesures en VaR.

Ce dispositif est étoffé par des procédures d'alerte déclenchées, notamment, lorsque le seuil de 80 % d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en Value at Risk. Les unités de contrôle des risques de marchés des filiales doivent également informer la Direction des risques Groupe dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

# Exposition aux risques de marché du groupe Crédit Agricole S.A. Mesure par la Value at Risk

L'évolution de la VaR, déclinée par métiers, sur les activités de marché de Crédit Agricole S.A. s'est présentée de la façon suivante :

# Répartition de la VaR (99 %, 1 j)

(en millions d'euros)	Minimum	Maximum	Moyenne	31/12/04
Trésorerie	3	7	5	7
Taux, Change et Commodities	12	23	15	12
Crédit	10	15	13	10
Actions	4	7	5	7
VaR du groupe Crédit Agricole S.A.	25	33	28	25

Les chiffres sont calculés sur la période du 30/06/04 au 31/12/04.

La VaR totale du groupe Crédit Agricole S.A., incluant les risques de marché résiduels issus de petites filiales de Crédit Agricole S.A., et obtenue par sommation des différentes VaR individuelles, s'élève à 25 millions d'euros au 31 décembre 2004 (dont 19 millions sur le seul périmètre Calyon).

## Mesure par les scénarios de stress

À fin décembre 2004, les scénarios les plus significatifs donnaient les résultats suivants :

(en millions d'euros)	Stress historique « Krach obligataire de 1994 » <sup>[1]</sup>	Stress hypothétique « Instabilité géopolitique » <sup>[2]</sup>
Trésorerie	- 16	55
Taux, Change et Commodities	99	89
Crédit	23	- 15
Actions	na	- 120
Total	106	9

(1) Reproduit les facteurs de risques observés sur la période du 17 février au 2 mars 1994.

(2) Stress visant à capturer une situation d'incertitude, suite à la survenance d'un événement majeur non anticipé se traduisant par un scénario de flight to quality.

# Les risques opérationnels

Le groupe Crédit Agricole a poursuivi la mise en œuvre du dispositif de gestion des risques opérationnels sur le périmètre des Caisses régionales et des filiales de Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif qualitatif et quantitatif d'identification, d'évaluation, de prévention et de surveillance des risques opérationnels comprend les composantes suivantes, en adéquation avec la réforme Bâle II :

■ gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale (au travers du Comité des risques opérationnels ou dans le cadre du Comité de contrôle interne), rôles des Directions des risques (Crédit Agricole S.A. et filiales) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des filiales et des métiers dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des risques opérationnels (M.R.O));

- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles;
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque;
- calcul et allocation des fonds propres économiques au titre des risques opérationnels;
- livraison périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels.

Ce dispositif est décliné dans chaque entité du groupe selon le principe de subsidiarité.

# Groupe Crédit Agricole S.A.

Le service risques opérationnels de la Direction des risques du Groupe – « DRG/Risques opérationnels de Crédit Agricole S.A. » - assure la conception de ce dispositif en liaison étroite avec les filiales ainsi que la supervision de sa mise en place dans le cadre du projet Bâle II du Groupe.

Le dispositif Risques Opérationnels (R.O) vise l'homologation par la Commission bancaire au titre de la méthode avancée (« Advanced Measurement Approach ») pour la grande majorité des filiales du groupe et ce à partir du second semestre 2006 pour les principales d'entre elles (dont Calyon et le Crédit Lyonnais).

Ce dispositif est déjà totalement ou très significativement implanté dans les plus grandes filiales pour trois de ses composantes : la gouvernance de la fonction, le suivi du coût du risque et le tableau de bord trimestriel. Il est en cours de déploiement pour le chantier cartographies qui n'a pu démarrer complètement qu'à partir du second semestre 2004 en raison de la fusion ou de la réorganisation des entités et qui devrait être achevé d'ici fin 2005.

La constitution des historiques de pertes opérationnelles (en phase de croisière pour Calyon, le Crédit Lyonnais et CAAM, en cours pour les autres filiales) a permis d'alimenter le modèle interne de calcul et d'allocation des fonds propres économiques basé sur les distributions statistiques (méthode avancée Bâle II utilisée par la plupart des grands établissements) et de contribuer aux premières études d'impact de la réforme sur le nouveau ratio de solvabilité.

À fin 2004, le groupe Crédit Agricole S.A. dispose ainsi d'un tableau de bord des risques opérationnels couvrant Calyon, la Banque Privée, le Crédit Lyonnais, CAAM, Sofinco, Finaref et Ucabail' (soit 90 % du PNB du groupe Crédit Agricole S.A.) et qui permet de mettre en lumière les faits marquants et de suivre le coût du RO de ces filiales. Les autres filiales : BFT, CAIS Bank, Eurofactor/Transfact seront intégrées dans ce reporting de synthèse d'ici fin juin 2005.

Ce tableau de bord confirme globalement les principales sources de risques : fraude interne et externe, respect insuffisant de certaines obligations réglementaires et bonnes pratiques commerciales, maîtrise incomplète de certains processus (ouverture des comptes de tiers, traitement des flux et des espèces, opérations de marché), tout en faisant apparaître des profils d'exposition différenciés par filiale/type de métier : risque récurrent de fréquence prédominant dans la banque de détail (CL, Sofinco, Finaref), risque exceptionnel d'intensité plus marqué dans la banque de financement et d'investissement (Calyon).

Des plans d'actions sont en cours pour réduire, d'une part l'impact des risques exceptionnels (programme Fides pour la conformité), d'autre part la fréquence des risques récurrents (on relève notamment une baisse sensible de la fraude monétique au Crédit Lyonnais en 2004 par rapport à 2003).

# Caisses régionales et leurs filiales

Deux ans après sa conception et son expérimentation pour le compte du Groupe dans 4 Caisses régionales Pilotes, le dispositif d'analyse et de gestion des risques opérationnels poursuit son déploiement dans les Caisses régionales et leurs principales filiales selon les calendriers fixés courant 2003 et communiqués à la Commission bancaire : le pilotage de ce déploiement est assuré par la mission Bâle II de la Direction des risques des Caisses régionales de Crédit Agricole S.A. IDRC/RSI.

À fin février 2005, le dispositif est totalement ou très significativement implanté dans les Caisses régionales pour quatre de ses cinq composantes :

- l'organisation de la gestion des risques opérationnels (nomination des MRO et mise en place des instances de suivi des risques opérationnels);
- l'évaluation et la surveillance des risques (réalisation en 2004 d'une première cartographie des risques EUROPA, répondant en partie aux besoins du chantier Plan de Continuité des Activités et à certains volets du programme de Conformité renforcée FIDES);
- la mesure et la surveillance du coût des risques (lancement fin 2004 du processus de collecte des incidents et de leurs impacts financiers OLIMPIA et lien avec la comptabilité pour maintien de la piste d'audit et justification des provisions au titre des risques opérationnels);
- les tableaux de bord périodiques des risques (reportings « réglementaires », imposés par les outils, et reportings « locaux », développés selon les besoins de chaque Caisse régionale).

La mise en place de la cinquième composante du dispositif (le calcul des exigences de fonds propres risques opérationnels) sera étudiée par DRC/RS au cours de l'année 2005, en capitalisant notamment sur l'outil utilisé à la DRG et les résultats des simulations obtenus sur les activités de banque de proximité du Crédit Lyonnais.

<sup>\*</sup> Depuis le 4e trimestre 2004 pour ces deux dernières filiales.

# > Annexe au rapport de gestion

Parmi les chantiers de 2005, citons deux d'entre eux totalement orientés vers « l'usage » :

- La mise en place de Groupes de Travail Nationaux (GTN) ayant vocation à examiner les plans d'actions proposés par chaque Caisse régionale et à définir, si possible, des solutions de gestion efficaces, innovantes et mutualisables ; les thèmes de ces GTN seront définis à l'appui des résultats du « benchmark » réalisé par DRC/RS à partir des cartographies de risques des Caisses régionales ;
- La poursuite du chantier Adéquation/Reconfiguration des polices d'assurances des Caisses régionales par rapport aux risques opérationnels (ce chantier, dont la CAMCA est maître d'œuvre, a d'ores et déjà permis de reconstituer près de dix années d'historiques de déclarations de sinistres en Caisses régionales et de réaliser, Caisse par Caisse, une cartographie des polices souscrites et de leurs principales caractéristiques).

# Les autres risques

Comme dans tout groupe bancaire ou financier, le domaine comptable peut également être source de risques financier ou d'image ; le risque comptable se définit comme l'ensemble des facteurs susceptibles d'altérer la fiabilité des états financiers dont l'origine se situe en particulier dans :

- le non-respect des dispositions légales ou réglementaires comptables;
- le non-respect des délais de publication de l'information comptable et financière, réglementaire et fiscale;
- les défaillances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement comptable ou réglementaire;
- les insuffisances des procédures de justification et de contrôle.

L'ensemble de ces procédures est présenté dans la partie relative au dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière, du Rapport du Président de Crédit Agricole S.A., établi en application des dispositions de la loi de Sécurité financière du 1<sup>er</sup> août 2003. Ce rapport est intégralement repris dans le document de référence de Crédit Agricole S.A.

# **ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES**

# En ce qui concerne le groupe Crédit Agricole S.A.

La couverture des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices Groupe sont souscrites par Crédit Agricole S.A. auprès des grands acteurs du marché de l'assurance (notamment AXA, AIG, GAN, ACE, ZURICH, CHUBB, LLOYD'S); elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude.

En France, les couvertures de dommages aux biens d'exploitation (immobilier et informatique) sont complétées de lignes de garanties particulières pour la responsabilité civile exploitation et notamment par la couverture accrue des recours des tiers sur les immeubles les plus exposés à ce risque (France : garanties dommages : 450 millions d'euros, garanties responsabilités civiles d'exploitation : 30 millions d'euros, garanties additionnelles de recours des tiers : 91 millions d'euros).

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et « tous risques valeurs » ont été mises en place par Crédit Agricole S.A. pour son Groupe (Monde : garanties Pertes d'exploitation 150 millions d'euros, garanties Fraude : 75 millions d'euros, garanties « tous risques valeurs » : 70 millions d'euros).

De même, les polices responsabilité civile professionnelle du Groupe et Responsabilité Civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées.

Les risques de fréquence et de faible intensité qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou mutualisés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. par la captive de réassurance du Groupe dont l'intervention cumulée n'excède pas 5 % des garanties ci-dessus.

# En ce qui concerne les Caisses régionales

Toutes les Caisses régionales confient leur assurance Globale de banque (détournement, escroquerie, coffres loués...) à la CAMCA (Caisse d'Assurances Mutuelles du Crédit Agricole). Le choix des montants de garantie est le résultat de l'analyse des besoins de chaque sociétaire.

De même, elles garantissent leur risque responsabilité civile courtage à la CAMCA dans le cadre de la commercialisation des produits d'assurance Pacifica et Predica.

La CAMCA est également l'assureur de la quasi-intégralité des contrats d'assurance dommages et protection corporelle des Caisses régionales, tels l'assurance multirisques bureaux, préjudices financiers, individuelle et automobile. Les garanties délivrées dans le cadre de l'assurance des immeubles des Caisses régionales sont accordées à concurrence de leur valeur de reconstruction.

Depuis 1995, est proposée à chacune des Caisses régionales, l'adhésion à un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle du banquier. La garantie accordée dans le cadre de ce programme prévoit également l'assurance des dirigeants sociaux.

L'ensemble des assurances proposées par la CAMCA fait l'objet de protection dans le cadre de programmes de réassurance faisant intervenir des réassureurs de premier plan.

# États financiers consolidés 2004 du groupe Crédit Agricole

BILANS CON	ISOLIDES DU GROUPE CREDIT AGRICOLE	>	54
<ul> <li>Actif</li> </ul>		>	54
• Passif		>	55
	IS CONSOLIDÉS CRÉDIT AGRICOLE	>	56
	E RÉSULTAT CONSOLIDÉS CRÉDIT AGRICOLE	>	57
ANNEXES A	UX COMPTES CONSOLIDÉS	>	58
• Note 1 :	Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004	>	58
• Note 2 :	Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation	>	59
• Note 3 :	Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	>	84
• Note 4 :	Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle	>	84
• Note 5 :	Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	>	86
• Note 6 :	Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés	>	89
• Note 7 :	Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	>	90
• Note 8 :	Immobilisations corporelles et incorporelles	>	90
• Note 9 :	Variation de l'actif immobilisé	>	90
• Note 10 :	Autres actifs et comptes de régularisation	>	91
• Note 11 :	Provisions inscrites en déduction de l'actif	>	91
• Note 12 :	Écarts d'acquisition	>	92
• Note 13 :	Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	>	92
• Note 14 :	Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	>	93
• Note 15 :	Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	>	93

	ES COMMISSAIRES AUX COMPTES MPTES CONSOLIDÉS	>	11
• Note 39 :	Coûts liés au rapprochement	>	115
• Note 38 :	Notes spécifiques à l'activité d'assurance	>	112
• Note 37 :	Informations relatives aux résultats des activités bancaires	>	109
• Note 36 :	Résultat exceptionnel	>	108
• Note 35 :	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	>	108
• Note 34 :	Impôt sur les bénéfices	>	108
• Note 33 :	Résultat net sur actifs immobilisés	>	10
• Note 32 :	Coût du risque	>	10
• Note 31 :	Charges générales d'exploitation	>	10
• Note 30 :	Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	>	100
• Note 29 :	Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	>	10
• Note 28 :	Produits nets des commissions	>	105
• Note 27 :	Revenus des titres	>	105
• Note 26 :	Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	>	105
• Note 25 :	Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies / groupe Crédit Agricole	>	104
• Note 24 :	Opérations sur instruments financiers à terme	>	102
• Note 23 :	Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)	>	99
• Note 22 :	Contributions par devise au bilan consolidé	>	98
• Note 21 :	Composition des fonds propres	>	98
• Note 20 :	Variation des capitaux propres hors FRBG	>	96
• Note 19 :	Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)	>	95
• Note 18 :	Fonds pour risques bancaires généraux	>	95
• Note 17 :	Provisions pour risques et charges	>	95
11000 10 .	Adit es passiis et comptes de regularisation		/ +

> Bilans consolidés du groupe Crédit Agricole

# BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003, 31 décembre 2002

# **O**ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		163 927	177 418	177 418	111 359	181 130
Caisse, banques centrales, C.C.P.		27 175	15 771	15 771	12 935	17 228
Effets publics et valeurs assimilés	5, 5.1, 5.2 & 5.3	49 474	67 000	67 000	31 593	63 553
Créances sur les établissements de crédit	3, 4.1, 4.2 & 4.3	87 278	94 647	94 647	66 831	100 349
Opérations avec la clientèle	4, 4.1, 4.2 & 4.3	396 298	370 895	370 895	266 349	356 073
Opérations de crédit bail et assimilés	4, 4.1, 4.2, 4.3 & 4.4	13 693	13 263	13 263	6 863	12 842
Opérations sur titres		105 376	93 089	93 089	63 069	90 301
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	55 547	56 417	56 417	36 944	50 295
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	49 829	36 672	36 672	26 125	40 006
Placements des entreprises d'assurance	38.1	139 699	127 509	127 509	85 296	115 081
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	38.3	698	416	416	171	219
Valeurs immobilisées		17 878	17 866	17 866	13 946	17 407
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	3 391	3 581	3 581	5 336	3 541
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 853	4 523	4 523	4 232	4 267
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	9 634	9 762	9 762	4 378	9 599
Écarts d'acquisition	12	10 033	9 983	9 983	1 570	8 739
Comptes de régularisation et actifs divers		65 043	64 799	64 855	32 172	50 834
Autres actifs	10	39 912	45 567	45 623	19 795	33 858
Autres actifs d'assurance	38.2	410	879	879	551	663
Comptes de régularisation	10	24 721	18 353	18 353	11 826	16 313
Total actif		912 645	875 238	875 294	580 795	832 626

# **O** PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
Opérations interbancaires et assimilées		129 235	126 873	127 031	70 882	143 076
Banques centrales, C.C.P.		505	291	291	14	118
Dettes envers les établissements de crédit	13	128 730	126 582	126 740	70 868	142 958
Comptes créditeurs de la clientèle		377 981	366 960	366 960	270 164	348 954
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	192 964	183 110	183 110	144 747	169 929
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	185 017	183 850	183 850	125 417	179 025
Dettes représentées par un titre	15 et 15.1	114 598	101 332	101 332	64 684	97 227
Provisions techniques des entreprises d'assurance	38.3	135 650	123 491	123 491	84 553	111 949
Comptes de régularisation et passifs divers		81 748	85 016	85 016	42 187	68 861
Autres passifs	16	54 982	62 199	62 199	25 163	47 325
Autres passifs d'assurance	38.4	1 060	886	886	452	574
Comptes de régularisation	16	25 706	21 931	21 931	16 572	20 962
Provisions et dettes subordonnées		23 665	24 348	24 348	13 908	21 371
Provisions pour risques et charges	17	6 476	6 827	6 827	3 655	6 442
Dépôts de garantie à caractère mutuel		42	31	31	3	21
Dettes subordonnées	19	17 147	17 490	17 490	10 250	14 908
Fonds pour risques bancaires généraux	18	4 411	4 559	4 559	4 299	4 760
Intérêts minoritaires	20	3 610	4 049	4 062	361	1 963
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	20	41 747	38 610	38 495	29 757	34 465
Capital souscrit		5 826	5 826	5 826	4 424	5 484
Primes d'émission		9 697	9 448	9 448	3 951	8 413
Subventions d'investissement		207	129	129	122	122
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		22 048	20 582	20 335	18 963	17 941
Résultat de l'exercice		3 969	2 625	2 757	2 297	2 505
Total passif		912 645	875 238	875 294	580 795	832 626

> Hors bilans consolidés du groupe Crédit Agricole

# HORS BILANS CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
Engagements donnés		217 768	207 979	207 979	125 376	207 797
Engagements de financement	23	143 869	138 667	138 667	73 246	125 731
Engagements en faveur d'établissements de crédit		7 129	9 167	9 167	5 088	12 433
Engagements en faveur de la clientèle		136 740	129 500	129 500	68 158	113 298
Engagements de garantie	23	66 064	64 598	64 598	49 282	77 553
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		14 419	15 651	15 651	7 072	11 939
Engagements d'ordre de la clientèle		51 645	48 947	48 947	42 210	65 614
Engagements donnés par les entreprises d'assurance		861	955	955	906	906
Engagements sur titres	23	6 974	3 759	3 759	1 942	3 607
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		1	11	11	1	1
Autres engagements donnés		6 973	3 748	3 748	1 941	3 606
Engagements reçus		113 500	84 069	84 069	50 042	85 097
Engagements de financement	23	10 914	5 384	5 384	5 357	14 082
Engagements reçus d'établissements de crédit		9 426	4 253	4 253	2 999	10 402
Engagements reçus de la clientèle		1 488	1 131	1 131	2 358	3 680
Engagements de garantie	23	67 510	55 716	55 716	31 334	55 922
Engagements reçus d'établissements de crédit		29 023	18 203	18 203	4 301	15 857
Engagements reçus de la clientèle		38 487	37 513	37 513	27 033	40 065
Engagements reçus par les entreprises d'assurance		30 343	17 296	17 296	9 675	9 675
Engagements sur titres	23	4 733	5 673	5 673	3 676	5 418
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			15	15		
Autres engagements reçus		4 733	5 658	5 658	3 676	5 418

# COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002	31/12/2002 Pro forma
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés						
Intérêts et produits assimilés	26	29 873	27 192	31 009	28 833	40 089
Intérêts et charges assimilés	26	(20 912)	(18 367)	(21 425)	(21 785)	(31 133)
Revenus des titres à revenu variable	27	207	220	271	178	241
Commissions nettes	28	6 523	5 106	6 144	3 725	5 808
Produits nets sur opérations financières						
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	3 478	2 720	3 922	1 799	3 523
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	1 221	384	417	402	374
Autres produits nets d'exploitation bancaire		1 098	882	874	1 279	1 266
Marge brute des activités d'assurance	38.5	2 793	2 323	2 599	1 253	1 812
Produits nets des autres activités		39	54	75	43	80
Produit net bancaire		24 320	20 514	23 886	15 727	22 060
Charges générales d'exploitation	31	(14 643)	(12 367)	(14 620)	(9 783)	(14 287)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(8 643)	(7 327)	(8 755)	(5 715)	(8 520)
Autres frais administratifs	31.3 et 31.4	(6 000)	(5 040)	(5 865)	(4 068)	(5 767)
Dotations aux amortissements		(957)	(831)	(972)	(722)	(990)
Résultat brut d'exploitation		8 720	7 316	8 294	5 222	6 783
Coût du risque	32	(1 437)	(1 725)	(2 007)	(796)	(1 359)
Résultat d'exploitation		7 283	5 591	6 287	4 426	5 424
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	389	350	219	8	6
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(9)	(69)	(101)	(94)	(144)
Résultat courant avant impôt		7 663	5 872	6 405	4 340	5 286
Coûts liés aux rapprochements	39	(349)	(513)	(513)		
Résultat net exceptionnel	36	(169)	(121)	(151)	(255)	(286)
Impôt sur les bénéfices	34	(2 304)	(1 808)	(1 963)	(1 322)	(1 540)
Amortissement des écarts d'acquisition		(753)	(775)	(926)	(299)	(654)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		160	207	207	(171)	(171)
Résultat net		4 248	2 862	3 059	2 293	2 635
Intérêts minoritaires		279	237	302	(4)	130
Résultat net part du groupe		3 969	2 625	2 757	2 297	2 505

# Annexes aux comptes consolidés

Note 1 • Cadre juridique et financier

# ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

aux 31 décembre 2004, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2002

# NOTE 1 • Cadre juridique et financier - événements significatifs relatifs à l'exercice 2004

# ▶1.1 Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français.

Assujetti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le groupe Crédit Agricole associe 2 599 Caisses locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 43 Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève pour partie des Caisses régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur « monétaire » : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses régionales en leur nom propre. En contrepartie, cellesci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits « sur ressources monétaires et propres ». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole S.A. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;
- le secteur « Épargne et avances » : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur « avances », accordés par les Caisses régionales, selon les mêmes conditions de montant et de durée.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme au capital de 4 420 567 milliers d'euros (soit 1 473 522 437 actions de 3 euros de valeur nominale), suite aux différentes augmentations de capital réalisées en 2003.

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 53,95 %;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,06 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 29 324 633 actions propres, soit 1,99 % du capital, dans le cadre des programmes de rachats afin de couvrir notamment, des plans de stock options attribués, ou des engagements de rachat.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses régionales et de l'ensemble du Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Crédit Agricole S.A. réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses régionales.

Organe central du Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, Crédit Agricole S.A. veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. À ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2001 un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

# 1.2 Événements significatifs relatifs à l'exercice 2004

# **ACHAT DE FINAREF**

Suite aux accords de décembre 2002, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe Pinault-Printemps-Redoute 61 % de Finaref S.A. et de Finaref Group AB dans une première tranche, puis 14,5 % des deux sociétés dans une deuxième tranche en décembre 2003, et a finalisé, en mars 2004, les accords avec le rachat de 14,5 % complémentaires.

Enfin, en décembre 2004, Crédit Agricole S.A. a finalisé l'acquisition à 100 % des deux sociétés en se portant acquéreur de la participation résiduelle de 10 % de PPR dans Finaref S.A. et Finaref Group AB.

Annexes aux comptes consolidés 🐇

Note 1 © Cadre juridique et financier Note 2 © Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

### **ACQUISITION D'EUROFACTOR**

Courant décembre 2004, Crédit Agricole S.A. s'est porté acquéreur des 49,09 % de la société d'affacturage Eurofactor détenus par Euler Hermès, portant sa participation à 98,2 %.

#### **ACQUISITION DE DAN'AKTIV**

Au cours du deuxième trimestre 2004, Crédit Agricole S.A. a acheté au groupe danois F Group A/S 100 % de sa filiale spécialisée dans le crédit à la consommation Dan'Aktiv A/S.

## **ACQUISITION DE JOTEX FINANS AB**

Finaref Group AB a acheté le 30 septembre 2004 au groupe Jotex AB, la société Jotex Finans AB spécialisée dans le crédit à la consommation.

# **ACQUISITION D'EUROPABANK**

Le Crédit Agricole belge, détenu à 50 % par Belgium CA S.A.S., elle-même détenue à 45 % par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et la Caisse régionale de Crédit Agricole du Nord-Est, et par Crédit Agricole S.A. pour les 10 % restant, a acquis la totalité des actions de la banque belge Europabank NV/SA.

### **CESSION DE B.L.F. S.A.L.**

Crédit Agricole S.A. a conclu en juin 2004 un accord concernant la cession de la participation de 51 % détenue par Calyon dans le capital de la banque Libano-Française S.A.L. Calyon, qui a vendu à ce jour 42 % du capital, bénéficie également d'une option de vente exerçable d'ici juillet 2009 sur le solde de sa participation, soit 9 %.

# CESSION DE RÉUNIBAIL ET RÉUNIROUTE

Sofinco a cédé le 29 juillet 2004 ses filiales réunionnaises Réunibail et Réuniroute.

# **CESSION DE CAI PRIVATE BANKING ITALIA**

Calyon a cédé le 7 septembre 2004 à Banca Intesa la totalité de sa participation dans CAI Private Banking Italia.

# RESTRUCTURATION DES LIGNES MÉTIERS DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

# Banque de financement et d'investissement : Création de Calyon

Les Assemblées générales extraordinaires du Crédit Lyonnais et de Crédit Agricole Indosuez ont approuvé, le 30 avril, l'apport partiel d'actifs avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004, des activités de banque de financement et d'investissement du Crédit Lyonnais à Crédit Agricole Indosuez.

Le nouvel ensemble ainsi constitué a adopté le nom commercial Calyon, Corporate and Investment Bank et la dénomination sociale de Calyon.

#### Assurances

Rapprochement entre l'Union des Assurances Fédérales et Predica : la création du pôle Assurances de personnes s'est concrétisée le 30 juin 2004 par la fusion-absorption consécutive au rachat de titres de l'Union des Assurances Fédérales par Predica.

Rapprochement entre Afcalia et Pacifica : Afcalia, ancienne filiale de l'Union des Assurances Fédérales, spécialisée dans les assurances associées aux moyens de paiement, et Pacifica, ont fusionné le 30 septembre avec effet rétroactif au 1er janvier 2004.

# Services financiers spécialisés

Crédit à la consommation : à la suite de la cession des actions de Finalion à Sofinco, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 31 mars 2004.

Crédit-bail : après rachat des titres de Lixxbail par Ucabail, les deux entités ont fusionné par voie d'absorption le 27 mai 2004.

## Gestion d'actifs

Rapprochement de CA-AM et de CLAM : le processus s'est achevé le 1er juillet 2004 après l'absorption des deux entités par une troisième filiale utilisée à cet effet. La nouvelle société de gestion issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Asset Management.

Rapprochement de CPR AM et d'ABF Capital Management : ABF Capital Management et CPR Asset Management ont fusionné le 2 juillet 2004. Les deux sociétés sont désormais réunies sous la dénomination de CPR Asset Management.

## Capital-investissement

Rapprochement entre UI (Union d'études et d'Investissements), et CLPEH (Crédit Lyonnais Private Equity Holding) : les deux entités ont fusionné par voie d'absorption de CLPEH par UI le 15 décembre 2004 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2004. La nouvelle entité issue de ce rapprochement porte le nom de Crédit Agricole Private Equity.

# NOTE 2 Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

# 2.1 Principes généraux et définition du groupe Crédit Agricole

La communauté d'intérêts liant les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du Secrétariat général de la Commission bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2 599 Caisses locales, les 43 Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

# 2.2 Principes, méthodes et périmètre de consolidation

# APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE AUX RÈGLES DE CONSOLIDATION

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

# 2.2.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses locales, des Caisses régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé.

Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède
  1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;
- l'entité consolidante, telle que définie par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable et constituée par les Caisses locales de Crédit agricole, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés.

Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Les OPCVM dédiés sont consolidés selon les dispositions du règlement 99.07 qui prévoit, dans son paragraphe 10052, la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif.

Pour les fonds existant au 1<sup>er</sup> janvier 2000, le groupe Crédit Agricole a consolidé au 31 décembre 2004 les entités qui ne réunissaient plus les conditions dérogatoires prévues par le règlement 99.07.

L'écart d'acquisition négatif résultant de la première consolidation de ces entités a été intégralement reporté au compte de résultat sans impact significatif sur les comptes consolidés.

En revanche, le groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Ť

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

# 2.2.2 MÉTHODES DE CONSOLIDATION

- Les entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.
  - Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.
  - L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.
- Les entreprises sur les quelles le Groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence.
- L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.
- La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.
- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.
- Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.
- Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

# Pour le bilan :

- la rubrique « Placements des entreprises d'assurance » comprend l'ensemble des postes « Placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus :
- la rubrique « Autres actifs d'assurance » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées;
- la rubrique « Part des réassureurs dans les provisions techniques » correspond au poste « Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées ;

la rubrique « Provisions techniques des entreprises d'assurance » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées;

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

■ la rubrique « Autres passifs d'assurance » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

# Pour le hors-bilan :

Au hors-bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements recus de l'activité d'assurance ».

### Pour le compte de résultat :

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées ;
- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion);
- produits nets des placements alloués.

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

# 2.2.3 RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors-bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le fonds pour risques bancaires généraux (FRBG) est maintenu par le groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable.

# 2.2.4 CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice;
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique ;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « Réserves consolidées » sous la rubrique « Écart de conversion ».

# 2.2.5 ÉCARTS D'ACQUISITION

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique « Écarts d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests annuels de dépréciation par référence à la valeur de l'Unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils sont rattachés. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

# 2.2.6 IMPÔT DIFFÉRÉ

# 2.2.6.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable.

En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2004 et suivants, la contribution additionnelle de 3 %, sa réduction à 1,5 % pour l'exercice 2005 puis sa suppression à compter de l'exercice 2006, ainsi que la contribution sociale égale à 3,33 % de l'impôt brut diminué d'un abattement de 763 000 euros.

L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

De même, le taux d'imposition réduit sur les plus-values à long terme intègre également la contribution additionnelle prévue par la loi de finances rectificative pour 1995 et sa diminution progressive prévue par la loi de finances pour 2005. Il intègre également la contribution sociale sur les bénéfices mise en place par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2000. Enfin, il prend en compte la diminution progressive du taux d'imposition instituée par la loi de finances rectificative pour 2004.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

# 2.2.6.2 PRINCIPAUX ÉLÉMENTS

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

# 2.2.6.3 IMPÔT DE DISTRIBUTION

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-Groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut Sicomi.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dûs sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

# 2.2.7 CRÉDIT-BAIL ET OPÉRATIONS ASSIMILÉES

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminés selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

# 2.2.8 AUTRES ÉLÉMENTS

# 2.2.8.1 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

# 2.2.8.2 FRAIS D'ÉMISSION

Le groupe Crédit Agricole applique, depuis le 1er janvier 2003, la méthode préférentielle d'étalement des frais d'émission des dettes représentées par un titre, prévue au paragraphe 300 du règlement 99-07 du 24 novembre 1999.

# **2.2.8.3 AMORTISSEMENTS**

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

# 2.2.8.4 ÉCARTS D'ÉVALUATION

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

# 2.2.8.5 TAXE EXCEPTIONNELLE SUR LA RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

Conformément à l'avis n° 2005-A du 2 février 2005 du Comité d'urgence du Conseil national de la comptabilité, la taxe exceptionnelle de 2,5 % assise sur le montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme instaurée par la loi de finance rectificative pour 2004 a

été comptabilisée en charge d'impôt dans les comptes de l'exercice 2004 pour sa partie obligatoire.

# 2.3 Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Les principaux changements de méthodes comptables, par rapport à l'exercice précédent, sont les suivants :

- Le groupe Crédit Agricole applique l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil national de la comptabilité afférant à la modification des paragraphes 300 des règlements n° 99-02, n° 99-07, n° 00-05 et n° 02-08 du CRC concernant les dispositions relatives aux médailles du travail.
- L'application de cet avis n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe Crédit Agricole ;
- Le groupe Crédit Agricole applique également à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.
- L'impact du changement de méthode, qui découle notamment de la mise en œuvre de la méthode des unités de crédit projetées, de l'évolution du modèle de reconstitution de carrière et de modélisation des retraites obligatoires, de l'harmonisation des taux d'actualisation (taux des OAT + marge déterminée en fonction de la durée de l'engagement) et des différents paramètres conduisant au calcul de ces provisions, a été comptabilisé dans les capitaux propres d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 pour un montant de 228 millions d'euros après impôts;
- Le groupe Crédit Agricole applique par anticipation à compter du 1er janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 (modifié par le règlement CRC n° 2003-07 du 12 décembre 2003) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. L'application de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- Dans le cadre de la mise en œuvre des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers, le groupe Crédit Agricole donne la valeur estimative des titres de placement, des titres de l'activité de portefeuille, des titres d'investissement, des autres titres détenus à long terme, ainsi que des participations non consolidées. Il donne également des indications sur le volume et la nature des instruments financiers dérivés figurant au hors-bilan ;
- Les filiales d'assurance appliquent, depuis le 1er janvier 2004, l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 relatif à la modification du règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances. Toutefois, la première application

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

de cet avis n'a pas eu de conséquence significative sur les comptes du groupe Crédit Agricole.

# 2.3.1 CRÉANCES ET ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE

Les créances sur les établissements de crédit et les comptes de la clientèle sont régis par le règlement du CRC 2002-03 du 12 décembre 2002 relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière. Ils sont ventilés selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement du CRC n° 2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit le groupe Crédit Agricole à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

# Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraı̂ne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours douteux, le groupe Crédit Agricole distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis :

# Créances douteuses non compromises

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

# Créances douteuses compromises

Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a défini les encours restructurés comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole a décidé d'exclure des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes de solvabilité ;
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

# Provisionnement du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un risque de crédit avéré est un encours douteux, la perte probable est prise en compte par le groupe Crédit Agricole par voie de provision. Les provisions constituées apparaissent en déduction des encours correspondant à la seule exception de celles relatives aux engagements hors bilan qui apparaissent au passif.

Le groupe Crédit Agricole constitue les provisions permettant de couvrir l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours douteux ou douteux compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

# Provisionnement du risque de crédit non avéré

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole a également constaté au passif de son bilan des provisions pour risques et charges destinées à couvrir des risques clientèle non affectés, tels que les provisions sectorielles. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux.

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

# 2.3.2 INTÉRÊTS PRIS EN CHARGE PAR L'ÉTAT

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'État, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'État.

Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

# 2.3.3 PORTEFEUILLES DE TITRES

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères ;
- les bons du Trésor ;
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger;
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et participation).

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 le règlement 2002-03 du Comité de la réglementation comptable en matière de détermination du risque de crédit et du provisionnement concernant les titres à revenu fixe.

# 2.3.3.1 TITRES DE TRANSACTION

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage.

Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

#### 2.3.3.2 TITRES DE PLACEMENT

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de Sicav et de fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du groupe Crédit Agricole.

- Obligations et autres titres à revenu fixe :
- Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».
- La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.
- Actions et autres titres à revenu variable :
- Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».
- Les revenus des Sicav et des fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

# 2.3.3.3 TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité est généralement déterminée à partir d'une approche multicritères qui intègre les cours moyens de bourse des trois derniers mois, la perspective des cours à six mois et l'actualisation des flux futurs attendus.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence directe sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

# 2.3.3.4 TITRES D'INVESTISSEMENT

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient.

En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée conformément aux dispositions du règlement du CRC 2002-03 relatif au risque de crédit.

# 2.3.3.5 AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

## 2.3.3.6 TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement.

Les titres de participations non consolidés sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Résultat net sur actifs immobilisés ».

# 2.3.3.7 PENSIONS LIVRÉES

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

# 2.3.4 DETTES À VUE ET À TERME

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

# 2.3.5 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La méthode préférentielle d'étalement des frais d'emprunts, prévue au paragraphe 300 du règlement CRC 99-07 relatif aux règles de consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière, est appliquée depuis le 1er janvier 2003. Les conséquences de ce changement de méthode ont été affectées à un poste de capitaux propres.

# 2.3.6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Les provisions pour risques et charges incluent également les risques pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ses créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Les provisions pour risques et charges comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne des risques enregistrés dans le passé et ceux constatés lors de l'exercice en cours, en ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers, en prenant comme référence les statistiques propres à chaque Caisse régionale.

Les provisions pour risques et charges comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des évènements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

# 2.3.7 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

Conformément aux dispositions prévues par la IV $^{\rm e}$  directive européenne, le règlement CRBF n° 90-02 du 23 février 1990 et l'instruction de la Commission bancaire n° 90-01 du 1 $^{\rm er}$  avril 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Considérant le poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le groupe Crédit Agricole a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique.

Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des opérations de bourse.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (Note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « Taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL).

Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité.

Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

# 2.3.8 OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s - Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations :

« Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

# 2.3.9 OPÉRATIONS EN DEVISES

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en viqueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

# 2.3.10 INTÉGRATION DES SUCCURSALES À L'ÉTRANGER

Les succursales tiennent des comptabilités autonomes conformes aux règles comptables en vigueur dans les pays où elles sont implantées.

Lors de l'arrêté des comptes, les bilans et comptes de résultat des succursales sont retraités selon les règles comptables françaises, convertis en euros et intégrés à la comptabilité de leur siège après élimination des opérations réciproques.

Les règles de conversion en euros sont les suivantes :

- les postes de bilan autres que les dotations sont convertis au cours de clôture;
- les dotations sont converties au cours historique d'enregistrement;
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen de la période.

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Dans les comptes individuels, les gains ou pertes pouvant résulter de cette conversion sont enregistrés au bilan en « Comptes de tiers et divers ». Dans les comptes consolidés, ces montants sont enregistrés en « Écarts de conversion » et présentés dans les capitaux propres du Groupe.

# 2.3.11 COMPTABILISATION ET AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le groupe Crédit Agricole applique par anticipation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'intégralité du règlement du CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le groupe Crédit Agricole applique à ce titre la méthode de comptabilisation des actifs par composant à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants, dans le cadre des mesures transitoires. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptés à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	4 à 5 ans (dégressif ou linéaire)

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Enfin, les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant au 31 décembre 2004.

# 2.3.12 RÉÉVALUATION

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe. Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

# 2.3.13 FRAIS D'ÉTABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

# 2.3.14 PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX FRUITS DE L'EXPANSION ET INTÉRESSEMENT

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

# 2.3.15 ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITE, DE PRÉRETRAITE ET D'INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE - RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Le groupe Crédit Agricole applique à compter du 1er janvier 2004 la recommandation n° 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, le groupe Crédit Agricole provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

À ce titre, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole,

# Annexes aux comptes consolidés

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle convention collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions pour risques et charges ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé de l'accord du 1<sup>er</sup> octobre 1993 prorogé le 28 juin 1995 et de l'accord du 1<sup>er</sup> juillet 1997 prorogé le 25 novembre 1999. Ces accords permettent au personnel du groupe Crédit Agricole âgé de 54 ans et plus de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Les provisions figurent également au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

Conformément à la recommandation, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

# 2.3.16 PLANS DE RETRAITE - RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

### 2.3.17 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Groupe.

# 2.3.18 CHARGES LIÉES AU RAPPROCHEMENT AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

Sont enregistrées en charges liées au rapprochement avec le Crédit Lyonnais, à la fois les coûts déjà engagés sur l'exercice 2004, ainsi que les coûts estimés sous forme de provisions.

Les charges provisionnées à la clôture de l'exercice 2004 satisfont aux critères de comptabilisation et d'évaluation définis par le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs, concernant plus particulièrement les provisions pour restructurations.

Une analyse des coûts encourus et des provisions enregistrées à la clôture, par grandes catégories (frais de personnel, immobilier, informatique et autres) figure en Note 39 de l'annexe aux comptes consolidés du groupe Crédit Agricole.

# 2.3.19 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.

# 2.4 Modalités d'élaboration des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002

# 2.4.1 CHAMP DES COMPTES CONSOLIDÉS PRO FORMA

Le groupe Crédit Agricole ayant acquis 97,45 % du Crédit Lyonnais au 30 juin 2003, cette filiale a été intégrée dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003 selon les modalités décrites dans la Note n° 1.2 des états financiers du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2003.

Des comptes consolidés pro forma du groupe Crédit Agricole ont été établis, de telle sorte qu'ils traduisent la situation patrimoniale et la formation du résultat dans l'hypothèse où les 97,45 % du capital du Crédit Lyonnais auraient été acquis au 1er janvier 2001.

# 2.4.2 PRINCIPES D'ÉLABORATION

D'une manière générale, les principes et méthodes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés pro forma sont ceux suivis pour l'élaboration des comptes consolidés publiés de Crédit Agricole aux dates d'arrêté mentionnées.

Les changements de principes comptables sont opérés dans les comptes pro forma aux mêmes dates que dans les comptes publiés.

Les périmètres de consolidation reprennent les filiales et participations consolidées par Crédit Agricole et Crédit Lyonnais aux arrêtés mentionnés.

Le groupe Crédit Lyonnais est intégré globalement.

La valeur d'entrée des titres Crédit Lyonnais détenus par le Crédit Agricole est celle déterminée dans les comptes consolidés. Elle tient compte de frais d'acquisition, et de la valeur d'apport par Banca Intesa des titres Crédit Lyonnais qu'elle détenait.

Un écart d'acquisition a été calculé de manière « notionnelle » au 1<sup>er</sup> janvier 2001 permettant, amortissement théorique couru depuis cette date déduit, de correspondre à l'écart d'acquisition réel dégagé au 30 juin 2003.

Les instruments de financement sont ceux existant au 19 juin 2003, date de l'acquisition du Crédit Lyonnais et d'un montant égal à l'écart entre la valeur d'acquisition des titres du Crédit Lyonnais et celle des titres de Crédit Agricole S.A. échangés au 19 juin 2003.

Il s'agit des instruments de fonds propres hybrides souscrits par les Caisses régionales (1,85 milliard d'euros), de titres subordonnés à durée indéterminée (2,2 milliards d'euros), des actions de préférence (0,43 milliard d'euros), des avances en compte courant d'actionnaires (2,2 milliards d'euros) et de liquidité (4,2 milliards d'euros). Au total, le coût global de financement ressort autour de 5 %.

L'augmentation de capital réalisée par Crédit Agricole S.A. le 19 juin 2003 a été également rétropolée au 1<sup>er</sup> janvier 2001.

# 2.5 Périmètre de consolidation

# 2.5.1 ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

# I- SOCIÉTÉS NOUVELLEMENT CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2004 :

Sociétés entrées dans le périmètre par création, du fait de leur acquisition ou d'un complément d'acquisition de leurs titres CADS Développement

CA IS Holding

Calyon Asia Shipfinance Service LTD

Calyon Investments Products Limited

Dan'Aktiv

Doumer Philemon

Emporiki Credicom

Equalt Fixed Income Arbitrage X2

**Equalt Selection** 

Eurazeo

Fonds ICF IIa

Fonds ICF III

Jotex Finans AB

LSF Italian Finance Cpy SRL

Ménafinance

Nordic Consumer Finans

**Participex** 

Sacam Progica

Par franchissement du seuil de signification

Adret gestion

Alsace Elite

Calixte Investissement

Centre Est Alizée

Crédit Lyonnais Congo

Force Alsace

Force Lorraine Duo

Force Midi

Force Oise

Force Toulouse Diversifié

Gard Obligation FCP

L'Esprit Cantal

Maine Anjou Obligations

Ozenne Institutionnel

Process Lorraine

Saint Georges 2

Sparkway

Touraine Poitou Rendement

Passage d'un palier à une consolidation en direct

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Crédit Lyonnais sont désormais consolidées individuellement :

AB-AM SAS

Assurances Médicales de France

Banco Calyon Brasil

BNI Crédit Lyonnais Madagascar

C.A.Asset Management Luxembourg

Calyon Bank Czech Republic

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Calyon Bank Hungary Ltd Calyon Bank Polska SA Calyon Bank Slovakia AS Calyon Bank Ukraine

Calyon Capital Market Asia BV Calyon Finance Guernesey Calyon Financial Products Calyon Global Partner Inc Calyon Leasing Corporation Calyon North America Inc

Calyon Rusbank SA
Calyon Securities Japan
Calyon Securities USA Inc
Calyon Uruguay SA

Capital Plus
CLAM Immobilier
CLAM Finance

CLASI CLC Bourse

CLCM International (CLCMI)

CL DTVM CLEE CLIFAP CLIM

**CLINFIM** 

Crédit du Maroc

Crédit Lyonnais Cameroun

Crédit Lyonnais Capital Investissement Crédit Lyonnais Capital Market Plc

Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)

Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB) Crédit Lyonnais Group Management Ltd

Crédit Lyonnais Invest Ltd Crédit Lyonnais L B 01

Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan

Crédit Lyonnais Luxembourg
Crédit Lyonnais Private Equity

Crédit Lyonnais Property Broadwalk Crédit Lyonnais Rouse Limited Crédit Lyonnais Securities

Crédit Lyonnais Securities Asia BV

Crédit Lyonnais Sénégal

Crédit Lyonnais Venture Capital

Egelant Finance BV
Ester Finance

Federlux Ideam

Immobilière Federpierre

LF Investments

Lixxbail Lixxcourtage Lixxcredit Lixxservices

NVA (Négoce Valorisation des Actifs)

Rivoli Vineuse 1 SAS Slibail Énergie Slibail Immobilier Slibail Murs

Médicale de France

Société Ivoirienne Banque

Soflim Systeia

Union Gabonaise Banque

#### II- SOCIÉTÉS SORTIES DU PÉRIMÈTRE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Cession de société au hors groupe Banque Libano-Française SAL CAI Private Banking Italia Spa

Financière Lapérouse

Réunibail Réuniroute

Application des seuils de signification ou cessation d'activité

Apis SA Ariane Crédit

Bois Sauvage Nederland

B.F.0

CAL Asia Pte LTD

Calic

**Equalt Pair Trading Fund** 

Glorious Smart Investments Co Ltd

Icauna Finance Icauna SARL

IIF BV (Indosuez International Finance BV)

Immarex Partinvest

Soaring Eagle Investments Co Ltd

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

Fusion ou absorption par une autre société du groupe

Absorption de Rue Impériale par Eurazeo

Fusion des Caisses régionales Quercy Rouerque et Sud Alliance

(Nord Midi Pyrénées)

Fusion de CPRA (FIGE) avec Parfin

Fusion de CPRB (ETNB) avec Parfin

Fusion de CPR F avec CPR C

Fusion de Crédit Agricole Asset Management

et de Crédit Lyonnais Asset Management (CAAM)

Fusion de Finaref Sverige AB avec Finaref Group AB

Fusion de Madison SA avec la Caisse Régionale Loire Haute-Loire

Fusion de Afcalia avec Pacifica (Pacifica)

Fusion de l'Union des Assurances Fédérales avec Predica (Predica)

Fusion de Finalion avec Sofinco (Sofinco)

Fusion de Lixxbail Holding avec Ucabail (Ucabail)

Fusion de CPR AM avec ABF Capital Management (CPR AM)

Fusion de UI avec CLPEH (CAPEH)

Absorption de CLC Bourse par Calyon SA (Calyon SA)

Absorption de Top Trades par CPR Online (CPR Online)

#### III- CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Unifica devient Crédit Agricole Immobilier

Carr Futures SNC devient Calyon Financial

Carr Futures Chicago Inc devient Calyon Financial Inc

Carr Futures Singapore Pte devient Calyon Financial Singapore

Crédit Agricole Indosuez devient Calyon

UI Devient Crédit Agricole Private Equity Holding (CAPEH)

Banco Acac devient Crédit Uruguay Banco.

CAI Australia Ltd devient Calyon Australia Ltd

CAI Holding Italia Due SRL devient Calyon Holding Italia Due SRL

Indosuez Air Finance SA devient Calyon Air Finance SA

Indosuez North America Holding devient Calyon North America Holding

Financière Immobilière Indosuez devient Financière Immobilière Calyon

#### IV- CHANGEMENT DE MODE DE CONSOLIDATION

Uni-Éditions est désormais intégrée globalement.

Banque Finaref est consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

Eurofactor est désormais intégré globalement.

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

## 2.5.2 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE

	(a)	Implantation	Méthode	· ·	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Établissement bancaire et financier									
2 599 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
43 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco		Italie	Globale	51,0	51,0	60,0	58,9	58,6	58,5
Al Bank Saudi Al Fransi - BSF		Arabie saoudite	Équivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	33,7	33,8	33,8
Altra Banque		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banca Intesa Spa		Italie	Équivalence	18,0	17,1	16,7	16,9	16,1	15,8
Banco del Desarrollo		Chili	Équivalence	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7	23,7
Bankoa		Espagne	Globale	98,9	98,8	98,8	98,9	98,8	98,8
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque Finaref		France	Équivalence*	100,0	100,0		100,0	75,5	
B.F.O.	S (c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	99,3
Banque Libano-Française SAL	S (b)	Liban	Globale		51,0	51,0		50,9	50,9
BES (Banco Espirito Santo)		Portugal	Équivalence	8,8	8,8	8,8	22,5	22,5	22,5
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	100,0	96,1	96,1	100,0	96,1	96,1
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	96,1	96,1
BGP Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
BNI Crédit Lyonnais Madagascar	E (1)	Madagascar	Globale	51,0			51,0		
C.A. Alternative Investment Products Group Ltd (ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Sas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Alternative Investment Products Group Sgr		Italie	Globale	90,0	100,0		91,6	100,0	
C.A. Asset Management Espana Holding		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Hong Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Ltd (ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Luxembourg	E (1)	Luxembourg	Globale	100,0			98,0		
C.A. Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A. Asset Management U.S. Advisory Serv.		France	Globale			100,0			100,0
C.A. Investor Services Bank		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A. Investor Services Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A.A.M Securities Company Japan KK		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
C.A Épargne Longue des Salariés		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
C.A. Invest. Services Banque Lux.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CAAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	9	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Private Banking Italia Spa	S (b)	Italie	Globale		100,0			100,0	
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)		France	Globale			100,0			100,0
CAL FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	50,0	50,0	70,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL FP US		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Calyon Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Bank Czech Republic	E (1)	République Tchèque	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Hungary Ltd	E <sup>(1)</sup>	Hongrie	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Polska SA	E (1)	Pologne	Globale	100,0			99,9		
Calyon Bank Slovakia AS	E (1)	Slovaquie	Globale	90,0			89,9		
Calyon Bank Ukraine	E <sup>(1)</sup>	Ukraine	Globale	100,0			99,9		
Calyon Holding Italia Due SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Leasing Corporation	E <sup>(1)</sup>	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon North America Inc	E <sup>(1)</sup>	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Rusbank SA	E <sup>(1)</sup>	Russie	Globale	100,0			99,9		
Calyon SA		France	Globale	99,9	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CLAM Finance	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	100,0			99,9		
CLASI	E(1)	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
CLEE	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	100,0			99,9		
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPR AM (ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Billets		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Bank		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CPR F	S (d)	France	Globale		87,7	87,7		87,7	87,7
CPR Online		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CPR Private Equity		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crealfi (ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,6	49,7	49,8
Credibom		Portugal	Globale	100,0	85,0	40,0	99,2	84,5	39,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Crédit Agricole Épargne Salariale		France	Globale			100,0			100,0
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	82,3	75,0	75,0	82,3	75,0	75,0
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale			100,0			100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit du Maroc	E (1)	Maroc	Globale	51,0			51,0		
Crédit Foncier de Monaco		Monaco			77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	1 1		100,0	100,0	87,3	87,3	87,3
Crédit Lyonnais Leasing Cpy Japan	E <sup>(1)</sup>	Japon	Globale	100,0 100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Luxembourg	E (1)	Luxembourg	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Cameroun	E (1)	Cameroun	Globale	65,0			65,0		
Crédit Lyonnais Congo	ΙE	Congo	Globale	81,0			81,0		
Crédit Lyonnais Sénégal	E <sup>(1)</sup>	Sénégal	Globale	95,0			94,9		

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode		% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Crédit Uruguay Banco (ex-Banco Acac)		Uruguay	Globale	100,0	91,1	85,0	100,0	91,1	85,0
Créditplus (ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Dan'Aktiv	E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
E.P.E.M		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0		99,8	99,8	
Emporiki Credicom	E	Grèce	Équivalence	50,0			49,6		
Equalt Alternative Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Eurofactor		France	Globale*	100,0	49,1		98,2	49,1	
Financière Lapérouse	S (b)	France	Globale		77,2	77,2		77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Finaref AS		Norvège	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Benelux		Belgique	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Group AB		Suède	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref OY		Finlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref SA		France	Globale	100,0	75,5		100,0	75,5	
Finaref Securities AB		Suède	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Sverige AB	S (d)	Suède	Globale	, í	100,0		, í	75,5	
Finconsum ESC SA		Espagne	Éguivalence	45,0	45,0	45,0	44,7	44,7	44,8
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Équivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
G.F.E.R (Groupement de Financement des Ent. Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
G.P.F (Groupement des Provinces de France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.P.I)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9
GIE Attica		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Groupe Crédit Lyonnais		France	Globale	99,9	99,9		99,9	99,9	
Jotex Finans AB	E	Suède	Globale	100,0			100,0		
LF Investments	E (1)	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Lukas Bank		Pologne	Globale	100,0	99,9	96,6	99,9	99,9	75,5
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	76,8
Menafinance	E	France	Globale	51,0			50,6		
Nonghyup-CA		Corée	Proportionnelle	40,0	40,0		40,0	40,0	
PT Bank Crédit Agricole Indosuez		Indonésie	Globale			99,2			99,2
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
S.A. Crédit Agricole (Belgique)		Belgique	Globale	50,0	50,0		66,7	66,7	
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Segespar		France	Globale	99,9	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Sigevam		France	Globale	, i		100,0		,	100,0
Sim Spa Selezione e Distribuzione		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Courcelles		France	Globale	100,0	100,0	,-	100,0	100,0	, •
Société Ivoirienne Banque	E (1)	Côte D'Ivoire	Globale	51,0	,,		51,0	,-	
Sofinco		France	Globale	99,2	99,4	99,6	99,2	99,4	99,5

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	q	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Sofipaca		France	Globale	100,0	100,0	99,7	100,0	100,0	99,7
Soflim	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
Transfact	İ	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unicefi 33	İ	France	Globale			100,0			100,0
Union Gabonaise Banque	E (1)	Gabon	Globale	56,2			56,2		
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	33,7	33,7	33,7	33,4	33,5	33,5
Sociétés de Bourse	İ								
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0	50,0
CAI Cheuvreux	İ	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAI Cheuvreux España SA (ex-ICSESA)	İ	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC (S) Pte Ltd	İ	Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Deutschland Gmbh		Allemagne	Globale			100,0			100,0
CAIC Futures Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Hong-Kong Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC International Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Nordic AB		Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC North America Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Securities Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
CAIC Securities Ltd		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Financial Singapore		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Securities Japan	E (1)	Japon	Globale	100,0		, .	99,9		, .
Groupe Cholet Dupont	_	France	Équivalence	33,4	38,6	38,6	33,4	38,6	38,6
Assurance			1,	,		, .			, .
Assurances Médicales de France	E (1)	France	Globale	100,0			100,0		
Argence Gestion Assurances		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Assurances du Crédit Agricole Nord-Pas de Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Federlux	E (1)	France	Globale	100,0	,.	,.	100,0	,.	,-
Finaref Assurances	-	France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Insurance Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Groupe Camca		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobilière Federpierre	E (1)	France	Globale	99,5	100,0	100,0	99,5	100,0	100,0
Médicale de France	E (1)	France	Globale	99,7			99,7		
Pacifica	-	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sopar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Reinsurance Company Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	75,5	100,0
Tranquilidade		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Tranquilidade Vida		Portugal	Équivalence	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7	29,7
Vendôme Courtage		France	Globale	99,0	99,0	۷,,1	99,0	99,0	۷,,/

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	9	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Sociétés d'investissement									
Argence Investissement SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Banco Calyon Brasil	E (1)	Brésil	Globale	100,0			99,9		
Belgium CA SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Bercy Investissements		France	Globale			100,0			100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Équivalence	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6	32,6
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	71,3	100,0	100,0	71,3
CA IS Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CADS Développement	E	France	Globale	100,0			100,0		
CAI BP Holding		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
CAI Italia Holding Spa		Italie	Globale			100,0			100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale			100,0			75,0
CAL Maurice		Île Maurice	Globale			100,0			75,0
Calic	S (c)	Royaume-Uni	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0
Calixte Investissement	E	France	Globale	100,0			100,0		
Calyon Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Calyon Capital Market Asia BV	E (1)	Pays-Bas	Globale	100,0			99,9		
Calyon Finance Guernesey	E (1)	Royaume-Uni	Globale	99,9			99,8		
Calyon Financial Products	E (1)	Royaume-Uni	Globale	99,9			99,8		
Calyon Global Patner Inc	E (1)	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Investment Products Limited	E	Îles Cayman	Globale	100,0			99,9		
Calyon Securities USA Inc	E (1)	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Calyon Uruguay SA	E (1)	Uruguay	Globale	100,0			99,9		
Camnord Investissement		France	Globale			56,0			56,0
Capital Plus	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
CLCM International (CLCMI)	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
CLIFAP	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
CLIM	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
CLINFIM	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Private Equity Holding (ex-UI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Lyonnais Capital Investissement	E (1)	France	Globale	99,8			99,8		
Crédit Lyonnais Capital Market Plc	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais CL Rouse (USA)	E (1)	États-Unis	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Global Banking (CLGB)	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Group Management Ltd	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Invest Ltd	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Private Equity	E (1)	France	Globale	100,0			100,0		
Crédit Lyonnais Property Broadwalk	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Rouse Limited	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Securities	E (1)	Royaume-Uni	Globale	100,0			99,9		
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	E [1]	Hong Kong	Globale	77,6			77,5		

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	9	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Crédit Lyonnais Venture Capital	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	99,8			99,8		
Delfinances	_	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Doumer Philemon	E	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Egelant Finance BV	E <sup>(1)</sup>	Pays-Bas	Globale	100,0			99,9		
Equalt Sélection	E	Irlande	Globale	100,0			38,7		
Ester Finance	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	100,0			99,9		
Eurazeo	E (d)	France	Équivalence	19,9			15,4		
Fininyest	-	France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,2	98,3	98,2
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Icauna Finance	S (c)	France	Globale	100,0	97,6	97,6	77,7	97,6	97,6
Icauna SARL	S (c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex	S (c)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd	3	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
L'Esprit Cantal	E	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
•	_	France	Globale	100,0		100,0	100,0		100,0
Ligérienne Mobilière de Placement				100 0	100.0			100,0	
Mescas		France	Globale Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	- 1	100,0
Nord Est Agro Partenaires	_	France		100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nordic Consumer Finans	E E	Danemark	Globale	100,0			100,0		
Participex	=	France	Équivalence	37,4	22.2	22.2	51,4	20.0	22.2
Partran		Portugal	Équivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3
Prestimmo	S (d)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale	5 "	France	Équivalence	000	29,0	17,0		23,6	23,6
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Participations	_	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Progica	E	France	Globale	100,0	100.0	100.0	100,0	100.0	100.0
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
SAS La Boétie		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sepi Constitution		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socialif		France	Globale	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3	91,3
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5	
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100.0	100,0	75,5	100.0
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
Sociétés de crédit-bail et location		_	01.1.1	4000	100.0	100.0		100.0	100.0
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,7
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	71,2
Financière Immobilière Calyon		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	9	% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Lixxbail	E (1)	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcourtage	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	100,0			99,8		
Lixxcredit	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	99,9			99,7		
Lixxservices	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	99,9			99,7		
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
NVA (Négoce Valorisation des Actifs)	E <sup>(1)</sup>	France	Globale	99,9			99,7		
Réunibail	S (b)	France	Globale		52,0	52,0		51,7	51,8
Réuniroute	S (b)	France	Globale		97,5	97,5		51,8	51,9
Slibail Énergie	E (1)	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Immobilier	E (1)	France	Globale	100,0			99,8		
Slibail Location Informatique (SLOI)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Longue Durée (SLD)		France	Globale	100,0	51,0	51,0	99,8	51,0	51,0
Slibail Murs	E (1)	France	Globale	100,0			99,8		
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Ucabail		France	Globale	99,8	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucabail Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Ucalease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,7	99,8
Unicomi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Unimat		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	100,0	100,0
Développement touristique et promotion immobilière									
Crédit Agricole Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers									
ABF-AM SAS	E (1)	France	Globale	100,0			99,9		
Adret Gestion	ΙE	France	Globale	100,0			100,0		
Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Alsace Elite	ΙE	France	Globale	94,9			94,9		
AMT GIE		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis SA	S (c)	France	Globale		100,0	66,0		100,0	66,0
Ariane Crédit	S (c)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Bersol		France	Globale			100,0			100,0
Bois Sauvage Nederland	S (c)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		99,4	99,5
CA Investor Services Fund Adm.		France	Globale	86,8	77,6	77,6	86,8	77,6	77,6
C.A. Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
C.A. Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0		6,5	6,5	
Caapimmo 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion		France	Globale		.	100,0		,	100,0

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	(	% de contrôle		% d'intérêt			
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02	
CAI Conseil Sa		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
CAI Derivatives Products PLC		Irlande	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0		
CAI Preferred Funding		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAI Preferred Funding II		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAL Asia Pte Ltd	S (c)	Singapour	Globale		100,0	100,0		75,0	75,0	
Calyon Asia Shipfinance Service LTD	E	Hong-Kong	Globale	100,0			99,9			
Cedicam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Centre Est Alizée	E	France	Globale	100,0			100,0			
Centre France Location Immobilière		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Chauray		France	Proportionnelle	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	
Cisa SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
CL DTVM	E (1)	Brésil	Globale	100,0			99,9			
CLAM IMMOBILIER	E (1)	France	Globale	100,0			99,9			
CPR Compensation (CPRC)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CPR Gestion (CPRG)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CPR Investissement (INVT)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
CPR Usa Inc (INCO)		États-Unis	Globale			100,0			100,0	
CPRA (FIGE)	S (d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0	
CPRAAMI		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
CPRB (ETNB)	S (d)	France	Globale		100,0	100,0		99,9	100,0	
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
Crédit Lyonnais L B 01	E (1)	France	Globale	100,0			100,0			
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Defitech Dauphicom		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Equalt Convertible Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		79,8	77,1		
Equalt Core Macro Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		82,0	80,0		
Equalt Fixed Income Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		76,7	63,4		
Equalt Fixed Income Arbitrage X 2	E	Irlande	Globale	100,0			88,6			
Equalt Pair Trading Fund	S <sup>[c]</sup>	Irlande	Globale		100,0			50,3		
Equalt Statistical Arbitrage Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		92,8	82,8		
Equalt Systematic Futures Fund		Irlande	Globale	100,0	100,0		59,1	52,4		
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Fasnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
Fonds ICF IIa	E	Cayman	Globale	100,0			99,9			
Fonds ICF III	E	Cayman	Globale	100,0			99,9			
Force Alsace	E	France	Globale	100,0			100,0			
Force Lorraine Duo	E	France	Globale	100,0			100,0			
Force Midi	E	France	Globale	100,0			100,0			
Force Oise	E	France	Globale	100,0			100,0			
Force Toulouse Diversifié	E	France	Globale	100,0			100,0			
Gard Obligation FCP	E	France	Globale	100,0			100,0			
GEIE Argence Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5		
GEIE Argence Management		France	Globale	100,0	100,0		100,0	75,5		

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode	0	% de contrôle		% d'intérêt			
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02	
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Glorious Smart Investments Co Ltd	S (c)	Taiwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0	
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ideam	E (1)	France	Globale	80,0			80,0			
IIF BV (Indosuez International Finance BV)	S (c)	Pays-Bas	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0	
Indian 21st Century Fund (Mauritius)		Île Maurice	Globale			100,0			100,0	
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	
Indosuez Wi Carr Financial Products		Hong Kong	Globale			100,0			100,0	
Inforsud FM		France	Globale	97,9	97,9	97,9	58,0	58,0	58,0	
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,4	88,4	88,4	88,4	88,4	
IWICS (Derivatives)		Hong Kong	Globale			100,0			100,0	
Korea 21st Century TR		Corée	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0		
Liberty View Alternative (LVAA)		États-Unis	Globale			100,0			100,0	
Liberty View C. Management (LVCM)		Etats-Unis	Globale			100,0			100,0	
Logitaine		France	Globale			100,0			100,0	
LSF Italian Finance Cpy SRL	E	Italie	Globale	60,0			60,0			
Madison SA	S (d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0	
Maine Anjou Obligations	E	France	Globale	100,0			100,0			
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ozenne Institutionnel	E	France	Globale	99,4			99,4			
Parfin		France	Globale	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9	100,0	
Partinvest	S (c)	Luxembourg	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0	
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Process Lorraine	E	France	Globale	100,0			100,0			
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5	
Rivoli Vineuse 1 SAS	E (1)	France	Globale	100,0			99,9			
Routage Express Service		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Saint Georges 2	E	France	Globale	100,0			100,0			
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9	
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5	
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Note 2 • Principes, méthodes comptables et périmètre de consolidation

	(a)	Implantation	Méthode		% de contrôle			% d'intérêt	
			31/12/04	31/12/04	31/12/03	31/12/02	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,7	98,9	98,9
Serves		États-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
SNC Crédit Agricole Transactions		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Haussmann Anjou		France	Globale	100,0	100,0		99,9	100,0	
Soaring Eagle Investments Co Ltd	S (c)	Taïwan	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,0	99,2	99,3
Sparkway	E	France	Globale	100,0			100,0		
SPISNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Systeia	E (1)	France	Globale	72,5			72,5		
Touraine Poitou Rendement	E	France	Globale	100,0			100,0		
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uni-Éditions		France	Globale*	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Uniger		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0
Valris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,2	99,4	99,5
Services centraux des titres									
CA Titres		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCT Mer		France	Globale			100,0			100,0
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

<sup>(</sup>a) Entrées (E) et sorties (S) du périmètre.

<sup>(</sup>b) Société cédée au hors Groupe.

<sup>(</sup>c) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité.

<sup>(</sup>d) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée.

<sup>(\*)</sup> Changement de méthode de consolidation.

 $<sup>(1) \,</sup> Entit \acute{e}s \, pr\acute{e}c\acute{e}demment \, consolid\acute{e}es \, sous \, le \, palier \, Cr\acute{e}dit \, Lyonnais. \\$ 

Note 3 • Créances sur les établissements de crédit Note 4 • Opérations avec la clientèle et crédit-bail

# NOTES • Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

				31/12/2004				31/12/2003	31/12/2002
	≤ 3 mois	> 3 mois à	> 1 an à	> 5 ans	Total en	Créances	Total	Pro forma	Pro forma
(en millions d'euros)		≤1an	≤ 5 ans		principal	rattachées			
Établissements de crédit									
Comptes et prêts :									
- à vue	19 315				19 315	19	19 334	19 852	21 451
- à terme	1 914	4 432	6 052	1 806	14 204	175	14 379	17 718	22 202
Valeurs reçues en pension	500	156	38		694	7	701	1 717	2 190
Titres reçus en pension livrée	36 417	6 639	9 335		52 391	257	52 648	55 019	54 501
Prêts subordonnés	25	35	196	363	619	2	621	676	461
Total	58 171	11 262	15 621	2 169	87 223	460	87 683	94 982	100 805
Provisions							(405)	(335)	(456)
Valeurs nettes au bilan							87 278	94 647	100 349

# NOTE 4 O Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

			31/12/2004		31/12/2003	31/12/2002			
(en millions d'euros)	< 3 mois	>3 mois à ≤1 an	>1an à ≤5ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Opérations avec la clientèle									
Créances commerciales	8 335	733	174	43	9 285	9	9 294	4 070	4 003
Autres concours à la clientèle	58 905	51 351	135 380	127 548	373 184	3 802	376 986	353 779	340 881
Titres reçus en pension livrée	8 104	108			8 212	12	8 224	11 007	9 007
Comptes ordinaires débiteurs	12 911				12 911	161	13 072	13 818	13 998
Total	88 255	52 192	135 554	127 591	403 592	3 984	407 576	382 674	367 889
Provisions							(11 278)	(11 779)	(11 816)
Valeurs nettes au bilan							396 298	370 895	356 073
Opérations de crédit-bail									
Crédit- bail immobilier	293	1 115	1 583	2 656	5 647	150	5 797	5 112	4 891
Crédit- bail mobilier, LOA et opérations assimilées	1 083	2 001	4 503	629	8 216	110	8 326	8 429	8 306
Total	1 376	3 116	6 086	3 285	13 863	260	14 123	13 541	13 197
Provisions							(430)	(278)	(355)
Valeurs nettes au bilan							13 693	13 263	12 842
Total							409 991	384 158	368 915

Encours des crédits sains restructurés à des taux hors marché dans le cadre des commissions de surendettement	2 117	
Montant de la décote ou provision affectées à ces encours	119	

## 4.1 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail -Analyse par zone géographique (1)

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM-TOM)	370 555	324 683	311 570
Autres pays de l'Union Européenne (U.E)	63 294	51 797	50 966
Autres pays d'Europe	11 473	7 652	7 855
Amérique du Nord	10 845	13 392	22 089
Amériques Centrale et du Sud	6 704	5 343	6 179
Afrique et Moyen-Orient	8 875	10 263	9 665
Asie et Océanie (hors Japon)	7 683	8 245	9 970
Japon	3 569	5 241	9 355
Non ventilés [2]	2 542	40 656	30 958
Crédit-bail, affacturage et assimilés [3]	19 399	19 344	18 276
Total en principal	504 939	486 616	476 883
Créances rattachées	4 444	4 581	5 008
Provisions	(12 113)	(12 392)	(12 627)
Valeurs nettes au bilan	497 270	478 805	469 264

<sup>(1)</sup> Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

## 4.2 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit bail -Encours douteux, encours douteux compromis et provisions par zone géographique (1)

		3	31/12/2004				31/12	/2003 Pro fo	rma		31/12/	/2002 Pro fo	rma
(en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	370 555	5 318	5 654	2 869	4 269	267 226	4 578	4 195	2 611	2 932	254 199	8 007	5 014
Autres pays de l'Union Européenne (U.E) Autres pays d'Europe Amérique du Nord Amériques Centrale et du Sud Afrique et Moyen-Orient Asie et Océanie (hors Japon)	63 294 11 473 10 845 6 704 8 875 7 683	735 127 275 270 119 149	700 160 499 71 369 139	304 66 67 181 83 41	533 129 247 25 303 104	42 738 5 929 4 911 3 780 6 809 5 319	275 113 275 209 93	340 185 101 43 294 212	129 94 82 165 49	233 154 46 35 193 133	39 282 6 531 9 762 4 395 6 711 6 786	369 443 366 327 484 457	205 404 133 225 239 216
Japon	3 569	19	15	0	0	4 036	1		1		8 014		
Crédit-bail, affacturage et assimilés <sup>(3)</sup> Non ventilés <sup>(2)</sup>	19 399 2 542	657 108	12 368	549 52	1 294	19 344 126 524	396 2 513	253 2 424	182 1 497	153 1 658	8 120 133 083	294 5 908	231 3 845
Total en principal	504 939	7 777	7 987	4 212	5 905	486 616	8 470	8 047	4 820	5 537	476 883	16 655	10 512
Créances rattachées	4 444	384	1 615	382	1 614	4 581	512	1 540	505	1 530	5 008	2 132	2 115
Valeurs au bilan	509 383	8 161	9 602	4 594	7 5 1 9	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

<sup>(1)</sup> Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

<sup>(2)</sup> Y compris les titres reçus en pension livrée du groupe Crédit Lyonnais pour 36 133 millions d'euros au 31/12/2003 et pour 24 375 millions d'euros au 31/12/2002.

<sup>(3)</sup> Y compris les créances rattachées.

 $<sup>(2) \ {\</sup>it Au 31/12/2003} \ {\it et au 31/12/2002} \ {\it les encours du groupe Cr\'edit Lyonnais figuraient en totalit\'e sur cette ligne. }$ 

<sup>(3)</sup> Y compris les créances rattachées.

Note 4 • Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

### 4.3 Créances sur les établissements de crédit et opérations avec la clientèle et crédit-bail -Analyse par agent économique

		3	31/12/2004				31/12	/2003 Pro fo	rma		31/12,	/2002 Pro fo	rma
(en millions d'euros)	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Provision sur encours douteux	Provision sur encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Etat, administrations et												100	
collectivité publiques	29 831	56	54	21	43	24 610	20	81	8	58	22 307	120	63
Institutions financières	104 959	310	32	265	32	62 884	170	138	139	133	77 623	540	461
Particuliers et professionnels	204 591	2869	4 387	1 393	3 284	148 611	2 641	3 400	1 690	2 551	131 479	4 930	3 343
Agriculteurs	35 345	828	1 012	438	821	33 881	920	908	475	704	31 315	1 770	1 152
Entreprises ( y compris les assurances ) et autres agents économiques	112 394	3 269	3 736	1 839	3 043	74 803	2 322	2 383	1 334	1 810	77 319	5 225	3 532
Crédit-bail et affacturage	19 399	657	12	549	1	19 344	396	253	182	153	8 120	294	231
Non ventilés groupe Crédit Lyonnais [1]	2 864	172	369	89	295	127 064	2 513	2 424	1 497	1 658	133 728	5 908	3 845
Valeurs au bilan	509 383	8 161	9 602	4 594	7519	491 197	8 982	9 587	5 325	7 067	481 891	18 787	12 627

(1) Au 31/12/2003 et au 31/12/2002 les encours du groupe Crédit Lyonnais figuraient en totalité sur cette ligne.

# NOTE 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

			31/12/2004			31/12/2003	31/12/2002
	Transaction	Placement	Titres de	Investissement	Total	Pro forma	Pro forma
(en millions d'euros)			l'activité de portefeuille				
Effets publics et valeurs assimilés	35 722	9 275		4 250	49 247	66 876	63 261
Créances rattachées	1	107		128	236	404	367
Provisions		(8)		(1)	(9)	(280)	(75)
Valeurs nettes au bilan	35 723	9 374		4 377	49 474	67 000	63 553
Obligations et autres titres à revenu fixe	22 227	14 077		19 146	55 450	56 213	50 047
Créances rattachées		85		271	356	505	554
Provisions		(182)		(77)	(259)	(301)	(306)
Valeurs nettes au bilan	22 227	13 980		19 340	55 547	56 417	50 295
Actions et autres titres à revenu variable [1]	32 809	15 344	2 279		50 432	37 443	40 787
Créances rattachées		10	18		28	22	50
Provisions		(116)	(515)		(631)	(793)	(831)
Valeurs nettes au bilan	32 809	15 238	1 782		49 829	36 672	40 006
Total des valeurs nettes	90 759	38 592	1 782	23 717	154 850	160 089	153 854
Valeurs estimatives	90 760	40 464	2 135	24 427	157 786	162 379	155 045

(1) Crédit Agricole S.A. détient au 31 décembre 2004 28 578 665 actions propres, contre 14 935 794 actions propres au 31 décembre 2003, classées dans la catégorie des « Actions et autres titres à revenu variable - titres de placement » pour un montant de 545 302 milliers d'euros, contre 254 153 milliers d'euros au 31 décembre 2003. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2004 s'élève à 22,2 euros, contre 18,93 euros au 31 décembre 2003.

Il n'y a pas eu de transfert de titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement (870 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 403 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 53 millions d'euros (transfert de 31 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 11 millions d'euros au 31 décembre 2002).

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

Le montant des titres d'investissements transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 1 934 millions d'euros.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 232 millions d'euros contre 492 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 171 millions d'euros au 31/12/2002.

#### INFORMATIONS SUR LES SURCOTES ET DÉCOTES

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement (1)			
- surcote nette restant à amortir	-	-	-
- décote nette restant à amortir	23	54	708
Titres d'investissement [1]			
- surcote nette restant à amortir	11	49	-
- décote nette restant à amortir	_	-	76

(1) Hors groupe Crédit Lyonnais pour les périodes 2002.

### > 5.1 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

		31/12	/2004			31/12/2003	Pro forma			31/12/2002	Pro forma	
(en millions d'euros)	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilés	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	48 837	45 191	36 506	130 534	33 413	26 012	11 241	70 666	31 132	24 889	13 649	69 670
Titres non cotés	6 613	4 056	13 926	24 595	5 941	11 386	12 525	29 852	5 598	6 437	13 047	25 082
Créances rattachées	356	236	28	620	392	308	16	716	411	269	16	696
Provisions	(259)	(9)	(631)	(899)	(156)	(5)	(580)	(741)	(197)	(2)	(587)	(786)
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Agricole (hors groupe Crédit Lyonnais en 2003 et en 2002)	55 547	49 474	49 829	154 850	39 590	37 701	23 202	100 493	36 944	31 593	26 125	94 662
Titres cotés					13 389	27 626	12 146	53 161	9 183	30 010	12 693	51 886
Titres non cotés					3 325	1 578	1 319	6 222	4 026	1 852	1 154	7 032
Créances rattachées					113	95	5	213	142	98	34	274
Valeurs nettes au bilan du groupe Crédit Lyonnais					16 827	29 299	13 470	59 596	13 351	31 960	13 881	59 192
Valeurs nettes au bilan	55 547	49 474	49 829	154 850	56 417	67 000	36 672	160 089	50 295	63 553	40 006	153 854

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

	31/12	/2004	31/12/2003	Pro forma	31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	
OPCVM monétaires	5 671	5 895	4 874	5 109	5 842	6 125	
OPCVM obligataires	2 664	2 926	2 886	3 572	2 631	2 847	
OPCVM actions	3 224	3 390	1 313	1 388	1 289	1 241	
OPCVM autres	4 409	4 715	4 506	4 876	5 203	5 516	
Total	15 968	16 926	13 579	14 945	14 965	15 729	
dont OPCVM sous contrôle exclusif	286	311	1 567	1 702	2 655	2 779	

Note 5 • Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire	Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	13 080	10 611	10 984
- dont France	11 332	10 150	10 620
- dont étranger	1 748	461	364
OPCVM autres	2 888	2 968	3 981
Total	15 968	13 579	14 965

# > 5.2 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

				31/12/2004				31/12/2003	31/12/2002
(en millions d'euros)	≤3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 679	4 185	16 913	16 673	55 450	356	55 806	56 717	50 601
Effets publics et valeurs assimilés	11 131	10 864	20 298	6 954	49 247	236	49 483	67 281	63 628
Provisions							(268)	(581)	(381)
Valeurs nettes au bilan							105 021	123 417	113 848

# > 5.3 Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

		31/12/2004		31/	12/2003 Pro for	ma	31/	12/2002 Pro for	ma
(en millions d'euros)	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM, TOM)	39 870	103	163	30 246	33	72	28 519	18	92
Autres pays de l'Union Européenne (UE)	41 172	2	14	23 080	3	9	20 901	5	7
Autres pays d'Europe	701			717			607		3
Amérique du Nord	8 526	8	42	4 243	4	42	4 885	3	39
Amériques Centrale et du Sud	3 931	54	38	2 207	24	19	2 692	31	17
Afrique et Moyen-Orient	1 304			1 190			1 453		
Asie et Océanie (hors Japon)	3 787	12	11	2 980	20	19	2 932	47	42
Japon	5 404			12 089			6 067		
Non ventilé [1]	2			46 337	214	420	45 252	195	181
Total en principal	104 697	179	268	123 089	298	581	113 308	299	381
Créances rattachées	592	6		909			921		
Valeurs au bilan	105 289	185	268	123 998	298	581	114 229	299	381

 $(1) \ Au\ 31/12/2003\ et\ au\ 31/12/2002,\ les\ encours\ du\ groupe\ Cr\'edit\ Lyonnais\ figuraient\ en\ totalit\'e\ sur\ cette\ ligne.$ 

# NOTE 6 • Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

	Valeur brute	comptable (en mill	lions d'euros)	% de capital dé	tenu par des socié	tés du Groupe
	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Banco Bisel (1)	131	131	131	N/A	N/A	N/A
BF0 <sup>[2]</sup>	192			99,7		
Commerzbank		33	33		0,6	0,6
Crédit Logement (titres A)	222	193	147	16,5	16,5	16,5
Crédit Logement (titres B)	202	181	134	16,5	16,1	16,1
Emporiki Bank (B.C.G.)	331	331	331	9,0	9,0	9,0
Resona Trust and Banking	86	86	86	5,0	5,0	5,0
SEFA <sup>(3)</sup>	57	67	67	100,0	100,0	100,0
Veolia Environnement		77	77		0,8	0,8
Wafabank		52	52		14,8	14,8
1301 Sixth Avenue	57	61	74	18,2	18,3	18,3
Avances en comptes courant d'associés	743	832	833			
Autres titres	2 425	2 508	2 459			
Valeur brute [4]	4 446	4 552	4 424			
Provisions	(1 081)	(1 000)	(910)			
Créances rattachées	26	29	27			
Valeurs nettes au bilan	3 391	3 581	3 541			

<sup>(1)</sup> Société déconsolidée au 01/01/2002 et reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation ; les titres sont provisionnés à 100 %.

## ▶ 6.1 Valeur estimative des titres de participation

	31/12	/2004	31/12/2003	Pro forma	31/12/2002	Pro forma
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées						
- Titres non cotés	2 000	2 540	1 906	2 246	1 839	2 052
- Titres cotés	457	490	492	605	498	1 266
- Avances en comptes courants d'associés	460	460	537	537	542	542
Sous-total titres de participation	2 917	3 490	2 935	3 388	2 879	3 860
Autres titres détenus à long terme						
- Titres non cotés	253	301	308	352	310	339
- Titres cotés	29	41	104	120	123	83
- Avances en comptes courants d'associés	166	166	205	205	202	202
Sous-total autres titres détenus à long terme	448	508	617	677	635	624
Créances rattachées	26	26	29	29	27	27
Total	3 391	4 024	3 581	4 094	3 541	4 511

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf. § 2.3.3.5 et § 2.3.3.6).

Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et a confié les activités bancaires à Banco Nacion : de ce fait, Crédit Agricole S.A. n'exerce plus d'influence notable sur cette entité.

<sup>(2)</sup> Société déconsolidée car en cours de liquidation.

<sup>(3)</sup> Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

<sup>[4]</sup> Dont établissements de crédit : 1 231 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 1 227 millions d'euros au 31 décembre 2003 et 3 362 millions d'euros au 31 décembre 2002.

**Note 7** • Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Note 8 • Immobilisations corporelles et incorporelles

Note 9 • Variation de l'actif immobilisé

## NOTE 7 10 Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quotes-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence (en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sociétés financières	4 488	4 240	4 023
Al Bank Al Saudi Al Fransi	359	346	357
B.E.S.	404	433	415
Banca Intesa Spa	3 565	3 375	3 143
Tranquilidade - Tranquilidade Vida [1]	56	44	38
Autres	104	42	70
Sociétés non financières	365	283	244
Partran (1)	(125)	(124)	(122)
Eurazeo	423	339	335
Autres	67	68	31
Total sociétés mises en équivalence	4 853	4 523	4 267

(1) Les sociétés Tranquilidade et Tranquilidade Vida étant des sociétés d'assurance vie ont été reclassées en sociétés financières.

# NOTE 8 Immobilisations corporelles et incorporelles

		31/12/2004		31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes		
Immobilisations corporelles :						
- d'exploitation	10 082	5 230	4 852	4 857	4 696	
- données en location simple	1 124	523	601	722	709	
Immobilisations incorporelles [2]	5 599	1 427	4 172	4 181	4 194	
Créances rattachées <sup>[1]</sup>	9		9	2	0	
Total	16 814	7 180	9 634	9 762	9 599	

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

#### NOTE 9 1 Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions) (échéances)	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidés								
Valeur brute	3 098	3 220	18	711	(644)	(7)	89	3 387
Avances en comptes courants d'associés	611	598	17	169	(281)	(1)	14	516
Provisions	(830)	(883)	(40)	(105)	171	3	(132)	(986)
Autres titres détenus à long terme								
Valeur brute	493	500	1	30	(95)		(120)	316
Avances en comptes courants d'associés	221	234		63	(69)		(1)	227
Provisions	(79)	(117)		(67)	63		26	(95)
Créances rattachées	27	29					(3)	26
Valeurs nettes au bilan	3 541	3 581	(4)	801	(855)	(5)	(127)	3 391
Immobilisations incorporelles <sup>(2)</sup>	4 194	4 181	3	17	(48)	(2)	21	4 172
Immobilisations corporelles	5 405	5 579	(33)	335	(425)	(2)	(1)	5 453
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	0	2					7	9
Valeurs nettes au bilan	9 599	9 762	(30)	352	(473)	(4)	27	9 634

<sup>(1)</sup> Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

<sup>(2)</sup> Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la Banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

<sup>(2)</sup> Dont 3 500 millions d'euros de fonds de commerce (relatif à la Banque de détail en France) identifié conformément au règlement 99-07 dans le cadre de la première consolidation du groupe Crédit Lyonnais.

Note 10 • Autres actifs et comptes de régularisation Note 11 • Provisions inscrites en déduction de l'actif

# NOTE 100 Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres actifs (1)	39 912	45 623	33 858
Instruments conditionnels achetés	14 046	21 581	12 226
Gestion collective des titres CODEVI	2 198	2 467	2 795
Débiteurs divers	17 792	15 342	12 848
Comptes de règlements	5 874	6 219	5 974
Capital souscrit non versé	2	14	15
Comptes de régularisation	24 721	18 353	16 313
Impôts différés	1 219	1 135	848
Comptes d'encaissement et de transfert	5 921	4 253	3 157
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole			
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	6 662	1 556	791
Produits à recevoir	6 360	5 704	6 236
Charges constatées d'avance	694	1 670	1 414
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	769	507	379
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	197	225	232
Autres comptes de régularisation	1 377	829	410
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 522	2 474	2 846
Valeurs nettes au bilan	64 633	63 976	50 171

<sup>(1)</sup> Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

## NOTE 110 Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Sur interbancaire	456	335	3	11	(24)	(15)	95	405
Sur créances clientèle	11 816	11 779	62	4 409	(4 774)	(68)	(130)	11 278
Sur opérations de crédit-bail	355	278		156	(147)		143	430
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	1 212	1 374	21	298	(601)	(12)	(181)	899
Sur participations et autres titres détenus à long terme	910	1 000	40	172	(234)	(3)	106	1 081
Autres	257	278	(81)	51	(56)	(2)	59	249
Total	15 006	15 044	45	5 097	(5 836)	(100)	92	14 342

Note 12 • Écarts d'acquisition

Note 13 • Dettes envers les établissements de crédit

# NOTE 12 D Écarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

		31/12/2004		31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes	Valeurs nettes
Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus					
CPR AM	126	(87)	39	48	56
Calyon (Suisse) SA	118	(37)	81	92	47
E.F.L.	239	(67)	172	196	149
Lukas	363	(144)	219	264	234
Sofinco	991	(700)	291	414	538
Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus					
B.E.S.	62	(26)	36	41	47
Credibom	66	(8)	58	49	
Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus					
Banca Intesa Spa	51	(11)	40	42	45
Crédit Agricole Belge	59	(4)	55		
Eurazeo	41	(8)	33		
Rue Impériale				8	224
Eurofactor	74	(3)	71		
Groupe Finaref	1 966	(175)	1 791	1 425	
Groupe Finaref Group AB (ex-Groupe Ellos)	248	(19)	229	181	
Groupe Crédit Lyonnais (1)	2 283	(241)	2 042	7 011	7 169
Groupe Calyon (1)	1 929	(135)	1 794		
Groupe Predica (1)	477	(39)	438		
Groupe Segespar [1]	2 035	(143)	1 892		
Groupe Ucabail (1)	173	(11)	162		
Crédit Lyonnais Suisse [1]	435	(30)	405		
Groupe Sofinco (1)	22	(1)	21		
Autres sociétés	393	(229)	164	212	230
Valeurs nettes au bilan	12 151	(2 118)	10 033	9 983	8 739

(1) La première consolidation du Crédit Lyonnais en 2003 dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A. avait donné lieu à l'examen des actifs, passifs et éléments de hors bilan, et conduit au calcul d'un écart d'acquisition. Cet écart d'acquisition a fait l'objet, en 2004, d'une réestimation et d'une ventilation par métier sur la base :

# NOTE 130 Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

				31/12/2003					
	≤ 3 mois	> 3 mois	>1 an	> 5 ans	Total en	Dettes	Total	Pro forma	Pro forma
(en millions d'euros)		à ≤ 1 an	à ≤ 5 ans		principal	rattachées			
Établissements de crédit									
Comptes et emprunts :									
- à vue	15 449				15 449	12	15 461	14 884	17 324
- à terme	31 169	9 896	2 896	1 576	45 537	272	45 809	48 713	65 750
Valeurs données en pension	20	208	2 378	3 756	6 362	163	6 525	5 075	5 777
Titres donnés en pension livrée	33 382	16 637	10 596		60 615	320	60 935	58 068	54 107
Valeurs au bilan	80 020	26 741	15 870	5 332	127 963	767	128 730	126 740	142 958

<sup>-</sup> de la valeur intrinsèque de chaque pôle métier au jour de l'acquisition ;

<sup>-</sup> du potentiel de valeur supplémentaire attendue du rapprochement des entités du Crédit Lyonnais avec celles des mêmes métiers au sein du Groupe.

Note 14 • Comptes créditeurs de la clientèle Note 15 • Dettes représentées par un titre

# NOTE 140 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

				31/12/2003	31/12/2002				
(en millions d'euros)	≤3 mois	>3 mois à ≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Comptes ordinaires créditeurs	111 303				111 303	64	111 367	103 171	96 434
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- à vue	86 974				86 974	397	87 371	78 781	68 314
- à terme	13 841	13 570	67 950	9 804	105 165	428	105 593	104 329	101 615
Autres dettes envers la clientèle	38 058	9 544	7 933	2 813	58 348	742	59 090	58 992	64 460
Titres donnés en pension livrée	14 164	225	150		14 539	21	14 560	21 687	18 131
Total	264 340	23 339	76 033	12 617	376 329	1 652			
Valeurs au bilan							377 981	366 960	348 954

## ▶ 14.1 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
France (y compris DOM, TOM)	322 955	310 819	294 957
Autres pays de l'Union européenne (U.E.)	20 874	19 273	17 602
Autres pays d'Europe	7 981	6 857	7 809
Amérique du Nord	5 935	9 335	7 759
Amériques Centrale et du Sud	3 893	2 035	1 366
Afrique et Moyen-Orient	9 021	11 484	11 671
Asie et Océanie (hors Japon)	4 620	4 803	5 681
Japon	2 323	2 354	2 109
Organismes supranationaux	379		
Valeurs au bilan	377 981	366 960	348 954

# ▶ 14.2 Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agent économique

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Particuliers et professionnels	284 305	276 704	264 925
Entreprises	93 676	90 256	84 029
Valeurs au bilan	377 981	366 960	348 954

# NOTE 150 Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

		31/12/2004							31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	>1 an à ≤5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Pro forma	1 TO TOTTING
Bons de caisse	235	348	946	81	1 610	75	1 685	1 693	553
Titres du marché interbancaire	11	360	305	1 100	1 776	56	1 832	6 204	8 137
Titres de créances négociables :									
- émis en France [1]	32 379	6 446	7 190	2 201	48 216	228	48 444	27 418	41 184
- émis à l'étranger	18 736	11 849	5 962	2 982	39 529	623	40 152	42 674	23 558
Emprunts obligataires (note 15.1)	316	1 559	11 756	8 408	22 039	338	22 377	23 244	23 644
Autres dettes	108				108		108	99	151
Valeurs au bilan					113 278	1 320	114 598	101 332	97 227

(1) Au 31 décembre 2003, les TCN du groupe Crédit Lyonnais ont été affectés pour la totalité en France. La répartition aurait dû être la suivante : 30 786 millions d'euros émis en France et 29 909 millions d'euros émis à l'étranger.

Note 15 • Dettes représentées par un titre

Note 16 • Autres passifs et comptes de régularisation

# ▶ 15.1 Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

	Échéancier de	l'encours au 31 dé	cembre 2004 <sup>(1)</sup>	Encours au	Encours au	Encours au
(en millions d'euros)	≤1an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Euro	1 508	10 793	7 152	19 453	20 161	21 205
- Taux fixe	1 369	6 775	5 799	13 943	14 878	16 123
- Taux variable	139	4 018	1 353	5 510	5 283	5 082
Dollar	117	687	641	1 445	1 638	688
- Taux fixe	48	367	283	698	926	307
- Taux variable	69	320	358	747	712	381
Yen	54	80	473	607	572	1 075
- Taux fixe	54	80	460	594	572	120
- Taux variable			13	13		955
Autres devises	196	196	142	534	393	163
- Taux fixe	156	135	67	358	209	96
- Taux variable	40	61	75	176	184	67
Total en principal	1 875	11 756	8 408	22 039	22 764	23 131
- Taux fixe	1 627	7 357	6 609	15 593	16 585	16 646
- Taux variable	248	4 399	1 799	6 446	6 179	6 485
Dettes rattachées				338	480	513
Valeurs au bilan				22 377	23 244	23 644

<sup>(1)</sup> Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

# NOTE 160 Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Autres passifs (1)	54 982	62 199	47 325
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	13 964	18 394	15 950
Dettes représentatives de titres empruntés	5 703	6 115	5 637
Instruments conditionnels vendus	13 994	21 738	11 109
Créditeurs divers	17 303	12 864	11 561
Comptes de règlements	3 816	2 917	2 934
Versements restant à effectuer	111	136	110
Autres	91	35	24
Comptes de régularisation	25 706	21 931	20 962
Comptes d'encaissement et de transfert	3 436	2 151	1 745
Ventilation des comptes de régularisation du groupe Crédit Agricole S.A.			
Comptes d'ajustement et d'écarts	7 427	2 975	2 807
Produits constatés d'avance	3 500	2 973	2 692
Charges à payer	7 700	7 049	8 180
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	385	288	277
Autres comptes de régularisation	1 608	262	872
Comptes de régularisation du groupe Crédit Lyonnais	1 650	6 233	4 389
Valeurs au bilan	80 688	84 130	68 287

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

Note 17 • Provisions pour risques et charges Note 18 • Fonds pour risques bancaires généraux Note 19 • Dettes subordonnées

## NOTE 17 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma	31/12/2003 Pro forma	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2004
Risques pays	865	752	(7)	27	(119)		(34)	85	704
Risques d'exécution des engagements par signature	406	390	4	207	(142)	(13)	(5)	36	477
Retraites et assimilées	819	538	17	229	(126)	(309)	(2)	369	716
Coûts de mise en œuvre des synergies (cf. Note 39)	650	836		129	(24)	(507)	(2)	168	600
Risques sectoriels et autres risques de crédit	1 651	2 078	1	689	(605)	(22)	(28)	(347)	1 766
Situation nette négative des participations	194	171		32	(31)	(10)	(7)	(14)	141
Litiges divers	684	582	(1)	233	(153)	(106)	(2)	62	615
Écarts d'acquisition passif	66	72	5		(12)			1	66
Autres	1 107	1 408	(40)	652	(385)	(273)	(4)	33	1 391
Valeurs au bilan	6 442	6 827	(21)	2 198	(1 597)	(1 240)	(84)	393	6 476

## NOTE 18 Pronds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Épargne logement	1 446	1 608	1 838
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité [1]	636	615	610
Codevi			17
Autres	2 329	2 336	2 295
Valeurs au bilan	4 411	4 559	4 760

(1) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

# NOTE 19© Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

			31/12	/2004			31/12/2003	31/12/2002
(en millions d'euros)	≤3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées	Total	Pro forma	Pro forma
Dettes subordonnées à terme :	135	854	2 071	9 543	226	12 829	12 527	13 418
- Euro	135	659	1 972	9 433	225	12 424	12 095	12 827
- Dollar		195	7	110		312	397	543
- Yen			71			71	15	25
- Autres devises			21		1	22	20	23
Dettes subordonnées à durée indéterminée [1]				4 016	51	4 067	4 711	1 129
- Euro				4 016	51	4 067	4 695	906
- Dollar						0	16	143
- Yen						0	0	80
Titres et emprunts participatifs				248		248	248	290
Avances en comptes courants d'actionnaires				3		3	4	
Total en principal	135	854	2 071	13 810	277	17 147		
Dettes rattachées								71
Valeurs au bilan						17 147	17 490	14 908

(1) Les titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) représentent 26,69 % de la ligne Euro soit un montant de 1 839 millions d'euros.

Note 20 • Variation des capitaux propres hors FRBG

## NOTE 2010 Variation des capitaux propres hors FRBG

		Capitaux prop	res hors FRBG (pa	rt du Groupe)		Total des	Total des
(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	intérêts minoritaires	capitaux propres hors FRBG
		20.722					
Solde au 31 décembre 2001	4 484	23 580	113	211	28 388	656	29 044
Dividendes versés en 2002 [1]		(319)			(319)	(38)	(357)
Variation de capital	28				28		28
Variation des primes		57			57		57
Élimination de titres d'auto-contrôle [2]	(88)	(462)			(550)		(550)
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		2			2		2
Résultat au 31 décembre 2002		2 297			2 297	(4)	2 293
Provisions imputées sur les réserves		10			10		10
Variations des subventions			9		9		9
Autres variations		(4)			(4)	(227)	(231)
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118

(1) Les distributions effectuées en 2002 au titre de l'exercice 2001 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros ;
- les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 62 millions d'euros ;
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 142 millions d'euros.

(2) 31 238 087 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

		Capitaux prop	res hors FRBG (pa	rt du Groupe)		Total des	Total des
(en millions d'euros)	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	intérêts minoritaires	capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 2002	4 424	25 161	122	50	29 757	361	30 118
Dividendes versés en 2003 [1]		(518)			(518)	(11)	(529)
Variation de capital	1 348				1 348		1 348
Variation des primes		5 185			5 185		5 185
Variation des titres d'auto-contrôle [2]	54	285			339		339
Variation de l'écart de conversion				(221)	(221)	(286)	(507)
Variation des réserves de réestimation		(9)			(9)		(9)
Résultat au 31 décembre 2003		2 625			2 625	237	2 862
Changement méthode [3]		110			110		110
Variations des subventions			7		7		7
Entrée de périmètre (4)						3 767	3 767
Rachat des minoritaires [5]						(18)	(18)
Autres variations		(13)			(13)	(1)	(14)
Solde au 31 décembre 2003	5 826	32 826	129	(171)	38 610	4 049	42 659

(1) Les distributions effectuées en 2003 au titre de l'exercice 2002 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros ;
- les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 71 millions d'euros ;
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 332 millions d'euros.

(2) 13 114 018 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

(3) Dont étalement des frais d'émission de dettes 139 millions d'euros et décote sur crédits sains restructurés à des conditions hors marché - 24 millions d'euros.

(4) L'essentiel de cette variation est représentée par les intérêts minoritaires dégagés dans les entrées en consolidation du groupe Finaref (75,5 %) et du groupe Crédit Lyonnais (94,8 %). D'autre part, CA Preferred Funding a émis des actions de préférence pour 2 428 millions d'euros.

(5) Concerne les sociétés CA Deveurope BV, Lukas SA, Lukas Bank et EFL ainsi que Credibom.

Note 20 • Variation des capitaux propres hors FRBG

		Capitaux prop	res hors FRBG (pa	art du groupe)		Total des	Total des
n millions d'euros)	Capital	Primes et réserves	Subvention	Écart de conversion	Total	intérêts minoritaires	capitaux propres hors FRBG
Solde au 31 décembre 2003	5 826	32 826	129	(171)	38 610	4 049	42 659
Dividendes versés en 2004 [1]		(556)			(556)	(160)	(716)
Variation de capital	32				32		32
Variation des primes		83			83		83
Variation des titres d'auto-contrôle [2]	(32)	(191)			(223)		(223)
Variation de l'écart de conversion				(60)	(60)	(138)	(198)
Variation des réserves de réestimation		(4)			(4)		(4)
Résultat au 31 décembre 2004		3 969			3 969	279	4 248
Changement méthode [3]		(186)			(186)		(186)
Variations des subventions			78		78		78
Rachat des minoritaires (4)						(351)	(351)
Autres variations		4			4	(69)	(65)
Solde au 31 décembre 2004	5 826	35 945	207	(231)	41 747	3 610	45 357

(1) Les distributions effectuées en 2004 au titre de l'exercice 2003 comprennent :

# 20.1 Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2004 (en millions d'euros)	31/12/2003 Pro forma (en millions d'euros)	31/12/2002 Pro forma (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	janv-03	1 500		1 101	1 188	
CA Preferred Funding LLC	juil-03	550		404	435	
CA Preferred Funding LLC	déc-03		550	550	550	
Crédit Lyonnais Capital SCA [1]	juil-93	350				336
Crédit Lyonnais Preferred Capital 1 LLC	avr-02		750	750	750	750
Total		2 400	1 300	2 805	2 923	1 086

(1) En juillet 2003, le groupe Crédit Lyonnais a procédé au remboursement anticipé de l'émission d'actions de préférence de 350 millions de dollars effectuée en 1993 par l'intermédiaire de sa filiale luxembourgeoise, Crédit Lyonnais Capital SCA.

<sup>-</sup> les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses locales à leurs sociétaires pour 107 millions d'euros ;

<sup>-</sup> les intérêts versés par les Caisses régionales à leurs sociétaires hors Caisses locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 82 millions d'euros ;

<sup>-</sup> les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 367 millions d'euros.

<sup>(2) 10 719 673</sup> actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf. règlement CRC 2000-02).

<sup>(3)</sup> Dont application de la recommandation CNC 2003-R.01 sur les engagements de retraite et assimités pour - 228 millions d'euros après impôts.

<sup>(4)</sup> Concerne principalement les sociétés du groupe Finaref et la sortie de Financière Laperouse.

Note 21 • Composition des fonds propres

Note 22 • Contributions par devise au bilan consolidé

# NOTE 21 Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Capitaux propres hors FRBG	45 357	42 557	36 428
Fonds pour risques bancaires généraux	4 411	4 559	4 760
Dettes subordonnées	17 147	17 490	14 908
Autres fonds propres	21 558	22 049	19 668
Total des fonds propres	66 915	64 606	56 096

# NOTE 22 Contributions par devise au bilan consolidé

	Actif			Passif		
(en milliards d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Euro	767,3	549,7	499,8	768,0	542,4	497,0
Autres devises de l'Union Européenne	20,0	3,2	4,6	21,1	9,2	13,5
Dollar	64,9	32,9	41,2	91,7	53,4	56,9
Yen	31,3	20,0	20,7	9,3	3,3	3,0
Autres devises	29,1	16,1	15,5	22,5	12,5	11,4
Non ventilé [1]		253,4	250,8		254,5	250,8
Total	912,6	875,3	832,6	912,6	875,3	832,6

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31/12/2003 et 31/12/2002.

# NOTE 23 © Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Engagements donnés (hors entreprises d'assurance)	216 907	207 024	206 891
Engagements de financement	143 869	138 667	125 731
Engagement en faveur d'établissements de crédit	7 129	9 167	12 433
Engagement en faveur de la clientèle	136 740	129 500	113 298
- Ouvertures de crédits confirmés	121 879	111 444	100 540
Ouverture de crédits documentaires	4 951	2 665	
Autres ouvertures de crédits confirmés	116 928	108 779	
- Autres engagements en faveur de la clientèle	14 860	18 056	12 758
Engagements de garantie	66 064	64 598	77 553
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	14 419	15 651	11 939
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires [2]	1 345	1 512	1 761
- Autres garanties	13 074	14 139	10 178
Engagements d'ordre de la clientèle	51 645	48 947	65 614
- Cautions, avals et autres garanties	19 748	12 582	4 773
Cautions immobilières	1 988	1 046	751
Garantie de remboursement de crédit	4 758	4 033	4 022
Cautions	13 002	7 503	
- Autres garanties d'ordre de la clientèle [1]	31 897	36 365	60 841
Engagements sur titres	6 974	3 759	3 607
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise	1	11	1
Autres engagements donnés	6 973	3 748	3 606
Engagements reçus (hors entreprises d'assurance)	83 157	66 773	75 422
Engagements de financement	10 914	5 384	14 082
Engagements reçus d'établissements de crédit	9 426	4 253	10 402
Engagements reçus de la clientèle	1 488	1 131	3 680
Engagements de garantie	67 510	55 716	55 922
Engagements reçus d'établissements de crédit [1]	29 023	18 203	15 857
Engagements reçus de la clientèle	38 487	37 513	40 065
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	18 816	15 827	19 150
- Autres garanties reçues	19 671	21 686	20 915
Engagements sur titres	4 733	5 673	5 418
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		15	
Autres engagements reçus	4 733	5 658	5 418

(1) Au 31 décembre 2002, ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez et de la contre-garantie reçue des Caisses régionales dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du groupe Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

**Note 23** • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

## 23.1 Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

	31/12/2004		31/12/2003	Pro forma	31/12/2002 Pro forma		
(en millions d'euros)	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer	
Opérations de change au comptant	39 071	40 364	33 063	32 740	16 545	16 805	
Devises	30 690	28 843	26 955	27 340	12 899	12 760	
Euros	8 381	11 521	6 108	5 400	3 646	4 045	
Opérations de change à terme	549 004	578 905	636 808	633 866	715 009	717 561	
Devises	427 514	468 128	390 640	397 185	411 143	408 988	
Euros	121 490	110 777	91 241	87 833	123 003	127 105	
Non ventilé [1]			154 927	148 848	180 863	181 468	
Prêts et emprunts en devises (hors groupe Crédit Lyonnais)	2 597	883	3 599	1 791	2 970	2 276	
Total	590 672	620 152	673 470	668 397	734 524	736 642	

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais au 31 décembre 2003 et au 31 décembre 2002.

### 23.2 Opérations de titrisation et fonds dédiés

#### OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR LE COMPTE DE LA CLIENTÈLE

Calyon réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 1,4 milliard d'euros fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Porticoes Funding, L.P., Indosuez Capital Funding VI, Limited, LCM I Limited Partnership et LCM II Limited Partnership) et de trois véhicules consolidés (Serves, Indosuez Capital Funding IIA Limited et Indosuez Capital Funding III Limited) sur lesquels la banque détient à cette date 15,4 millions d'euros de parts subordonnées (montant net de provision) ;
- Calyon gère un véhicule non consolidé, Hexagon Finance a.r.l., pour des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Calyon garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 166 millions d'euros au 31 décembre 2004, le risque de contrepartie attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2004. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004;
- un portefeuille fait, au 31 décembre 2004, l'objet de titrisations réalisées sur l'Europe avec le concours de Calyon dans le cadre de 3 véhicules non consolidés (LMA, H2O, et ESF). Ces véhicules se financent par l'émission sur le marché de billets de trésorerie et d'euro commercial paper. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004;

Calyon gère un portefeuille en Amérique du Nord porté par 2 véhicules d'asset back commercial paper non consolidés, Atlantic Asset Securitization Corp et La Fayette Asset Securitization. Calyon garantit, par l'émission de lettre de crédit dont le total s'élève à 462,5 millions d'euros au 31 décembre 2004, une quote-part du risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients. Calyon a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité à ces entités dans le cadre de ces opérations, pour un montant total de 4,6 milliards d'euros au 31 décembre 2004

#### **OPÉRATIONS DE TITRISATION POUR COMPTE PROPRE**

Calyon et Crédit Lyonnais réalisent des opérations de titrisation pour compte propre :

#### a) Opérations réalisées par Calyon

Dans le cadre de sa gestion de portefeuille, Calyon a réalisé une nouvelle titrisation (Orphée 2) durant l'exercice 2004 et en a résilié une autre (Chloé 1) peu avant son échéance ; l'encours reste donc stable à neuf opérations, toutes sous forme de titrisation synthétique, portant sur 19,6 milliards d'euros essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et dont les échéances s'échelonnent de juin 2005 à octobre 2009 ; Calyon a conservé des risques de « première perte » (tranches les plus subordonnées de chaque opération qui n'ont pas un rating initial investment grade) de 2,7 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors bilan de la banque tandis que la protection achetée est pour l'essentiel inscrite au hors bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf. Note 24 « Opérations de couverture »).

Note 23 • Engagements hors bilan (hors entreprises d'assurance)

Au 31 décembre 2004, les parts de risques non investment grade conservées par la banque s'élèvent à 536 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches investment grade de 381 millions d'euros.

#### b) Opérations réalisées par Crédit Lyonnais

Crédit Lyonnais bénéficie au 31 décembre 2004 de deux opérations de titrisation mises en place pour compte propre.

Une de ces opérations a été réalisée par cession d'actifs ; elle représente un encours total de 259 millions d'euros au 31 décembre 2004,

le Crédit Lyonnais conservant une part de risque pour un montant total de 11,4 millions d'euros. Ces opérations concernent des crédits immobiliers consentis à la clientèle de particuliers du réseau France.

Crédit Lyonnais a également réalisé une opération de titrisation synthétique dont l'encours au 31 décembre 2004 était de 1 953 millions d'euros, la banque conservant un risque de premières pertes à hauteur de 4,3 millions d'euros. Cette opération a porté sur un portefeuille de crédits accordés à des grandes entreprises américaines et européennes.

#### **FONDS DÉDIÉS**

Calyon détient 100 % de Korea 21st Century TR, fonds sud-coréen consolidé depuis le 1er janvier 2003, ayant au 31 décembre 2004, un encours géré total de 8,7 millions d'euros.

Calyon détient, par ailleurs, des parts de fonds qui sont consolidés après la première année d'existence lorsque la participation de Calyon est supérieure à 50 % ; le détail de ces fonds est le suivant au 31 décembre 2004 :

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement Calyon en millions d'euros	Montant des encours gérés par le fonds en millions d'euros	Statut du fonds
Equalt Convertible Arbitrage	2000	67,2	80,6	consolidé
Equalt Pair Trading/Equity Hedge	2000	24,5	132,4	déconsolidé
Equalt Moyen Terme	1992	5,7	15,7	non consolidé
Equalt Long Terme	2001	7	19,6	non consolidé
Equalt Systematic Futures	2002	28,4	48,3	consolidé
Equalt Core Forex	2001	34,5	41,1	consolidé
Equalt Statistical Arbitrage	2002	62,3	64,1	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage	2002	95,9	113,5	consolidé
Equalt Selection	2003	10,5	28,3	consolidé
Equalt Fixed Income Arbitrage X2	2004	25	21,4	consolidé
Liberty View Plus Funds	1998	100,8	nd	non consolidé
Liberty View Income Fund	2001	17,1	nd	non consolidé
Equalt Pair Trading X2	2004	10	10,1	non consolidé

 $nd: non\ disponible.$ 

Note 24 • Opérations sur instruments financiers à terme

# NOTE 24 Opérations sur instruments financiers à terme

		31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	
(en millions d'euros)	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
Opérations fermes	62 045	5 457 962	5 520 007	4 312 655	3 600 324
Opérations sur marchés organisés (1)	4 560	98 107	102 667	185 943	304 422
Contrats à terme de taux d'intérêt	4 494	13 976	18 470	145 265	268 800
Contrats à terme de change		31 057	31 057	9 168	10 518
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	66	53 074	53 140	31 510	25 104
Autres contrats à terme			0	0	0
Opérations de gré à gré (1)	57 485	5 359 855	5 417 340	4 126 712	3 295 902
Swaps de taux	51 536	4 255 326	4 306 862	3 283 044	2 634 929
F.R.A.	422	665 461	665 883	557 397	420 054
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	342	48 105	48 447	39 418	42 309
Autres contrats à terme	5 185	390 963	396 148	246 853	198 610
Opérations conditionnelles	22 753	1 376 814	1 399 567	1 175 295	833 221
Opérations sur marchés organisés	147	24 700	24 847	194 983	196 644
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés		6 998	6 998	7 072	11 092
- Vendus	50	10 376	10 426	13 809	11 643
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	24	2 243	2 267	75 696	65 833
- Vendus	1	2 345	2 346	61 356	61 222
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	35	1 366	1 401	18 359	23 398
- Vendus	37	1 372	1 409	18 691	23 456
Opérations de gré à gré	22 606	1 352 114	1 374 720	980 312	636 577
Options de swaps de taux					
- Achetés	144	401 024	401 168	71 865	31 446
- Vendus	9	2 833	2 842	76 917	31 982
Instruments de taux d'intérêt à terme					
- Achetés	1 744	15 026	16 770	220 401	179 028
- Vendus	1 794	476 979	478 773	189 500	149 164
Instruments sur actions et indices boursiers					
- Achetés	824	60 951	61 775	13 187	10 931
- Vendus	279	2 830	3 109	23 677	39 823
Instruments de taux de change à terme					
- Achetés	475	162 640	163 115	165 348	92 780
- Vendus	471	162 603	163 074	165 741	92 784
Autres instruments à terme					
- Achetés			0	37	0
- Vendus			0	38	0
Dérivés de crédits					
- Achetés	16 804	62 733	79 537	46 207	4 769
- Vendus	62	4 495	4 557	7 394	3 870
Total	84 798	6 834 776	6 919 574	5 487 950	4 433 545

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

# > 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

	Opé	rations de gré à	gré	Opératio	Opérations sur marchés organisés			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Encours notionnels (en millions d'euros)	≤1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	Total	Total
Instruments de taux d'intérêts	2 313 344	2 354 891	1 204 069	34 304	1 587	2	5 908 197	4 565 270	3 738 144
Futures	3			17 688	779	2	18 472	145 265	268 806
F.R.A.	523 187	142 696					665 883	557 396	420 054
Swaps de taux d'intérêts	1 619 473	1 780 062	906 944				4 306 479	3 283 043	2 634 929
Options de taux	93 064	186 309	126 628				406 001	148 783	63 428
Caps-floors-collars	73 776	245 188	169 122				488 086	170 194	142 597
Autres instruments conditionnels	3 841	636	1 375	16 616	808		23 276	260 589	208 330
Instruments de devises & or	425 881	214 276	82 177	28 221	5 645	0	756 200	624 161	441 545
Opérations fermes de change	125 992	189 934	80 219	25 412	5 645		427 202	256 021	209 126
Options de change	299 889	24 342	1 958	2 809			328 998	368 140	232 419
Autres Instruments	50 801	127 567	19 055	53 693	4 061	0	255 177	298 519	253 856
Dérivés sur actions & indices boursiers	42 126	59 350	9 017	1 685			112 178	87 386	225 173
Dérivés sur métaux précieux	164	10		3			177		20 044
Dérivés sur produits de base	2 370	293		52 005	4 061		58 729		
Dérivés de crédits	6 141	67 914	10 038				84 093	53 600	8 639
Autres (1)							0	157 533	
Sous-total	2 790 026	2 696 734	1 305 301	116 218	11 293	2	6 919 574	5 487 950	4 433 545
Opérations de change à terme	364 037	527 310	220 058				1 111 405	1 270 313	1 432 570
Total général	3 154 063	3 224 044	1 525 359	116 218	11 293	2	8 030 979	6 758 263	5 866 115

(1) Contribution du groupe Crédit Lyonnais.

Au 31 décembre 2004, l'information relative à la juste valeur des instruments dérivés n'est pas disponible dans le format requis par les règlements CRC 2004.16 et 2004.17.

# ▶ 24.2 Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

	31/12	/2004	31/12/2003	Pro forma	31/12/2002	Pro forma
(en millions d'euros)	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	3 485	1 841	335	270	462	225
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	85 520	43 682	51 818	23 062	56 191	19 422
Risques sur les autres contreparties	11 103	5 582	3 301	1 971	4 087	2 334
Total par contrepartie (hors groupe Crédit Lyonnais)	100 108	51 105	55 454	25 303	60 740	21 981
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	104 585	45 474	50 953	23 740	51 310	20 123
- dérivés actions et sur indices	6 455	8 306	4 501	1 563	9 430	1 858
Incidences des accords de compensation (hors groupe Crédit Lyonnais)	79 431	24 901	43 198	11 784	45 174	9 754
Groupe crédit lyonnais	947	1 109	6 749	8 925	9 705	7 164
Total après effets des accords de compensation	21 624	27 313	19 005	22 444	25 271	19 391

Les contrats faits entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque.

Note 25 • Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies

# NOTE 25 © Engagements de retraite et assimilés - Régimes à prestations définies - groupe Crédit Agricole

## Évaluation des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

La dette actuarielle contractée par le Groupe au titre des engagements de retraite et assimilés est couverte soit par des fonds dédiés, soit par provision.

Pour les entités françaises du Groupe <sup>(1)</sup>, représentatives d'environ 80 % des provisions constituées (662 millions d'euros auxquels s'ajoutent 54 millions d'euros des médailles du travail pour aboutir à un total de 716 millions d'euros au 31 décembre 2004, cf. Note 17), l'évolution de la dette actuarielle, de la valeur des actifs des fonds et des provisions constituée est décrite dans les tableaux ci-après :

#### (1) Y compris par exception Calyon UK

Variations de la dette actuarielle (en millions d'euros)	Total
Dette actuarielle au 31 décembre 2003	1 815
Coût des services rendus sur la période	70
Effet de l'actualisation	88
Cotisations de l'employé	1
Modification/réduction/liquidation de plan	(6)
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	(9)
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	(86)
(Gains)/pertes actuariels	9
Dette actuarielle au 31 décembre 2004	1 882

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat (en millions d'euros)	31/12/2004
Coût des services rendus sur l'exercice	70
Effet de l'actualisation	88
Rendement attendu des actifs sur la période	(48)
Amortissement du coût des services passés	1
Autres gains ou pertes	14
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	125

Variations de juste valeur des actifs des régimes (en millions d'euros)	Total
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre 2003	1 088
Rendement attendu des actifs	46
Gains/(pertes) actuariels sur les actifs du régime	(7)
Cotisations de l'employeur	262
Cotisations de l'employé	1
Modification/réduction/liquidation de plan	0
Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	5
Indemnités de cessation d'activité	0
Prestations versées	(51)
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31 décembre 2004	1 344
Détermination de la provision	au 31/12/2004

Détermination de la provision (en millions d'euros)	au 31/12/2004
Dette actuarielle	1 882
Juste valeur des actifs/droits à remboursement	1 344
Provision	538

## > Hypothèses actuarielles utilisées

Les calculs intègrent des hypothèses de taux d'actualisation et d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel, de projection des salaires futurs.

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux sans risque des obligations d'État plus une marge permettant d'approcher les obligations des émetteurs de 1<sup>re</sup> catégorie. Les taux retenus sont d'une maturité équivalente à la durée moyenne des régimes évalués.

Certaines hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, taux d'augmentation des salaires) sont fixées entité par entité.

Le taux d'actualisation moyen pondéré retenu est de l'ordre de 4,5 % au 31 décembre 2004.

## > Impact du changement de méthode

Les écarts liés à l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2004 de la recommandation du CNC 2003-R.01 ont été imputés dans les capitaux propres.

L'impact du changement de méthode a eu pour effet de diminuer les capitaux propres de 228 millions d'euros net d'impôts (y compris effet provenant des sociétés mises en équivalence) (cf. Note 20).

Note 26 • Produits nets d'intérêts et revenus assimilés Note 27 • Revenus des titres Note 28 • Produits nets des commissions

# NOTE 26 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 304	6 200	12 566
Sur opérations avec la clientèle	20 291	20 090	21 094
Sur opérations de crédit-bail et de location	1 731	1 322	2 984
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 27)	2 416	3 233	3 193
Autres intérêts et produits assimilés	131	164	252
Intérêts et produits assimilés	29 873	31 009	40 089
Sur opérations avec les établissements de crédit	(7 524)	(8 299)	(15 419)
Sur opérations avec la clientèle	(8 376)	(8 412)	(8 991)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(1 003)	(451)	(2 155)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 667)	(3 982)	(4 303)
Autres intérêts et charges assimilés	(342)	(281)	(265)
Intérêts et charges assimilés	(20 912)	(21 425)	(31 133)
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	8 961	9 584	8 956

## NOTE 27 Revenus des titres

	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable			
(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				119	126	135	
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	821	675	876	88	145	106	
Codevi	117	143	154				
Titres d'investissement	1 154	1 725	1 815				
Opérations diverses sur titres	324	690	348				
Revenus des titres	2 416	3 233	3 193	207	271	241	

# NOTE 28 Produits nets des commissions

	31/12/2004			31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma		rma
(en millions d'euros)	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	193	(81)	112	171	(167)	4	249	(175)	74
Sur opérations avec la clientèle	2 770	(324)	2 446	2 799	(305)	2 494	2 686	(351)	2 335
Sur opérations sur titres	539	(169)	370	426	(170)	256	387	(114)	273
Sur opérations de change	34	(25)	9	167	(37)	130	53	(10)	43
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres			0			0			
opérations de hors bilan	121	(78)	43	137	(90)	47	148	(175)	(27)
Prestations de services bancaires et financiers	5 114	(1 571)	3 543	4 341	(1 128)	3 213	4 166	(1 056)	3 110
Produits nets des commissions	8 771	(2 248)	6 523	8 041	(1 897)	6 144	7 689	(1 881)	5 808

Note 29 • Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

Note 30 • Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

Note 31 • Charges générales d'exploitation

# NOTE 29 O Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 641	3 682	2 982
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	1 837	240	541
Produits nets sur portefeuilles de négociation	3 478	3 922	3 523

# NOTE 300 Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Titres de placement			
Dotations aux provisions	(97)	(108)	(348)
Reprises de provisions	208	316	173
Dotation ou reprise nette aux provisions	111	208	(175)
Plus-values de cession réalisées	1 510	514	880
Moins-values de cession réalisées	(719)	(224)	(383)
Solde des plus et moins-values de cession	791	290	497
Solde des opérations sur titres de placement	902	498	322
Titres de l'activité de portefeuille			
Dotations aux provisions	(81)	(275)	(275)
Reprises de provisions	231	144	87
Dotation ou reprise nette aux provisions	150	(131)	(188)
Plus-values de cession réalisées	245	158	298
Moins-values de cession réalisées	(76)	(108)	(58)
Solde des plus et moins-values de cession	169	50	240
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille	319	(81)	52
Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	1 221	417	374

# NOTES 10 Charges générales d'exploitation

## > 31.1 Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2002 Pro forma	
Salaires et traitements	(5 372)	(5 611)	(5 444)
Charges sociales	(2 395)	(2 324)	(2 229)
Intéressement et participation	(523)	(504)	(541)
Impôts et taxes sur rémunérations	(353)	(316)	(306)
Frais de personnel	(8 643)	(8 755)	(8 520)

Au titre de l'exercice 2004, la rémunération des membres du Comité exécutif du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 10 millions d'euros.

## > 31.2 Effectif fin de période

	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma
Effectif fin de période	135 502	136 414
dont: France	115 956	115 725
Étranger	19 546	20 689

Effectif fin de période du groupe Crédit Agricole S.A. complété des effectifs moyens des Caisses régionales.

Note 31 • Charges générales d'exploitation Note 32 • Coût du risque Note 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

## > 31.3 Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôts et taxes	(474)	(484)	(515)
Services extérieurs et autres frais administratifs	(5 526)	(5 381)	(5 252)
Autres frais administratifs	(6 000)	(5 865)	(5 767)

# NOTE 32 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Dotations aux provisions	(5 438)	(6 282)	(4 578)
Provisions sur créances douteuses	(4 550)	(5 502)	(3 862)
Autres provisions	(888)	(780)	(716)
Reprises de provisions	4 049	4 339	3 290
Reprises de provisions sur créances douteuses	3 232	3 806	2 291
Reprises des autres provisions	817	533	999
Variation des provisions	(1 389)	(1 943)	(1 288)
Pertes sur créances irrécouvrables non provisionnées	(211)	(239)	(259)
Récupérations sur créances amorties	163	175	188
Coût du risque	(1 437)	(2 007)	(1 359)

## NOTE 33 • Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Immobilisations financières			
Dotations aux provisions			
Sur titres d'investissement	(22)	(7)	(10)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(169)	(181)	(364)
Reprises de provisions			
Sur titres d'investissement	2	3	1
Sur participations et autres titres détenus à long terme	234	180	336
Dotation ou reprise nette aux provisions	45	(5)	(37)
Sur titres d'investissement	(20)	[4]	(9)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	65	(1)	(28)
Plus-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	19	29	18
Sur participations et autres titres détenus à long terme	216	104	301
Moins-values de cession réalisées			
Sur titres d'investissement	(4)	(36)	(3)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(309)	(192)	(446)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(78)	(95)	(130)
Sur titres d'investissement	15	(7)	15
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(93)	(88)	(145)
Solde (en perte) ou en bénéfice	(33)	(100)	(167)
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Plus-values de cession	44	59	62
Moins-values de cession	(20)	(60)	(39)
Solde (en perte) ou en bénéfice	24	(1)	23
Résultat net sur immobilisations	(9)	(101)	(144)

Note 34 • Impôt sur les bénéfices

Note 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

Note 36 • Résultat exceptionnel

# NOTE 34 Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Impôt courant de l'exercice	(2 261)	(2 066)	(1 345)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(43)	103	(195)
Total	(2 304)	(1 963)	(1 540)

Taux effectif d'impôt	au 31 décembre 2004			
(exprimé en millions d'euros et en taux)	Base	Taux d'impôt	Impôt	
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	6 916	35,43 %	(2 450)	
Effet des différences permanentes		(0,17 %)	12	
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(1,85 %)	128	
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(1,29 %)	89	
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,71 %)	49	
Effet des autres éléments		1,91 %	(132)	
Taux et charge effectif d'impôt		33,32 %	(2 304)	

# NOTE 35 • Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	
Sociétés non financières	13	23	(38)	
Sociétés financières	376	196	44	
Total	389	219	6	

# NOTE 36 P Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/2004	31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
Primes et indemnités d'assurance	(1)	(10)	(3)
Préretraite et congés de fin de carrière	(11)	[29]	(19)
Euro			[6]
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(124)	(103)	(154)
Litiges	(3)	8	6
Cotisations au fonds de garantie - dépôts et titres			(12)
Risques opérationnels		(13)	
Divers (1)	(30)	[4]	(98)
Total	(169)	(151)	(286)

 $(1) Le \ montant \ figurant \ en \ divers \ en \ 2002 \ comprend \ l'\'ecart \ de \ conversion \ n\'egatif sur \ la \ d\'econsolidation \ de \ Banco \ Bisel.$ 

## NOTE 37 Informations relatives aux résultats des activités bancaires

## ▶ 37.1 Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique (1)

		31/12/2004					31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma	
(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM, TOM)	15 235	1 600	2 229	1 672	33	[698]	20 071	14 405	13 578
Autres pays de l'Union Européenne	0	772	268	759	219	(24)	1 994	1 187	905
Autres pays d'Europe	0	15	212	128	16	0	371	398	485
Amérique du Nord	0	0	32	715	0	157	904	372	299
Amériques Centrale et du Sud	0	0	18	9	18	2	47	22	37
Afrique et Moyen-Orient	0	0	0	51	277	0	328	139	158
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0	11	468	0	0	479	175	194
Japon	0	0	12	114	0	0	126	52	71
Contribution du groupe Crédit Lyonnais								7 136	6 333
Produit net bancaire	15 235	2 387	2 782	3 916	563	(563)	24 320	23 886	22 060

<sup>(1)</sup> La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

## ▶ 37.2 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2004 (1)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	15 235	2 387	2 782	3 916	563	(563)	24 320
Charges de fonctionnement	(9 401)	(1 398)	(1 385)	(2 656)	(433)	(327)	(15 600)
Résultat brut d'exploitation	5 834	989	1 397	1 260	130	(890)	8 720
Coût du risque	(1 009)	(342)	(11)	(37)	(41)	3	(1 437)
Résultat d'exploitation	4 825	647	1 386	1 223	89	(887)	7 283
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	(1)	(3)	12	73	299	9	389
Résultat net sur actifs immobilisés				30		(39)	(9)
Résultat courant avant impôt	4 824	644	1 398	1 326	388	(917)	7 663
Charges liées au rapprochement		(17)	(59)	(135)	(1)	(137)	(349)
Résultat exceptionnel	(136)	(7)	4	3	(5)	(28)	(169)
Impôt	(1 710)	(220)	(421)	(236)	(17)	300	(2 304)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	40	1		8	(1)	112	160
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	3 018	401	922	966	364	(670)	5 001

 $(1) \ La \ d\'ecomposition \ du \ r\'esultat \ net \ par \ secteur \ d'activit\'e \ est \ pour \ partie \ issue \ d'informations \ de \ gestion.$ 

**Note 37** • Informations relatives aux résultats des activités bancaires

## ▶ 37.2 Résultat pro forma avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2003 (1)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	14 678	2 208	2 635	4 763	452	(850)	23 886
Charges de fonctionnement	(9 313)	(1 264)	(1 343)	(3 117)	(344)	(211)	(15 592)
Résultat brut d'exploitation	5 365	944	1 292	1 646	108	(1 061)	8 294
Coût du risque	(1 017)	(356)	1	(561)	(62)	(12)	(2 007)
Résultat d'exploitation	4 348	588	1 293	1 085	46	(1 073)	6 287
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	7		207	1	219
Résultat net sur actifs immobilisés				25		(126)	(101)
Résultat courant avant impôt	4 348	592	1 300	1 110	253	(1 198)	6 405
Charges liées au rapprochement		(8)	(41)	(313)		(151)	(513)
Résultat exceptionnel	(160)	(1)	(3)	(30)	(2)	45	(151)
Impôt	(1 492)	(219)	(408)	(228)	(17)	401	(1 963)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	76	2	(5)	8		126	207
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	2 772	366	843	547	234	(777)	3 985

 $<sup>(1) \</sup> La \ d\'ecomposition \ du \ r\'esultat \ net \ par \ secteur \ d'activit\'e \ est \ pour \ partie \ issue \ d'informations \ de \ gestion.$ 

## ▶ 37.2 Résultat pro forma avant amortissement des écarts d'acquisition par secteur d'activité au 31 décembre 2002 <sup>[1]</sup>

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Services financiers spécialisés	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de financement et d'investissement	Banque de détail à l'international	Gestion pour compte propre & divers	Ensemble des métiers
Produit net bancaire	13 868	1 447	2 377	4 546	448	(626)	22 060
Charges de fonctionnement	(9 181)	(919)	(1 386)	(3 287)	(336)	(168)	(15 277)
Résultat brut d'exploitation	4 687	528	991	1 259	112	(794)	6 783
Coût du risque	(623)	(214)	(15)	(544)	(130)	167	(1 359)
Résultat d'exploitation	4 064	314	976	715	(18)	(627)	5 424
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		4	4		40	(42)	6
Résultat net sur actifs immobilisés			16	16	(33)	(143)	(144)
Résultat courant avant impôt	4 064	318	996	731	(11)	(812)	5 286
Résultat exceptionnel	(142)	(17)	(11)	(27)	(51)	(38)	(286)
Impôt	(1 353)	(106)	(295)	(206)	8	412	(1 540)
Solde dotations/reprises provisions FRBG	(270)	(3)	(2)	5	0	99	(171)
Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition	2 299	192	688	503	(54)	(339)	3 289

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

# > 37.3 Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition par zone géographique [1]

						3	31/12/2004	7			,			31/12/2003 Pro forma	31/12/2002 Pro forma
(en millions d'euros)	Produit net bancaire	Charges de fonctionne- ment	Résultat brut d'exploi- tation	Coût du risque	Résultat d'exploi- tation	Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt	Coûts liés au rapproche- ment	Résultat exceptionnel	Impôt	Solde dotations/ reprises provisions FRBG	Résultat avant amor- tissement des écarts d'acquisition	Résultat avant amor- tissement des écarts d'acquisition	Résultat courant avant impôt
France (y compris DOM, TOM)	20 071	(13 046)	7 025	(1 426)	5 599	0	(38)	5 561	(123)	(116)	(1 973)	147	3 496	2 683	2 980
Autres pays de l'Union Européenne	1 994	(1 277)	717	(100)	617	309	30	956	(88)	(47)	(149)	13	685	622	(12)
Autres pays d'Europe	371	(240)	131	(7)	124	0	[1]	123	(11)	0	(32)	0	80	116	213
Amérique du Nord	904	(364)	540	59	599	0	(1)	598	(79)	2	(67)	0	454	307	(3)
Amériques Centrale et du Sud	47	(27)	20	0	20	6	[1]	25	0	1	0	0	26	44	(75)
Afrique et Moyen- Orient	328	(212)	116	6	122	73	2	197	0	(9)	(26)	0	162	160	113
Asie et Océanie (hors Japon)	479	(329)	150	30	180	1	0	181	(31)	0	(45)	0	105	47	60
Japon	126	(105)	21	1	22	0	0	22	(17)	0	(12)	0	(7)	6	13
Totaux	24 320	(15 600)	8 720	(1 437)	7 283	389	(9)	7 663	(349)	(169)	(2 304)	160	5 001	3 985	3 289

<sup>(1)</sup> La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

# NOTE 38 Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

## > 38.1 Ventilation des placements des entreprises d'assurance

		31/12/2004		31/1	12/2003 Pro fo	rma	31/	12/2002 Pro fo	rma
(en millions d'euros)	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1- Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	3 543	3 521	4 053	3 137	3 118	3 468	2 773	2 760	2 923
2- Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	4 311	4 215	4 733	3 782	3 727	3 739	3 373	3 340	2 906
3- Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	14 404	14 403	14 791	9 076	9 070	8 684	7 676	7 672	6 438
4- Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	9 196	9 196	10 357	8 276	8 276	9 697	9 050	9 050	10 380
5- Obligations et autres titres à revenu fixe	93 015	93 752	101 562	88 500	89 161	94 519	79 802	81 036	85 466
6- Prêts hypothécaires	4	4	4	4	4	4	6	6	6
7- Autres prêts et effets assimilés	354	354	354	424	424	424	435	435	435
8- Dépôts auprès des entreprises cédantes	264	311	354	2	2	2	3	3	3
9- Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	142	142	156	1 560	1 560	1 658	131	131	138
10- Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	15 593	15 593	15 593	13 730	13 731	13 731	12 298	12 298	12 298
Total	140 826	141 491	151 957	128 491	129 073	135 926	115 547	116 731	120 993
Retraitements de consolidation		(1 792)			(1 564)			(1 650)	
Total		139 699			127 509			115 081	

#### > 38.2 Ventilation des autres actifs d'assurance

		31/12/2004 31/12/2003 Pro forma			31/12/2002 Pro forma				
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	112	334	446	337	253	590	366	204	570
Créances nées d'opérations de réassurance	52	15	67	207	169	376	2	160	162
Frais d'acquisition reportés	40	122	162	3	94	97	2	76	78
Évaluations techniques de réassurance		1	1			0			0
Différence de conversion-actif	1		1			0	2		2
Autres actifs						0			0
Total	205	472	677	547	516	1 063	372	440	812
Retraitements de consolidation			(267)			(184)			(149)
Total			410			879			663

# ▶ 38.3 Ventilation des provisions techniques d'assurance

		31/12/2004		31/1	12/2003 Pro for	·ma	31/1	12/2002 Pro for	·ma
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises	9	567	576	2	442	444		363	363
Provisions d'assurance vie	114 695		114 695	104 062		104 062	94 855		94 855
Provisions pour sinistres	1 155	1 057	2 212	1 167	991	2 158	836	823	1 659
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	2 692	73	2 765	2 440	84	2 524	2 156	88	2 244
Provisions pour égalisation		122	122	23	118	141	11	117	128
Autres provisions techniques	395	460	855	45	415	460	1	400	401
Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)	118 946	2 279	121 225	107 739	2 050	109 789	97 859	1 791	99 650
Provisions techniques des contrats en unités de compte	14 425		14 425	13 702		13 702	12 299		12 299
Total des provisions techniques d'assurance brutes	133 371	2 279	135 650	121 441	2 050	123 491	110 158	1 791	111 949
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	506	192	698	252	164	416	97	122	219
Total des provisions techniques nettes (1)	132 865	2 087	134 952	121 189	1 886	123 075	110 061	1 669	111 730

<sup>(1)</sup> Ces provisions incluent à hauteur de 486 millions d'euros des ajustements de méthode de calcul effectuées dans le contexte des discussions avec la Commission de contrôle des assurances.

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent moins de 1 % des provisions techniques d'assurance.

# 38.4 Ventilation des autres passifs d'assurance

		31/12/2004		31/1	12/2003 Pro fo	rma	31/	12/2002 Pro fo	rma
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	29	2	31	2	2	4		1	1
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	471	186	657	386	117	503	302	77	379
Dettes nées d'opérations de réassurance	504	122	626	243	202	445	14	220	234
Dettes envers les établissements de crédit						0			0
Évaluations techniques de réassurance						0			0
Report de commissions reçues des réassureurs						0			0
Différence de conversion-passif				2		2	1		1
Total	1 004	310	1 314	633	321	954	317	298	615
Retraitements de consolidation			(254)			(68)			(41)
Total			1 060			886			574

Note 38 • Notes spécifiques à l'activité d'assurance

# > 38.5 Ventilation de la marge brute des activités d'assurance

		31/12/2004		31/1	12/2003 Pro foi	rma	31/1	12/2002 Pro foi	·ma
(en millions d'euros)	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	16 052	1 723	17 775	14 803	1 495	16 298	13 318	1 285	14 603
Part réassurée des primes	(344)	(117)	(461)	(157)	(95)	(252)	(17)	(80)	(97)
Primes nettes	15 708	1 606	17 314	14 646	1 400	16 046	13 301	1 205	14 506
Produits des placements	6 666	103	6769	5 908	99	6 007	6 261	91	6 352
Ajustement ACAV (plus-values)	608		608	3 015		3 015	59		59
Autres produits techniques									
Total des produits techniques et financiers									
des produits d'assurance	22 982	1 709	24 691	23 569	1 499	25 068	19 621	1 296	20 917
Sinistres - remboursements	(8 678)	(689)	(9 367)	(6 607)	(626)	(7 233)	(6 675)	(566)	(7 241)
Part réassurée des sinistres	28	33	61	147	30	177	2	30	32
Sinistres - remboursements nets	(8 650)	(656)	(9 306)	(6 460)	(596)	(7 056)	(6 673)	(536)	(7 209)
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(7 340)	(152)	(7 492)	(7 897)	(188)	(8 085)	(4 845)	(223)	(5 068)
Part réassurée des charges des provisions	(7 040)	(102)	(, 4,2,	(, 0,,,	(100)	(0 000)	(4 040)	(220)	(0 000)
d'assurance et autres provisions techniques	256	(6)	250	(2)	32	30	12	18	30
Charges nettes des provisions techniques	(7 084)	(158)	(7 242)	(7 899)	(156)	(8 055)	(4 833)	(205)	(5 038)
Participation aux résultats	(4 826)	(123)	(4 949)	(4 662)	(128)	(4 790)	(3 534)	(137)	(3 671)
Charges des placements	(640)	(18)	(658)	(553)	(18)	(571)	(996)	(20)	(1 016)
Ajustements ACAV (moins-values)	(4)		(4)	(2 198)		(2 198)	(2 060)		(2 060)
Autres charges techniques									
Total des charges techniques et financières des activités d'assurance	(21 204)	(955)	(22 159)	(21 772)	(898)	(22 670)	(18 096)	(898)	(18 994)
Marge brute des activités d'assurance	1 778	754	2 532	1 797	601	2 398	1 525	398	1 923
Retraitements de consolidation			261			201			(111)
Marge brute des activités d'assurance			2 793			2 599			1 812

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (35 millions d'euros au 31 décembre 2004 contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2003) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

# NOTE 39 Coûts liés au rapprochement

		31/12/2004		31/12/2003 Pro forma
(en millions d'euros)	Coûts provisionnés de reprises	Coûts non provisionnés passés en charge sur l'exercice	Coût total	Total
Charges constatées en résultat (hors pertes couvertes par provisions) (1)	104	245	349	513
Dont:				
- Coût de mise en œuvre de synergies	104	222	326	374
- Autres effets du rapprochement		23	23	139
Coûts de mise en œuvre enregistrés en situation nette (passifs identifiables)	130	72	202	532
Total des coûts de mise en œuvre des synergies	234	294	528	906
Dont:				
- Frais de personnel	150	84	234	626
- Coûts informatiques	11	81	92	56
- Coûts liés à l'immobilier	59	28	87	102
- Autres	14	101	115	122

(1) Par ailleurs, 507 millions d'euros de provisions pour coût de mise en œuvre des synergies ont été utilisés en 2004.

Le rapprochement se traduit par des économies de coûts, les « synergies », issues du regroupement opérationnel d'activités, de la mutualisation d'investissement, de la mise en commun de moyens de production, du partage de coûts fixes... Pour atteindre ces objectifs, des actions spécifiques de mise en œuvre sont ou seront engagées, dont la nature et les coûts sont présentés ci-dessus. Les autres effets du rapprochement rassemblent les autres charges induites par le rapprochement mais ne contribuant pas à la réalisation des synergies.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2004

#### Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note 2.1, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante, représentative d'une communauté d'intérêts et composée de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I- OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les Caisses locales, les Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales formant le groupe Crédit Agricole.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes suivants, intervenus au cours de l'exercice et résultant de :

- l'application de l'avis n° 2004-05, du 25 mars 2004, du Conseil National de la Comptabilité concernant les dispositions relatives aux médailles du travail (note 2.3 de l'annexe);
- l'application de la recommandation n° 2003-R.01 du 1<sup>er</sup> avril 2003, du Conseil National de la Comptabilité relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires (notes 2.3, 2.3.14 et 25 de l'annexe);
- l'application par anticipation de l'intégralité des dispositions du règlement du CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (notes 2.3 et 2.3.11 de l'annexe);
- l'application des règlements du CRC n° 2004-16 et 2004-17 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir sur la juste valeur des instruments financiers (notes 2.3 et 24.1 de l'annexe);
- l'application de l'avis n° 2004-04 du 25 mars 2004 modifiant le règlement CRC n° 2002-09 du 12 décembre 2002 relatif aux règles de comptabilisation des instruments financiers à terme par les entreprises régies par le Code des assurances (note 2.3 de l'annexe).

#### II- JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### 1. Changement de méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus ainsi que de leur présentation.

#### 2. Estimations comptables

- Comme indiqué dans la note 2.3 de l'annexe, votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons revu les processus mis en place par la Direction pour identifier, évaluer ces risques et déterminer le montant des provisions nécessaires;
- Votre Groupe utilise des modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés organisés. À ce titre, nous avons revu le dispositif de contrôle des modèles de détermination des paramètres utilisés et de prise en compte des risques associés à ces instruments et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 1 et 2 de l'annexe;
- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le Groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment, sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés et l'évaluation des écarts d'acquisition et des engagements de retraite comptabilisés. Nous avons revu les hypothèses retenues et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes décrits dans les notes 2.1 et 2.2 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III- VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2005

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

BARBIER FRINAULT & AUTRES ERNST & YOUNG

Gérard Hautefeuille

Valérie Meeus



Crédit Agricole S.A.

Société anonyme au capital de 4 420 567 311 euros

RCS Paris 784 608 416

91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris

Tél. (33) 1 43 23 52 02

www.credit-agricole-sa.fr